

UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY – MONTPELLIER 3
Arts, Lettres, langues, Sciences Humaines & Sociales

UFR 4 : Faculté des Sciences Sociales, des Organisations et des Institutions

Département d'Administration Economique et Sociale

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR
DES MÈRES MIGRANTES EN SITUATION DE PROSTITUTION.

Enquête exploratoire au sein du Mouvement du Nid Hérault.

Mémoire présenté pour l'obtention du

Master Professionnel 2e année

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Mention : Intervention et Développement Social

parcours

Intermédiation & Développement Social

Projet – Innovation – Démocratie - Territoire

par *HABE Marie*

Préparé sous la direction de : NOEL Olivier, Maître de conférence associé et responsable pédagogique du Master 2 Intermédiation et Développement Social, projets, innovation, démocratie et territoires.

Septembre 2024

REMERCIEMENTS

J'adresse toute ma reconnaissance aux personnes qui ont participé et contribué à la réalisation de ce travail de mémoire.

Je souhaite remercier en particulier Olivier Noël qui a été mon directeur de mémoire pendant deux années, pour sa disponibilité, ses conseils et ses encouragements qui m'ont permis d'approfondir ma réflexion et de persévérer.

J'adresse toute ma gratitude à Alexandra Jouhanneaud, ma tutrice de stage et à mes collègues du Mouvement du Nid avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler durant deux années riches et intenses. Merci pour le soutien, la transmission et la patience.

Un grand merci à toutes les personnes accueillies et accompagnées par le Mouvement du Nid que j'ai eu l'immense joie de rencontrer, et en particulier les mères et enfants qui ont participé à ce travail et auprès de qui j'ai tant aimé apprendre. Merci pour les échanges, la confiance et les souvenirs précieux.

Merci à mon entourage, en particulier à mes parents pour leur soutien sans faille, leur amour et leurs encouragements tout au long de mon parcours scolaire. Merci à ma maman, fidèle relectrice et correctrice de ce mémoire.

Enfin, merci à Celui sans qui rien n'est possible.

SOMMAIRE

1. Introduction.....	4
Présentation de ma structure d'accueil et de mes missions de stage.....	6
Contexte général du sujet de ce mémoire : définitions et données générales.....	9
Contexte rapproché : genèse du sujet et observations de terrain.....	16
2. Cadrage méthodologique.....	21
Méthodologie de recherche	21
Méthodologie de projet.....	30
3. Les mères étrangères en situation de prostitution à la croisée de différents référentiels de politiques publiques de types sécuritaires.....	33
Les mères étrangères à la croisée de deux référentiels de types sécuritaires.....	31
Les spécificités des actions parentalité à destination des mères immigrées : le prisme de l'intégration.....	40
La participation des mères étrangères aux dispositifs de soutien à la parentalité.....	44
4. Des facteurs de vulnérabilité qui se cumulent, un pouvoir d'agir limité ?.....	47
Typologie des mères accompagnées.....	47
Les facteurs de vulnérabilité cumulés des mères étrangères en situation de prostitution.....	50
L'accompagnement des mères étrangères au Mouvement du Nid : sens, besoins et freins.....	62
5. Une démarche de projet en recherche-action en réponse aux besoins exprimés par les mères accompagnées : la création d'un Espace de Parole dédié aux mères étrangères en situation de prostitution.....	70
Un projet en mouvement, un processus d'apprentissage.....	70
Mesurer les effets du projet à l'aune des enjeux de <i>pouvoir d'agir</i>	79
Les limites du projet.....	83
Perspectives du projet et recommandations.....	86
6. Conclusion.....	87
7. Bibliographie.....	90
8. Annexes.....	94
9. Résumé.....	105

1. INTRODUCTION

a. Propos introductifs : le choix d'un sujet sur les mères

”Cible et levier de l'intervention; la mère est ainsi tour à tour désignée comme une figure disciplinaire (on lui demande de faire les mœurs) et une figure à discipliner (en vue de prévenir les risques ou de traiter une situation jugée pathogène)”. Les propos de Coline Cardi¹ dans son article, “La “mauvaise mère : figure féminine du danger”²”, sont révélateurs de la surveillance dont font l'objet les femmes, sur leur capacité à tenir leur rôle de mère (ou non), qui aurait pour finalité la garantie d'un certain ordre social (par l'éducation entre autres de futurs citoyens). Ainsi se forme de manière normative une catégorie “mère”, au sein de laquelle sont distinguées les mères “compétentes”, donc conformes, de celles qui seraient “défaillantes”. Si la question de la protection de l'enfance et de l'intérêt suprême de l'enfant est importante à prendre en compte lorsque nous parlons de parentalité, nous allons voir que les injonctions qui en découlent peuvent relever de préjugés et de représentations, qui ne sont pas sans effets sur le quotidien des mères lorsque nous ne considérons pas ce qu'englobe réellement le fait d'être mère.

Les mères font l'objet d'injonctions paradoxales en ce qu'elles sont les principales bénéficiaires des politiques publiques de soutien à la parentalité et interlocutrices face aux institutions et professionnels, en particulier les mères issues de milieux défavorisés, les mères en difficulté et les mères d'origines étrangères et immigrées. Nous allons voir dans ce travail de mémoire, que pour ces dernières, la question de l'éducation des enfants, et du droit à éduquer son enfant, ont des enjeux qui dépassent ceux des mères de la population générale. Les événements récents en sont révélateurs : les rassemblements qui ont eu lieu suite à la mort de Nahel Merzouk³, ont été l'objet de discours responsabilisants et culpabilisants au sujet des mères qui ont été ciblées dans le fait de ne pas “savoir retenir leurs enfants”. Suite à ce drame, Aurore Bergé, ancienne ministre des Solidarités et des Familles, a annoncé en décembre 2023 comme nouvelle mesure à destination des

¹ Coline Cardi est chercheuse au Cresppa-CSU et maîtresse de conférence. Elle a notamment travaillé sur la sociologie de la famille, des politiques familiales et du travail social.

² Cardi, Coline. « La « mauvaise mère » : figure féminine du danger », *Mouvements*, vol. no 49, no. 1, 2007, pp. 27-37.

³ Nahel Merzouk a été tué le 27 juin 2023 par un policier français lors d'un contrôle routier à Nanterre. Une information judiciaire est ouverte pour homicide volontaire, alors que les expertises démontrent que le policier qui a ouvert le feu n'était pas en danger imminent. L'événement provoque de nombreux rassemblements et réouvre la discussion sur les violences policières ainsi que sur la question du racisme systémique et de la discrimination raciale parmi les forces de l'ordre.

parents : “la mise en place de travaux d’intérêt général pour les “parents défaillants”. “« 30 % des émeutiers étaient des mineurs et 60 % d’entre eux ont grandi dans des familles dites monoparentales », rappelle Aurore Bergé⁴. La question de l’incivilité est ainsi révélatrice des discours qui imputent la garantie de l’ordre public aux mères, en particulier aux mères isolées. Or, les chiffres suivants nous montrent qu’il y a aujourd’hui un manque de soutien accru envers ces dernières qui sont sujettes à un niveau de précarité, de discriminations (notamment à l’embauche) et d’isolement plus élevé que d’autres catégories de ménages :

- Selon une étude de l’Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) réalisée en 2020 sur la situation économique et sociale des parents isolés⁵, les familles monoparentales représentent 23,3% des familles comprenant au moins un enfant mineur sur le périmètre de la France entière ;
- **79 % des parents isolés sont des femmes;**
- “36 % des parents isolés ayant au moins un enfant de moins de 25 ans à charge ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté contre 14 % pour l’ensemble de la population”;
- “Les familles monoparentales constituent la catégorie de ménage ayant le plus bénéficié des mesures socio-fiscales prises au cours de la période 2008-2018. En moyenne, sans ces mesures, leur niveau de vie aurait été 585 euros inférieur par unité de consommation à son niveau observé en 2018 “
- D’après l’IFOP⁶, en 2022 43% des mères ressentent un manque de soutien dans la gestion de leur foyer ; 34 % d’entre elles sont concernées par un épuisement physique et psychique ; 14 % d’entre elles disent souffrir d’un burn-out parental.

b. D’où parlons-nous ?

Ce travail est réalisé dans le cadre du Master Professionnel 2^{ème} année Intervention et Développement Social, Parcours « Intermédiation et Développement Social – Projet – Innovation – Démocratie – Territoire » de l’université Paul-Valéry – Montpellier 3, portant sur une enquête exploratoire puis sur la mise en place d’un projet à destination des mères migrantes accompagnées en situation de prostitution ou l’ayant été, mené au sein de mon lieu de stage, la délégation de l’Hérault du Mouvement du Nid. Ce travail est donc réalisé depuis la position d’une étudiante, mais aussi dans une posture

⁴ [Aurore Bergé annonce des « travaux d’intérêt général pour les parents défaillants » \(lemonde.fr\)](https://www.lemonde.fr)

⁵ Hélène Périvier, Guillaume Allegre, Stephen Bazen, Bruno Ducoudré, Litti Esteban, et al.. Étude sur la situation économique et sociale des parents isolés : Niveau de vie, marché du travail et politiques publiques. OFCE Sciences Po Paris. 2020, 72 p.

⁶ Étude menée par l’Institut français d’opinion publique sur le burn-out maternel en février 2022. Étude réalisée auprès de 1002 femmes, représentatif des mères d’enfants de 0 à 7 ans, âgées de 24 à 45 ans.

d'accompagnatrice sociale, étant une de mes missions principales au sein de ma structure d'accueil depuis bientôt deux années.

c. Présentation du Mouvement du Nid et de ses missions⁷

Le Mouvement du Nid est une association française abolitionniste créée en 1971 et reconnue d'utilité publique, qui "a pour but d'agir sur les causes et les conséquences de la prostitution en vue de sa disparition". Sa création est le fruit de la rencontre en 1937 entre le père André-Marie Talvas et Germaine Champion, alors prostituée à Paris et malade alcoolique. De cette rencontre naîtra un premier lieu d'accueil pour femmes en difficulté. Par une mobilisation des militants du catholicisme social, plus de lieux d'accueil seront organisés et l'Amicale du Nid sera fondée en 1946. Dès sa fondation, le Nid s'engage dans le soutien à la loi de fermeture des maisons closes par la loi "Marthe Richard", puis participera activement aux débats sur la prostitution, appuyant notamment l'adoption par la France en 1961 de la convention de l'ONU "pour la répression de la traite des êtres humains et la répression de l'exploitation de la prostitution d'autrui" datant de 1949. En 1971, le Mouvement du Nid se sépare de l'Amicale du Nid, le premier étant un rassemblement de bénévoles et de militants, le second étant l'ensemble des activités menées par des professionnels. Aujourd'hui, le Mouvement du Nid se professionnalise progressivement, comptant actuellement 29 salariées et 400 bénévoles.⁸

Le Mouvement du Nid est une association abolitionniste, considérant que la prostitution est une activité incompatible avec le respect de la dignité humaine. Le Mouvement du Nid réfute la distinction entre une prostitution forcée et une prostitution libre, qui aurait pour but de banaliser le proxénétisme et d'ouvrir une porte aux trafics d'êtres humains. Le mouvement abolitionniste s'oppose en cela à celui réglementariste qui vise à légiférer l'exercice de la prostitution, revendiquant la reconnaissance de la prostitution comme un métier.

Fortement engagé pour la pénalisation du client, le Mouvement a débuté un travail de réflexion sur les clients de la prostitution à partir du début des années 2000, refusant toute forme de pénalisation des personnes

⁷ Partie tirée de mon mémoire de M1, HABE Marie, *Promouvoir la santé des personnes en situation de prostitution au sein du Mouvement du Nid* 34, Master 1.

⁸ Rapport annuel 2022 du Mouvement du Nid

prostituées elles-mêmes. En 2016, à la suite de l'affaire du "Carlton"⁹, une campagne d'affichage a lieu, mettant en lumière la complicité des clients de la prostitution dans le proxénétisme. Ces initiatives ont impulsé en partie l'adoption de la loi du 13 avril 2016 par le parlement, visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, notamment par le moyen de la pénalisation d'une amende de 1500 euros l'achat de contact sexuel.

Le Mouvement du Nid est une association menant à la fois des actions de terrain, mais a pour but d'être également un mouvement de société engagé contre le système de la prostitution. Ainsi, ses missions principales se portent sur cinq pôles :

- **La rencontre**, ayant pour objectif d'aller vers les personnes sur les lieux de prostitution afin de "rompre l'isolement prostitutionnel par une présence sur le terrain" en proposant une aide inconditionnelle. Ce sont principalement les bénévoles qui conduisent ces actions, le lien étant d'un registre différent de celui des travailleurs et travailleuses sociales.
- **L'accompagnement** des personnes en situation de prostitution, en offrant des lieux d'accueil et d'écoute, ainsi qu'un soutien dans tous les domaines : social, psychologique et médical, en fonction des demandes de la personne. Depuis 2017, le Mouvement du Nid est également agréé pour mettre en œuvre des "Parcours de Sortie de la Prostitution", au sein de 17 départements.
- **La formation** envers les professionnels de divers secteurs qui souhaitent appréhender d'une meilleure manière la prostitution dans le cadre de leur travail. Des modules sont dédiés à la thématique "prostitution des mineur.es", ou encore "Travail Social et Prostitution", destinés aux travailleurs sociaux qui risquent de rencontrer ces problématiques au sein de leur public.
- **La prévention** par des campagnes de sensibilisation et d'éducation auprès des jeunes notamment dans les collèges et lycées au sein de 16 académies, afin de prévenir le recours à la prostitution et d'éviter l'entrée dans ce système, mais aussi de promouvoir l'égalité Femmes Hommes, éduquer à la vie affective et sexuelle. En 1996, le Mouvement du Nid a publié une BD, *Pour toi Sandra*¹⁰, destinée aux lycéens et abordant ces problématiques.

⁹ L'affaire du "Carlton" de Lille désigne la procédure judiciaire débutée le 26 mars 2011 tournant autour des activités de René Kojfer, chargé des relations publiques des hôtels Carlton de Lille, accusé d'avoir mis en relation des prostituées et des clients et mis en examen pour proxénétisme. Ces faits ont été médiatisés du fait de la présence dans ces soirées organisées de Dominique Strauss-Kahn, alors directeur du Fonds monétaire international (FMI) et impliqué dans une affaire d'agression sexuelle. Il a été mis en examen le 26 mars 2012 pour "proxénétisme aggravé en bande organisée". Durant cette affaire, plusieurs notables, avocats, ou encore commissaires de police ont été mis en examen. Seul René Kojfer a été condamné à un an de prison avec sursis pour proxénétisme, le tribunal ayant décidé d'écarter la circonstance aggravante.

¹⁰ *Pour toi Sandra*, Claude Derib, Mouvement du Nid, juillet 2000.

- **La sensibilisation** de l'opinion publique et des acteurs sociaux, en organisant des campagnes d'informations sur les réalités de la prostitution, en relayant notamment la parole des personnes concernées auprès des pouvoirs publics par des missions de plaidoyer. Le Mouvement du Nid publie depuis 2004 une revue d'information, *Prostitution et Société*, dans laquelle sont diffusés des témoignages et des réflexions sur les sujets entourant la prostitution.

J'effectue mon stage au sein de la Délégation de l'Hérault, qui comporte deux pôles : un pôle accompagnement-contact-insertion-parcours de sortie de prostitution dans lequel j'effectue mon stage aux côtés de la chargée de mission référente; et un pôle prévention-sensibilisation. L'association a accueilli 47 nouvelles personnes en 2023 et accompagne un total de 70 personnes pour l'année 2023-2024.

- Mes missions en tant qu'apprentie

Ma première mission est d'assister la chargée de mission responsable du pôle contact-accompagnement- insertion- parcours de sortie de prostitution à l'accompagnement social et d'aider au développement de ce pôle. J'aide à la mise en œuvre des actions liées à l'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires :

- Mettre en œuvre et évaluer régulièrement un projet individualisé pour chaque personne accompagnée.
- Orienter et accompagner le public dans les démarches à mettre en œuvre.
- Favoriser la (re)construction de l'image de soi.
- Accompagner les étapes de l'accès à l'emploi.

En parallèle, je participe également aux rencontres avec les partenaires institutionnels et associatifs : commissions départementales de Parcours de Sortie de Prostitution, travail avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) , travail avec les Services Territoriaux de Proximité (STS), travail avec les Protections Maternelles Infantiles (PMI), des partenaires associatifs, etc.

Ma seconde mission, notamment lors de cette deuxième année d'alternance, est de développer et coordonner les actions liées à la parentalité et à la santé au sein de l'association :

- Développer et coordonner le projet « Trouver les Maux » financé jusqu'en fin 2024 par l'ARS pour mettre en place des ateliers socio-culturels hebdomadaires (cours de FLE, cours de chants, cours de yoga et ateliers dessins), ainsi que des ateliers de sensibilisation et de prévention à la santé. Pour cela, je suis chargée de développer le réseau partenarial et d'organiser les actions auprès des bénéficiaires et des bénévoles. Nous travaillons pour cela notamment avec les associations PENUT'S¹¹, SOS Hépatites¹², ENIPSE¹³, le CeGIDD¹⁴, CAARUD AXESS¹⁵.
- Coordonner le projet parentalité mis en place depuis janvier 2024 et financé par la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) jusqu'en juin 2024, sur lequel portera ce mémoire.

d. Contexte général du sujet de ce mémoire : parentalité et prostitution, définitions et données générales¹⁶

- Le paysage de la prostitution en France

Les formes et lieux de prostitution ont évolué, et la prostitution a aujourd'hui plusieurs « visages » : la prostitution de rue, sur internet, dans les salons de massages, la prostitution à son propre compte ou pour le compte d'un réseau, la prostitution de la population française, celle de la population étrangère. La tendance est aujourd'hui à une diminution de la prostitution dans les rues et à une forte croissance de la prostitution sur internet et sur les réseaux sociaux ce qui invisibilise d'autant plus les personnes en situation de prostitution et les éloigne des dispositifs de prévention.

Si le code pénal définit le proxénétisme comme étant le fait « *d'aider, d'assister ou de protéger la prostitution d'autrui ; de tirer profit de la prostitution d'autrui, d'en partager les produits ou de recevoir des*

¹¹ L'association PENUT'S (Prévention Éducation Nutrition Santé) intervient dans le domaine de la santé et de la nutrition par la prévention et l'éducation.

¹² L'association SOS Hépatites intervient dans le domaine de la sensibilisation et de la prévention aux maladies du foie et aux hépatites.

¹³ L'association ENIPSE intervient dans le domaine de la sensibilisation et de la prévention à la santé sexuelle et en particulier aux infections sexuellement transmissibles.

¹⁴ Le CeGIDD est un centre gratuit et anonyme pour le dépistage et le diagnostic des infections sexuellement transmissibles.

¹⁵ Le CAARUD Axess (centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues) œuvre à la réduction des risques liés aux usages de produits psycho-actifs.

¹⁶ HABE Marie, *Promouvoir la santé des personnes en situation de prostitution au sein du Mouvement du Nid 34*, Mémoire de Master 1 Intervention et Développement Social, sous la direction de NOEL Olivier, Université Paul-Valéry, mai 2023.

*subsidés d'une personne se livrant habituellement à la prostitution ; d'embaucher, d'entraîner ou de détourner une personne en vue de la prostitution ou d'exercer sur elle une pression pour qu'elle se prostitue ou continue à le faire »¹⁷, la prostitution n'a pas de définition juridique. Le décret du 5 novembre 1947¹⁸, relatif à l'instauration d'un fichier sanitaire et social qui a eu lieu après la fermeture des maisons closes en 1946, donne la définition suivante de la personne en situation de prostitution : « *Toute femme qui consent habituellement à des rapports sexuels, avec un nombre indéterminé d'individus, moyennant rémunération* ». Si cette définition implique la notion de consentement, cela est loin d'être toujours le cas. Seul un arrêté de la Chambre criminelle du 27 mars 1996¹⁹ donne une définition de la prostitution : « *la prostitution consiste à se prêter, moyennant une rémunération, à des contacts physiques de quelque nature qu'ils soient, afin de satisfaire les besoins sexuels d'autrui* ». Cette définition est élargie, en ce qu'elle ne se limite pas aux femmes et n'implique pas le consentement de la personne.*

Les sources chiffrant la prostitution en France sont multiples et très politisées. Une enquête de l'OCRTEH (Office Central pour la Répression de la Traite des Êtres Humains) réalisée en 1999²⁰ montrait déjà à quel point le paysage de la prostitution en France a évolué, et est beaucoup plus difficile à appréhender aujourd'hui. Une des données importantes à noter pour notre étude, est l'augmentation significative de la part de la population étrangère se prostituant en France sur la voie publique : elle atteignait les 70 % au début des années 2000. Cela s'explique par la multiplication des réseaux de proxénétisme dans ces années-là. La prostitution étrangère est fortement organisée en réseaux, depuis le "recrutement" jusqu'à la collecte de l'argent, des réseaux qui prennent place souvent dans des États déstructurés pour des raisons politiques ou économiques. Cette enquête fait apparaître 3 grandes filières prédominantes : des filières provenant d'Europe de l'Est, d'Afrique, notamment du Nigéria et du Ghana, et d'Amérique Latine. L'OCRTEH rapporte que 20 000 à 40 000 personnes seraient en situation de prostitution en France en 2010, alors que le Syndicat du Travail Sexuel (STRASS) estime que le nombre de personnes en situation de prostitution est de 400 000.²¹

- Le cadre légal régissant la prostitution en France

¹⁷ Code pénal - Article 225-5. Code pénal.

¹⁸ Décret n°47-2253 du 5 novembre 1947, application de la loi 46795 du 24 avril 1946. (institution d'un fichier sanitaire et social de la prostitution). 47-2253 nov 5, 1947.

¹⁹ Cour de Cassation, Chambre criminelle, du 27 mars 1996, 95-82.016.

²⁰ *Les politiques publiques et la prostitution. Rapport d'information sur l'activité de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes pour l'année 2000*. Rapport d'information n°209 (2000-2001), déposé le 31 janvier 2001.

²¹ « *Combien de travailleurs du sexe sommes-nous ?* », article écrit par Thierry Schaffauser, publié le 02 juin 2010 dans le journal Le Monde.

Il existe différentes modalités de pénalisation de la prostitution au sein des pays Européens. La pénalisation peut concerner la personne qui se prostitue elle-même (par l'interdiction du racolage notamment) ou elle peut viser les clients. Trois modèles législatifs régissant la prostitution existent :

- **Le prohibitionnisme** qui consiste en l'interdiction totale de la prostitution par la pénalisation de tous les acteurs de la prostitution (personne prostituée, client et éventuel proxénète). La Roumanie et l'Ukraine notamment sont dans une logique prohibitionniste.
- **Le réglementarisme** qui légifère administrativement l'exercice de la prostitution. Ce système tend à faire de la prostitution une activité licite et juridiquement reconnue. Le travail du sexe est légal et réglementé en Autriche, en Allemagne, en Grèce, en Hongrie, en Lettonie, aux Pays-Bas, en Suisse. Dans ces pays, les travailleurs du sexe peuvent s'inscrire comme employés exerçant dans la prostitution, et les maisons closes sont dirigées comme n'importe quelle autre entreprise.
- **L'abolitionnisme** qui ne se définit pas par une abolition de la prostitution mais par l'abolition de toute forme de réglementation de la prostitution et de contrôles aux personnes prostituées. Les pays européens abolitionnistes sont la France, l'Italie, la Pologne, la Bulgarie.

En France, une des lois régissant la prostitution qui a été décriée par de nombreuses associations a été celle de 2003 sur la sécurité intérieure²², pénalisant le racolage passif qui a eu pour effet d'exposer davantage les personnes se prostituant sur la voie publique aux risques sanitaires et de violences. En effet, le déplacement géographique des personnes vers des lieux plus éloignés amenait à accroître l'isolement des personnes et le manque de visibilité. Cette loi renforçait la répression de la prostitution et visait les personnes prostituées elles-mêmes.

Depuis avril 2016²³, la France a modifié sa loi concernant les actes de "Prostitution, proxénétisme, tourisme sexuel", qui dorénavant sanctionne les "clients" et abolit la pénalisation du racolage. Ainsi, le Ministère chargé de la justice écrit: *"La loi française interdit le recours aux services d'une personne qui se prostitue. Le fait d'inciter une personne à se prostituer ou de tirer profit de la prostitution d'un tiers est également interdit. Ces faits sont sanctionnés pénalement et peuvent donner lieu à des poursuites judiciaires en France, même s'ils ont été commis à l'étranger (cas de tourisme sexuel). Les sanctions sont plus sévères lorsque la personne*

²² Loi n°2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure.

²³ Loi n°2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.

qui se prostitue est mineure.” Sous cette nouvelle loi s’inscrit également le souhait de “favoriser la cohérence et le développement des politiques de protection et d’assistance en faveur des victimes de la prostitution, du proxénétisme et de la traite des êtres humains aux fins d’exploitation sexuelle”. Comme dispositif concret allant avec cette loi, le gouvernement a mis en place des commissions départementales et permet ainsi de proposer des parcours de sortie de la prostitution, d’insertion sociale et professionnelle. Le Parcours de Sortie de la Prostitution (PSP) est une des mesures importante publiée par le décret n°2016-1647 relatif au parcours de sortie, qui précise la loi du 13 avril 2016. Le décret stipule que ce parcours porte« diverses dispositions relatives à l’entrée, au séjour et au travail des étrangers en France ». Ce parcours est piloté par les commissions départementales qui octroient les agréments aux associations de terrain pour accompagner les personnes qui souhaitent entrer dans le parcours. Ces commissions permettent de rassembler les différents acteurs afin de prendre des décisions de manière concertée. Les associations ont pour objectif de construire des dossiers puis de les proposer lors des commissions qui ont lieu 2 fois par an, tous les 6 mois. Nous allons voir dans la suite de ce travail que les PSP ont d’autres enjeux pour les mères.

La pénalisation des clients a été l’objet de nombreux débats au sein des opposants au mouvement abolitionniste, notamment en termes de conséquences sur la santé des personnes prostituées et leur accès au soin, mettant en cause l’adoption de la loi de 2016. Les représentants du STRASS (Syndicat du Travail Sexuel) comme Thierry Schaffauser notamment, qui affirme²⁴ qu’elle s’accompagne d’une mutation des profils des clients, laissant davantage place aux clients plus dangereux, et à la négociation des prix et des pratiques sexuelles, à l’origine d’une plus grande précarité de ces personnes.

- Les 4 volets de la loi 2016 sur l’abolition de la prostitution

1. Abrogation du délit de racolage : les personnes en situation de prostitution sont désormais considérées comme des victimes et non plus comme des délinquants.
2. Responsabilisation des clients.
3. Renforcement des mesures de protection et d’accompagnement des personnes en situation de prostitution.
4. Développement des actions de prévention et de sensibilisation dans le but de la lutte contre la marchandisation des corps.

²⁴ Schaffauser, T., « Je suis une pute. Imaginez... » *Libération*, publié le 31 octobre 2013.

- Précisions sémantiques, choix du vocabulaire et controverses

Il convient de préciser que j'ai bien pris connaissance des controverses importantes concernant l'utilisation des termes "personnes en situation de prostitution" et "travailleurs du sexe". Le terme de "prostitution" est celui employé dans la loi française, quand le terme de "travailleurs du sexe" est utilisé par des représentants associatifs tels que le syndicat des travailleurs sexuels comme le STRASS. L'objectif de cette distinction est de désigner deux populations : les personnes déclarant avoir choisi librement cette activité, et celles s'exerçant sous la contrainte. Le Mouvement du Nid réfute cependant cette distinction, tout en choisissant d'appeler les personnes accompagnées par la manière dont ils se désignent eux-mêmes. Le public suivi par le Mouvement du Nid et concerné par ce travail de mémoire étant en très grande majorité des personnes en "situation de prostitution", ce seront les termes utilisés dans ce travail de mémoire. La structure accompagne en effet majoritairement des femmes qui ont été ou qui sont en situation de prostitution par contrainte et victimes de traite des êtres humains²⁵.

e. Contexte rapproché : genèse du sujet, observations et problématisation

- Interroger le sens de "l'accompagnement des mères" et de la parentalité au Mouvement du Nid

La question de la parentalité s'est particulièrement posée au sein du Mouvement du Nid 34 au cours de l'année 2023, face à l'augmentation du nombre de familles accompagnées. En 2016, 4 familles étaient accompagnées par l'association, en 2024, 31 mères sont accompagnées et 35 enfants ont été indirectement ou directement bénéficiaires des actions menées au sein de la structure, ce qui représente plus de la moitié du public accompagné. En 2023, 8 des femmes accompagnées sont tombées enceintes ou ont donné naissance à un enfant, et 7 nouvelles mères ont été accueillies.

A l'échelle locale, le Mouvement du Nid 34 a organisé 17 activités à destination des mères et en lien avec la parentalité durant l'année 2023, comptant 16 mères bénéficiaires et 23 enfants : des ateliers d'éveil musical à l'opéra, des ateliers pour favoriser le lien entre mère et enfant autour du jeu au sein de l'association AMAC intervenant sur Béziers, ainsi que des sorties socio-culturelles.

²⁵ Pour comprendre un peu mieux la situation des femmes victimes de traite des êtres humains accompagnées par le Mouvement du Nid et le système prostitutionnel, vous pouvez vous référer à mon travail de Master 1 : HABE Marie, *Promouvoir la santé des personnes en situation de prostitution au sein du Mouvement du Nid 34*, Mémoire de Master 1 Intervention et Développement Social, sous la direction de NOEL Olivier, Université Paul-Valéry, mai 2023, chapitre 1, "La prostitution Nigériane : le parcours spécifique des femmes accompagnées par le Mouvement du Nid".

Après avoir échangé de manière informelle avec deux professionnelles de l'accompagnement, une au sein de ma structure, et une au sein du Mouvement du Nid de l'Essonne (91) et de Seine-et-Marne (77), j'ai réalisé que l'accompagnement des mères posait des difficultés. Les deux personnes expriment le sentiment que le relais autour de la parentalité est faible sur leur territoire respectif, et que les besoins et demandes des mères sont souvent plus complexes, notamment au niveau du logement, des ressources financières, du lien avec l'école, ou encore avec les assistantes sociales de la PMI et du département. L'une d'entre elles exprime un sentiment de fatigue et la volonté de ne plus accueillir de femmes avec enfants au sein de la structure, car les moyens humains pour l'accompagnement ne sont pas suffisants, et la charge de travail que cela comporte trop grande, « *ce n'est pas notre domaine de compétence, il faut les réorienter* ».

Le Mouvement du Nid n'étant pas une association spécialisée dans la parentalité, cette question reste encore faiblement exploitée à l'échelle nationale. Pourtant, de plus en plus de femmes avec enfants sont accueillies, avec des besoins, des demandes et des spécificités propres à leur parentalité. A l'échelle nationale, un besoin des professionnels des différentes délégations de se former aux questions de parentalité a été exprimé. La première formation au sujet de la parentalité remonte au 22/04/23 dans le cadre d'une formation d'approfondissement interne au Mouvement du Nid et à destination de toutes les délégations, faisant intervenir une sage-femme. Il y a également eu un colloque organisé sur cette thématique en novembre 2023, avec l'intervention de Sébastien Renaud, ancien chef de service à l'Amicale du Nid dans le Rhône et de Christian Besnard, psychologue spécialisé en victimologie et notamment sur les violences sexuelles, pour aborder la notion de psycho-traumatisme et ses effets sur la parentalité.

Cela est révélateur de l'absence de données en termes de chiffres mais aussi en termes qualitatifs sur la question de la parentalité, de la prostitution et de la migration. Ces données sont également difficilement estimables car de nombreuses mères en situation de prostitution se tiennent à l'écart des services sociaux, par peur du jugement voire du retrait de la garde, comme j'ai également pu l'observer dans le cadre de mon stage.

- Etre mère migrante en situation de prostitution : premiers éléments de problématisation

La seule étude que nous avons pu trouver à l'échelle nationale est celle menée par Marion Manier et Amandine Placade en 2014²⁶, financée par l'ARS Provence-Alpes – Côte d'Azur dans le cadre du projet "Migrations, prostitution et maternité : regards croisés" sous la coordination de l'association ALC (Accompagnement Lieux d'accueil, Carrefour éducatif et social). Cette enquête sociologique est tirée d'un

²⁶ ALC Nice. MANIER Marion, PLACADE Amandine (2014). Dialogues et Silences : Rencontre entre les mères migrantes en situation de prostitution et les professionnels du social. (Disponible en libre accès sur le net/doc PDF).

premier diagnostic effectué par les travailleurs sociaux du CHRS ALC les Lucioles à Nice, et par les partenaires du dispositif Ac.Sé. Elle interroge notamment les mères sur les difficultés qu'elles rencontrent dans leur rapport aux institutions et services sociaux (relation de suspicion réciproque, de peur du placement en raison de leur situation administrative ou de leur activité). Cette étude apporte des éclairages sur les problématiques rencontrées par ces femmes au niveau de leurs conditions de vie, de leur situation administrative, de leur parcours migratoire et prostitutionnel complexe, et aux différentes discriminations auxquelles elles font face en tant que femmes, migrantes, mères ayant été ou étant en situation de prostitution. Elle interroge aussi les pratiques d'accompagnement de ces mères par les services sociaux et associatifs ainsi que leur pertinence. Cette enquête vient appuyer plusieurs de nos observations, constats et questionnements personnels qui m'ont amené à faire le choix de construire un projet à destination des mères. Voici un récapitulatif de nos observations de terrain rejoignant les constats établis par cette enquête sous forme de tableau (nous analyserons ces observations dans le développement de ce mémoire en les mettant en lien avec les propos recueillis lors des entretiens) :

Observation	Contexte d'observation
L'importance de la maternité : Une des raisons qui me pousse à travailler sur la maternité est le constat de son importance pour les personnes accompagnées : le désir de maternité est très présent et fréquemment exprimé.	- Accompagnement social individuel - Groupe de parole des mères du 13/02/2024 sur le thème de la relation à l'enfant
La question de l'isolement : Parmi les 28 mères accompagnées, 23 d'entre elles sont mères isolées, et éloignées de leur famille	- Accompagnement social individuel - Données quantitatives internes
Des conditions de vie précaires	- Accompagnement social individuel - Groupe de parole des mères
Un rapport entre mères et institutions / professionnels complexe entre peur, dépendance, représentations et jugements	- Accompagnement social individuel - Groupe de parole des mères - Commission Départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle du 22/05/24 - Échanges avec une responsable territorial de PMI

	le 07/05/2024
Des psycho-traumatismes importants liés à au parcours prostitutionnel et migratoire, affectant la maternité	- Accompagnement social individuel

Ces premières observations amènent à s'interroger sur la notion de pouvoir d'agir des mères migrantes en situation de prostitution : quelle possibilité avons nous, lorsque nous sommes femmes, mères, étrangères et forcées à se prostituer, à être agent de notre propre vie et de notre propre environnement ? À exercer notre parentalité telle que nous le désirons ?

Ces observations nous ont amené à construire le projet “**Mama Wey Dey Try**”, la création d'un Espace de Parole à destination des mères étrangères afin de faire une place plus grande à leur parole. Nous allons en partie présenter et analyser au cours de ce travail de mémoire à l'aune des enjeux d'intermédiation sociale.

- Vers l'élaboration d'une problématique

Dans le contexte d'un référentiel parentalité qui tend à définir le parent, et notamment la mère comme vu plus haut, par ses « difficultés » et ses « manques », il s'agira au travers de ce travail de mémoire et de la mise en place d'un Espace de Parole à destination des mères de tenter de revenir au sens initial du « soutien » à la parentalité dans une « posture d'accompagnement émancipatrice », auprès d'un public invisibilisé et stigmatisé, par la valorisation, la reconnaissance des savoirs expérientiels et la création d'un espace d'échange. « La posture d'accompagnement émancipatrice » est décrite comme la capacité à « reconnaître chez les adultes en position parentale une expertise profane, acquise à partir de l'expérience de tous les jours avec l'enfant et leurs groupes d'appartenance ; reconnaître leurs forces, plutôt que leurs faiblesses, et miser sur l'actualisation des forces pour renforcer le sentiment de compétence et la confiance en soi en tant que parent ; mobiliser et développer leurs ressources et favoriser leur pouvoir d'agir en tant que premiers éducateurs de l'enfant ; les aider à exploiter les ressources humaines et matérielles à leur disposition pour faire face ; encourager leur autonomie (l'accompagnement se veut émancipateur) en évitant que s'instaurent des dépendances aux professionnels (disqualifiantes d'une certaine manière) ; mettre en valeur la collaboration plutôt que le contrôle » (Houzelle et Rebillon, mars 2020, p. 32) (cité par Régis Garcia, p. 176)²⁷.

²⁷ Régis Garcia. La participation des parents : expérimenter la co-élaboration des savoirs à partir du dispositif de parentalité : Une recherche-action au cœur des Réseaux Parentalité. Sciences de l'Homme et Société. Université Paris 8, 2021.

Régis Garcia observe ainsi 5 notions à articuler dans le cadre des actions à destination des parents qui auraient comme effets potentiels l'émancipation et le développement du pouvoir d'agir :

- La reconnaissance et la valorisation , notamment de leur expertise profane et de leurs forces
- Le développement du pouvoir d'agir comme « modalité d'aide » : c'est-à-dire les « aider à exploiter les ressources humaines et matérielles à leur disposition pour faire face à leurs difficultés »
- L'autonomie qui évite la dépendance aux aides et aux professionnels
- La collaboration entre parents et professionnels et non pas dans une posture de contrôle.

La notion d'*empowerment* a été développée dans le contexte des luttes féministes aux Etats-Unis dans les années 1970 pour désigner «une conscience critique permettant d'acquérir un pouvoir d'agir personnel et collectif dans une perspective de changement social»²⁸, par le bas. Il y a donc deux notions sous-jacentes à celle du pouvoir d'agir : la notion de pouvoir, et celle de l'apprentissage et de la conscientisation²⁹ pour accéder à ce pouvoir collectif et individuel. Le pouvoir d'agir renvoie à «la capacité de» générer des changements, d'agencer sa vie et son environnement comme nous le désirons : avoir une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour nous. C'est une approche qui vise, dans l'intervention sociale, à « permettre aux personnes accompagnées d'acquérir (le plus souvent au moyen de revendications collectives) les moyens concrets d'améliorer leurs conditions de vie et d'œuvrer ainsi à l'avènement d'une société plus juste »³⁰

Dans quelle mesure la création d'un Espace de Parole au sein du Mouvement du Nid 34 favorise-t-elle le développement du pouvoir d'agir, souvent contraint, des mères migrantes en situation de prostitution ou l'ayant été ?

Ce mémoire portera premièrement sur un **diagnostic** que nous avons tenté d'établir au sujet des mères étrangères accompagnées par le moyen d'une enquête exploratoire. Nous tenterons de vérifier l'hypothèse suivante : **la possibilité et le droit à exercer sa parentalité comme désiré est plus limité pour les mères étrangères, et d'autant plus lorsqu'elles sont en situation de prostitution.**

²⁸ BACQUE Marie-Hélène, BIEWENER Carole, L'empowerment : un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? Idées économiques et sociales, n°173, 2013, p.25-32

²⁹ Le processus de conscientisation comme nécessité à l'action individuelle ou collective est théorisée par Paulo Freire : 1 « Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde. » (Paulo Freire. (1974), Pédagogie des opprimés).

³⁰ Le Bossé, Y. (2012). *Sortir de l'impuissance. Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités – Tome 1 : Fondements et cadres conceptuels.*

Nous allons voir que l'hypothèse d'un pouvoir d'agir restreint dans l'exercice de la parentalité des mères étrangères est également à vérifier du point de vue de **l'analyse des référentiels de politiques publiques de parentalité et migratoires** qui ne sont pas sans effets dans la vie des mères étrangères.

Dans un second temps, notre travail portera sur l'analyse de la mise en place d'un projet à destination des mères, de ses « **effets potentiels** » ainsi que sur sa **conception** d'un point de vue méthodologique, à l'aune des enjeux d'intermédiation sociale, selon l'hypothèse suivante : **la création d'un Espace de Parole à destination des mères étrangères participe au développement de leur pouvoir d'agir personnel et collectif.**

2. **CADRAGE MÉTHODOLOGIQUE : Par quels moyens allons-nous vérifier ces hypothèses ?**

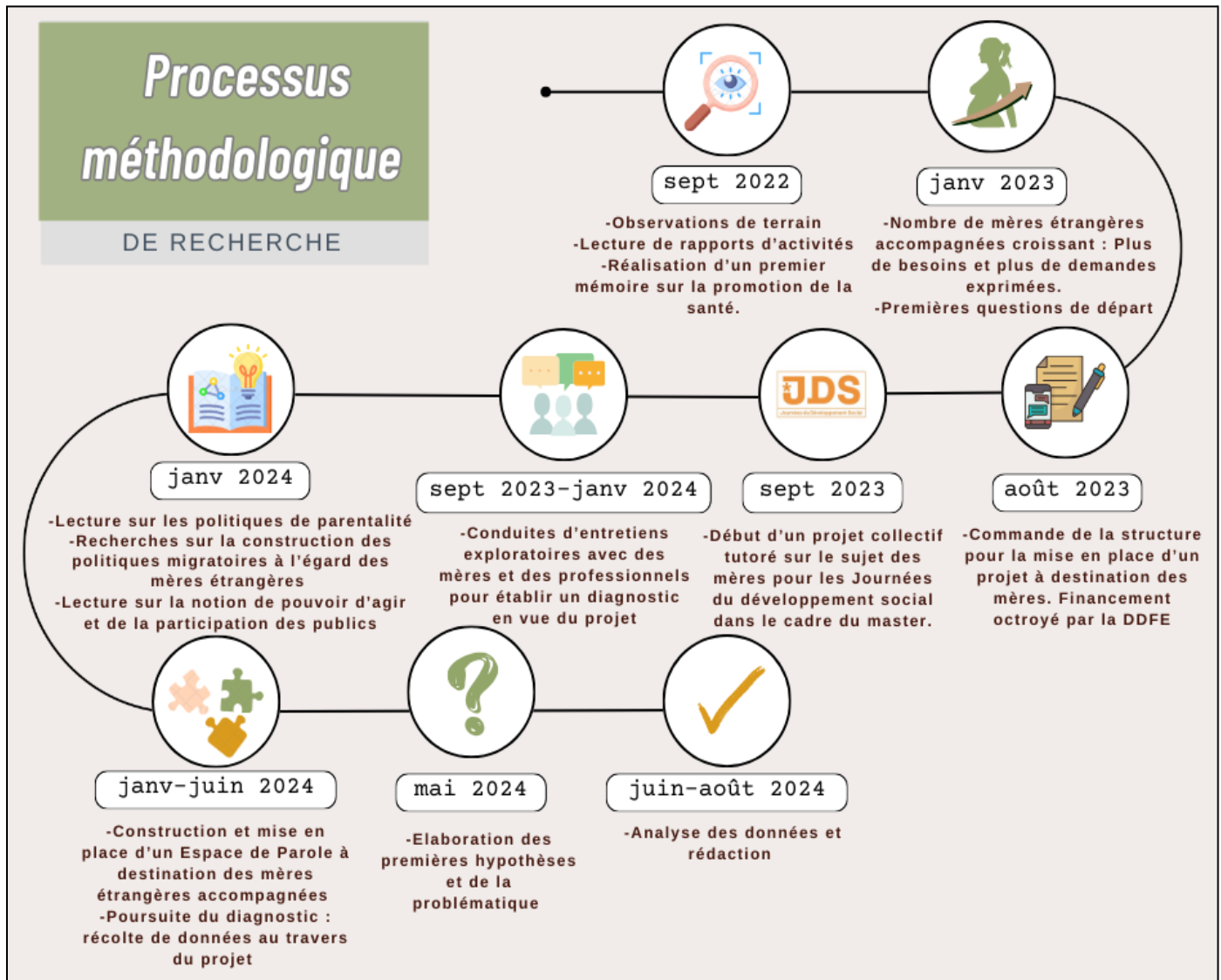
- Objectifs du mémoire :
- Produire des données sur la situation des mères étrangères accompagnées de manière empirique ainsi que sur leurs besoins, afin d'y répondre au mieux.
- Interroger les notions d'émancipation et de développement de pouvoir d'agir au travers d'un projet concret dans une démarche de recherche-action.
- Réfléchir sur la mise en place d'un projet participatif ce que cela pose comme enjeux de postures, de représentations, d'animations et de gestion de projet.
- Apprendre à analyser un projet et à réfléchir sur ses propres pratiques d'intermédiation et de développement social.

a. **Méthodologie de recherche : un cheminement**

La méthodologie de recherche de ce mémoire s'inscrit dans une démarche de recherche-action : la recherche vient nourrir la mise en place d'un projet, et inversement, le projet mené vient nourrir une réflexion sur la situation des mères migrantes en situation de prostitution et sur la notion d'empowerment. En tant qu'accompagnatrice sociale au sein de l'association, je suis dans une posture de ce que Catherine De

Lavergne qualifie de “praticien-chercheur” qui vient questionner et revendiquer une nouvelle interaction entre le monde de la recherche et le monde professionnel, avec tout ce que cela comporte comme enjeux que nous allons expliciter plus loin.³¹

Ce travail de recherche se déroule entre août 2023 et août 2024.



a. Méthodes de recueil et d'analyse des données : approches retenues

- L'observation participante et les suivis individuels dans le cadre de ma mission

³¹Catherine de Lavergne. La posture du praticien-chercheur : un analyseur de l'évolution de la recherche qualitative. Recherches Qualitatives, 2007, Hors-série (3), pp.28-43.

L'observation participante est une méthode de recueil de données qualitative, définie par Bogdan et Taylor dans le manuel de sociologie qualitative publiée en 1975, comme étant “ une période d'interactions sociales intenses entre le chercheur et les sujets, dans le milieu de ces derniers. Au cours de cette période, des données sont systématiquement collectées.”³² Ma présence au local au quotidien et ma place d'assistante au pôle contact-accompagnement me permettent d'être en lien direct avec l'équipe et les personnes accompagnées, et de participer aux missions et activités de l'association. Elle me permet donc d'être près de la réalité du travail de terrain et d'observer et recueillir des données concernant les demandes des mères accompagnées. C'est en écoutant les mères parler de leurs parcours, de leurs besoins, de leurs souffrances, que j'ai pu récolter des données préalables à la mise en place du projet. Avoir accès aux dossiers individuels et accompagner les démarches administratives m'ont également permis de mieux comprendre les dispositifs liés à la parentalité existant sur le territoire. Accompagner les mères à des rendez-vous avec leur sage-femme, leur assistante sociale de la PMI ou du département a aussi été enrichissant en terme de réflexion sur les pratiques d'accompagnements des mères et le rapport aux institutions.

Les observations faites ont été développées dans la phase de contextualisation du sujet en introduction.

- Des entretiens qualitatifs exploratoires

Les premiers entretiens qualitatifs qui ont été menés dans la phase préalable au projet ont dû être réalisés dans un laps de temps très court, lorsqu'il a fallu rédiger un projet en 3 semaines en août 2023. Nous avons réalisé un questionnaire afin d'interroger les mères sur leur besoin, leur situation, ainsi que sur le projet qui allait être mené. Le peu de temps imparti ne m'a pas permis d'adopter tout de suite une méthode exploratoire et d'associer les mères à la phase d'idéation du projet dès le début, et mon questionnaire s'est avéré en réalité très directif. Si ces quelques entretiens ont permis de récolter tout de même des données, d'enrichir mes observations et d'orienter la conception du projet, je n'ai pas poursuivi cette méthode afin de tenter de revenir à une méthodologie de recherche plus exploratoire lors de la phase de réalisation du projet.

Ces entretiens auront pour but de rester le plus ouverts possible. Pour cela, j'ai préparé de grandes thématiques hypothétiques afin d'orienter à minima les entretiens si nécessaire :

- Les difficultés / désirs des mères accompagnées

³² Source secondaire : Georges Lapassade, *Vocabulaire de Psychosociologie*, “Observation participante”, 2002, p.375-390

- Définir la parentalité (ce qui me permettra de les interroger sur la question des représentations (comment elles se perçoivent et perçoivent les autres, dans un contexte notamment d'interculturalité)
- Le rapport aux institutions et aux services sociaux.
- Identifier avec les participantes ce qu'elles aimeraient que l'on mette en place dans le cadre du projet

→ **Au total 7 mères accompagnées ont été interrogées selon les modalités suivantes :**

Prénoms fictifs	Date	Durée de l'entretien	Choix de la personne interrogée / données recueillies
Fania ³³	16 /11/23	40 min	Fania est une jeune femme Nigériane de 23 ans, mère de deux filles de 5 ans et 3 ans. Fania a été victime de traite des êtres humains et a subi des violences conjugales durant ses grossesses. Elle est en situation irrégulière. Elle est aujourd'hui mère isolée, en situation de prostitution et sans emploi. Elle reçoit une aide de 150 euros par mois. Elle est hébergée par le département en chambre d'hôtel mais en cours de fin de prise en charge. Elle est accompagnée par le Mouvement du Nid (MDN) depuis mai 2023.
Dania	22/09/23	45 min	Dania est une femme Nigériane de 28 ans enceinte de 5 mois. Dania a été victime de traite des êtres humains. Elle a effectué un Parcours de Sortie de Prostitution durant 2 ans et est aujourd'hui en emploi. Elle est mère isolée, hébergée au sein d'un CHRS. Elle a un titre de séjour d'un an. Elle est accompagnée par le MDN depuis 2019.
Joy	06/09/23	30 min	Joy est une femme Nigériane de 29 ans, enceinte de 3 mois. Joy a été victime de traite des êtres humains. Elle a effectué un Parcours de Sortie de Prostitution durant 2 ans et est aujourd'hui en emploi. Elle a un titre de séjour d'un an. Elle vit aujourd'hui avec le père dans son propre logement social. Elle est accompagnée par le MDN depuis 2019.
Elena	05/09/23	40 min	Elena est une femme Nigériane de 30 ans, mère d'un garçon de 3 ans et d'une fille de 10 mois. Elena a été victime de traite des êtres humains. Elle est en situation irrégulière, sans emploi et est hébergée par le 115 en hôtel avec ses enfants et le père de ces derniers. Elle reçoit une aide de 150 euros par mois. Elle est accompagnée par le MDN depuis 2021.

³³ Le choix des prénoms est fictif pour préserver l'anonymat des personnes.

Isabella	05/09/23	40 min	Isabella est une femme Nigériane de 28 ans, mère d'un garçon de 5 ans et d'une fille de 2 ans. Isabella a été victime de traite des êtres humains. Elle est aujourd'hui en situation irrégulière, et vit avec ses enfants et le père de ses derniers dans un hôtel, pris en charge par le 115. Elle reçoit une aide de 150 euros par mois. Elle est sans emploi et en situation de prostitution. Elle est accompagnée par le MDN depuis 2021.
Ana	28/11/23	35 min	Ana est une femme Nigériane de 29 ans, mère d'un enfant resté au Nigéria ainsi que d'un bébé de 8 mois vivant avec elle. Ana a été victime de traite des êtres humains et a fui les réseaux de prostitution lorsqu'elle est tombée enceinte. Elle est actuellement en situation irrégulière, sans emploi, hébergée par le département en chambre d'hôtel. Elle reçoit une aide de 100 euros par mois. Elle est accompagnée par le MDN depuis 2022.
Lila	24/11/23	30 min	Lila est une femme Nigériane de 27 ans, enceinte de 6 mois et actuellement en Parcours de Sortie de la Prostitution. Elle a une Autorisation Provisoire de Séjour. Elle est mère isolée, sans activité professionnelle et perçoit une aide de 343 euros par mois. Elle est hébergée en Centre d'Hébergement d'Urgence. Elle est accompagnée par le MDN depuis 2022.

Les verbatims recueillis seront traduits de l'anglais au français pour une meilleure compréhension.

→ 7 professionnelles ont été interrogées notamment sur les pratiques d'accompagnement, les représentations, les difficultés rencontrées selon les modalités suivantes :

Prénoms /structure	Date	Durée de l'entretien	Choix de la personne interrogée / données recueillies
A - Chargée de mission accompagnement - Mouvement du Nid 34	14/05/2024	1h	Interroger la référente de l'accompagnement, et donc de l'accompagnement des mères au MDN permet de dresser un état des lieux du sens de cet accompagnement, des freins rencontrés, et des pratiques professionnelles. Cet entretien permet d'éclairer également sur la notion de représentations dont l'accompagnement des mères est porteur.
L, professeure de Français Langues Etrangères au sein du Mouvement du Nid 34	6/04/2024	40 min	Dans le but de dresser un diagnostic sur la situation globale des mères étrangères, interroger la professeure de français est un élément important pour comprendre les freins à l'insertion-professionnelle, l'importance de l'apprentissage du français dans des logiques d'intégration, la place des cours de français dans la vie des mères et ce que cela représente pour elles.

N, psychologue pour le Mouvement du Nid 34	07/06/24	50 min	Cet entretien a pu nous éclairer sur la manière dont les psycho-traumatismes dus aux parcours migratoire et prostitutionnel peuvent affecter la maternité.
S, assistante sociale au sein du Service de Solidarité Territoriale, secteur Ecusson	24/05/24	1h	Interroger une professionnelle représentant l'institution a permis notamment de mieux comprendre la manière dont les professionnels du département sont limités dans leur champ d'action, mais aussi d'échanger autour de l'accueil des mères étrangères, des mères isolées, des injonctions implicitement diffusées, du rapport entre mères étrangères et institution.
F, psychologue au sein du centre de soins et de ressources Frantz Fanon	07/06/24	45 min	Cet entretien a pu nous éclairer sur la manière dont l'exil peut affecter la maternité, mais aussi d'envisager des perspectives pour la poursuite du projet à destination des mères sur lesquelles nous reviendrons.
H, Médiatrice familiale anciennement salariée au sein de l'association AMAC à Béziers qui accompagne les mères victimes et enfants co-victimes de violences conjugales	13/05/24	40 min	Cet entretien a permis d'échanger autour de la notion de "parentalité empêchée" des mères dont les enfants sont placés, ce qui concerne 3 mères étrangères accompagnées. Cela a permis également de nous éclairer sur les conséquences de la violence (conjugale ou autre), sur la maternité et le lien à l'enfant.
I, cheffe de service au sein du CHRS de l'Amicale du Nid à Béziers	24/06/24	1h15	La cheffe de service a réalisé un mémoire sur les femmes étrangères victimes de violences et leur non-prise en compte dans les politiques de lutte contre les violences faites aux femmes, par un travail de terrain au sein du CHRS de l'Amicale du Nid à Béziers. Son point de vue est très enrichissant tant au niveau de la compréhension du référentiel des politiques migratoires que sur les pratiques d'accompagnement des femmes étrangères, et pour notre part des mères étrangères. Nous avons notamment pu échanger sur l'enjeu des modes de garde pour les mères étrangères qui représente un frein important dans la réinsertion professionnelle et réfléchir à des perspectives pour travailler sur cette problématique.

Ces entretiens qualitatifs seront enregistrés, retranscrits et analysés par un classement des verbatims recueillis par thématiques.

- La récolte de données par les Espaces de Paroles destinés aux mères

L'expérimentation de terrain est ce qui va également venir nourrir notre réflexion, tout en étant à la fois le résultat de ces réflexions. L'Espace de Parole mis en place nous a permis de récolter de nombreuses

observations et verbatims qui permettront de poursuivre le diagnostic déjà entamé au travers des entretiens individuels exploratoires.

- **Mise en place d'un protocole d'observation**

Dans le but de l'analyse des groupes de parole, j'ai effectué la grille d'observation suivante, portant à la fois sur le **contenu de l'atelier**, mais aussi sur le **dispositif pédagogique**, les deux étant à analyser simultanément à l'aune de notions d'*empowerment* et de *pouvoir d'agir*.

- Date :
- Nombre de participantes :
- Intervention d'un ou d'une professionnelle :
- Configuration spatiale du groupe de parole :
- Thématique de l'atelier / sujet prévu d'aborder à l'initiale :
- Sujet(s) abordés en réalité :
- Verbatims retenus / nouveaux enjeux soulevés par les participantes :
- Répartition de la parole :
- Question évaluative de fin de groupe de parole ("Est-ce que vous vous êtes senties à l'aise?", "Souhaitez-vous changer quelque chose pour le prochain groupe de parole?", "Qu'en avez-vous pensé?")

Cette grille d'observation est remplie à l'aide d'un ou d'une bénévole présente à chaque atelier, comme je suis dans une posture d'animation ou de co-animation.

- **Mise en place d'un protocole d'évaluation**

Les données récoltées par ce protocole évaluatif permettront de répondre à la problématique/ l'hypothèse principale affirmant que **ce projet favorise le développement du pouvoir d'agir des mères**.

Pour cela, il s'agit de penser au préalable à des « effets potentiels » du projet et de définir des critères d'évaluation (items) hypothétiques selon la question suivante : par quels indicateurs mesurer le développement du pouvoir d'agir d'un groupe, à l'échelle individuelle, mais aussi collective ?

- **Indicateur 1** : Le projet a permis aux femmes de se sentir moins seules et de créer des relations d'entraide (indicateur subjectif)
- **Indicateur 2** : Le projet a permis aux femmes de prendre conscience de leur savoir, et d'échanger sur leur situation, dans une dimension de « communauté d'expérience » (indicateur subjectif)
- **Indicateur 3** : Le projet a permis aux femmes de trouver des solutions/ ressources dans leurs difficultés par l'échange entre pairs et l'écoute de pairs et/ou de professionnels (indicateur subjectif)
- **Indicateur 4** : Le projet a favorisé un accompagnement plus « rapproché » pour les mères qui en expriment le besoin (notamment pour celles qui expriment beaucoup de fatigue, un sentiment d'impuissance et de dépassement) (indicateur subjectif)
- **Indicateur 5** : Le projet a permis à l'association de mieux identifier les besoins des mères accompagnées afin d'y répondre mieux (indicateur objectif)
- **Indicateur 6** : Le projet a permis à l'association d'élargir un réseau partenarial traitant de parentalité sur le territoire pour mieux orienter les femmes (indicateur objectif)
- **Indicateur 7** : Le projet a impliqué les personnes concernées dans chacune des phases du processus (indicateur objectif)³⁴

Ces indicateurs sont hypothétiques, ils s'appuient sur mes premières observations et échanges avec les mères, et ont pour but d'évoluer en fonction de la parole des premières concernées qui sera récoltée tout au long du projet. **Le dernier groupe de parole du 14 juin 2024** et des échanges individuels avec les participantes ont permis d'avoir un temps "bilan" avec les mères et d'identifier avec elles ce qui, dans la conduite de projet, a favorisé leur pouvoir d'agir.

- Une revue de la littérature, des notions théoriques éclairantes en vue de l'analyse du projet

Source bibliographique	Eléments clés apportés à l'analyse
ALC Nice. Manier Marion, Plancade Amandine (2014). Dialogues et Silences : Rencontre entre les mères migrantes en situation de prostitution et les professionnels du social.	Etude portée sur des mères migrantes en situation de prostitution, venant appuyer mes observations et m'éclairer dans la compréhension des besoins de ce public
Zoumenou, Iris, et Séverine Carillon. « Penser les migrations à la lumière du pouvoir d'agir », 2021.	Rapport d'un projet mené dans une démarche participative interrogeant l'approche par le pouvoir d'agir dans

³⁴ La participation pourra être évaluée à partir d'outils comme l'échelle de la participation d'Arnstein. Arnstein S. (1969) : A ladder for citizen participation. JAIP, vol. 35, n°4, pp. 216-224.

	l'accompagnement des populations migrantes, faisant écho au public concerné par ce travail de mémoire.
Rouzel, Joseph. « Ce que parler veut dire. L'animation de groupes de parole: » <i>VST - Vie sociale et traitements</i> N° 140, n° 4 (25 octobre 2018): 39-47.	Comment animer et observer un groupe de parole en ayant conscience des rapports de pouvoirs qui peuvent se jouer ?
Régis Garcia. La participation des parents : expérimenter la co-élaboration des savoirs à partir du dispositif de parentalité : Une recherche-action au cœur des Réseaux Parentalité. Sciences de l'Homme et Société. Université paris 8, 2021.	Cette thèse a été éclairante dans ma compréhension du référentiel parentalité et du paradigme qui traverse la notion de « soutien » à la parentalité. Ces éléments d'analyse sont utiles à la réévaluation de la manière dont je conçois le projet, notamment en étant attentive à ce que le projet ne serve pas une logique sécuritaire et de contrôle, notamment au sein de l'action 1 du projet (création d'un espace d'échange entre pairs).
Paturel, Dominique, et Annick Simon. « Projets de développement des territoires et participation des habitants : le diagnostic partagé, outil méthodologique via l'intermédiation sociale: » <i>Pensée plurielle</i> n° 28, n° 3 (12 mars 2012): 79-92.	Cette lecture m'a permis de comprendre davantage les enjeux d'intermédiation sociale dans la conception d'un projet, et notamment la manière dont on peut associer les bénéficiaires non pas seulement dans un mode de consultation mais comme des acteurs du projet.
Graizon, Aurélien. « De la participation à l'appropriation. La question de la gouvernance de projet ». <i>Le sociographe</i> n°68, n° 4 (2019): s25.	Cet article interroge la posture du porteur de projet et de la gestion de projet à l'aune des enjeux d'appropriation par les publics.
BACQUE Marie-Hélène, BIEWENER Carole, L'empowerment : un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? Idées économiques et sociales, n°173, 2013, p.25-32 LE BOSSE Yann, « De « l'habilitation » au « pouvoir d'agir » vers une définition plus circonscrite de la notion d'empowerment », <i>Nouvelles pratiques sociales</i> , 16(2), 2004, p.30-51	Ces articles ont nourri ma réflexion sur la notion d'empowerment et de développement du pouvoir d'agir et m'ont aidé à définir le choix de mes items et critères d'évaluation de ce projet, afin de répondre à la problématique posée.
Godrie, Baptiste, « Rapports égalitaires dans la production des savoirs scientifiques: L'exemple des recherches participatives en santé mentale ». <i>Vie sociale</i> n° 20, n° 4 (26 mars 2018): 99-116.	Baptiste Bodrie vient au travers d'un exemple de recherche participative en santé mentale, interroger les rapports de pouvoirs dans la production des savoirs scientifiques, et comment, pour tendre à des rapports plus égalitaires, valoriser les savoirs expérientiels. Cette lecture m'a fait prendre conscience que le groupe de parole est une réelle occasion de valoriser les mères dans leurs savoirs expérientiels, tant auprès des professionnels que entres elles.

« HÉRAN, François, <i>Avec l'immigration. Mesurer, débattre, agir</i>, Paris : Éd. La Découverte, 2017, 327 p. »	Le travail d'Héran François en termes d'analyse des politiques publiques migratoires a été éclairant pour comprendre comment le paradigme "sécuritaire" s'est progressivement construit. L'approche par le référentiel des politiques migratoires est essentielle pour comprendre la manière dont ce paradigme se traduit sur le terrain et est vécu par les mères étrangères.
Unterreiner, Anne. « Familles issues de l'immigration et actions de soutien à la parentalité : typologie des formes d'agentivité parentale », <i>Revue française des affaires sociales</i>, no. 2, 2021, pp. 275-295. Manier Marion. "Les spécificités des actions parentalité dans le champ de l'intégration des femmes migrantes et immigrées." In: <i>Revue des politiques sociales et familiales</i>, n°134, 2020. Parentalités en migration. Normes, pratiques et perceptions. pp. 67-79	Ces deux articles ont été enrichissants pour comprendre la manière dont les politiques de parentalité et migratoires se croisent quand il s'agit de mettre en place des actions à destination des parents étrangers. Les chercheuses mettent en lumière les enjeux que cela comporte en termes d'injonctions et d'agentivité parentale pour ces familles.

- Limites et freins potentiels à prendre en compte lors de la collecte des données

Plusieurs potentiels freins à la collecte de données peuvent être identifiés :

- La barrière de la langue et les incompréhensions qui en découlent
- La difficulté à « fidéliser » les participantes au projet sur toute sa durée
- La posture d'animateur, et de « chercheur » à la fois qui empêche de pouvoir observer de manière précise les ateliers d'un point de vue extérieur durant les groupes de paroles
- La temporalité du financement, la courte durée du projet
- La posture de praticien-chercheur est parfois difficile à porter. Ma mission principale étant l'accompagnement social, j'ai été à plusieurs reprises freinée dans mon travail de recherche. En effet, nous avons eu en particulier à assurer le suivi très complexe d'une jeune femme à l'association entre le mois de mars et de juin qui ne m'a pas permis de me libérer pour mon mémoire ou par la mise en place du projet tel que je l'aurais souhaité, que ce soit en terme de temps de travail ou de charge émotionnelle.

b. Méthodologie de projet

- Présentation du projet “Mama wey Dey Try”



L'intitulé du projet a été choisi par les mères, de l'anglais pidgin signifiant « Mamans qui essayent ». Ce choix est intéressant à analyser en ce qu'il renvoie à la manière dont se perçoivent les mères mais aussi la manière dont elles perçoivent leur situation : elles se définissent comme des mères qui « essaient » d'être les mères qu'elles désirent en dépit des difficultés auxquelles elles font face de par leur situation précaire. Les objectifs ont été définis sur la base de mes observations, de mes suivis individuels ainsi que des questionnaires menés au préalable. Le projet comporte 3 actions mais l'analyse de projet que nous proposerons portera cependant uniquement sur l'action 1 : la mise en place d'un Espace de Parole. Le public visé par ce projet est

le suivant : **Futures mères ou mères, victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelles, ayant été ou étant en situation de prostitution, majoritairement originaires du Nigéria. La tranche d'âge la plus représentée est 25 ans - 35 ans. Au moins 20 mères sont amenées à participer au projet.** Le projet a été financé par la DDFE (Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité). L'arrêté portant attribution de la subvention résume le projet en l'action suivante : « Appui aux femmes en situation de prostitution dans leurs fonctions parentales, renfort de la confiance en soi ». Cette subvention a été octroyée pour une période allant de novembre 2023 à juin 2024, et le projet a débuté au sein de l'association au début du mois de janvier 2024.

- Le “mode projet” dans une démarche d'intermédiation sociale : un cadre et une posture spécifique

*« Il existe un seul trait qui distingue radicalement : les « monstres prometteurs » des « éléphants blancs » : les premiers ne cessent d'apprendre sur leur environnement et se modifient sans cesse pour en encaisser les modifications ; les éléphants blancs demeurent d'année en année l'objet de la même fascination ».*³⁵ Bruno Latour place l'innovateur, ou le porteur de projet, face à deux logiques distinctes dans la conception de son projet : une logique qui se veut exploratoire et heuristique sur le principe de l'expérience et de la réévaluation, opposée à un projet construit sur un principe de programmation, de façon linéaire et sans prendre en compte son environnement. Ce que Bruno Latour nomme « l'écophilosophie » renvoie à un projet qui se construit en mouvement, en fonction de son contexte et des acteurs qui y prennent part, ou plus largement qui se construit « en relation à son environnement »³⁶. Ainsi le choix de l'innovateur dans sa posture, détermine le projet dans son élaboration, son cheminement, mais aussi dans son impact. Le mode projet comme expérimentation est au cœur de la démarche d'intermédiation sociale³⁷, que nous allons explorer dans la création d'un Espace de Parole pour les mères étrangères, en tentant d'adopter une posture de « *monstre prometteur* ».

³⁵ « L'impossible métier de l'innovation technique – PROTEE une nouvelle méthode d'évaluation des projets fortement incertains », Bruno Latour In Philippe Mustar et Hervé Penan Encyclopédie de l'innovation, Paris, Economica, 2003, pp. 9-26

³⁶ « L'écophilosophie renvoie à la manière dont le projet se construit en relation à son environnement. » PATUREL Dominique, SIMON Annick, « Projets de développement des territoires et participation des habitants : le diagnostic partagé, outil méthodologique via l'intermédiation sociale », *Pensée plurielle*, 2011/3 (n° 28), p. 79-92.

³⁷ Marchand, Alain (2002a). L'intermédiation sociale : complexité et enjeux. Journée DESS, CCPIS, Montpellier 3, version provisoire ».

Processus méthodologique de projet

La création d'un Espace de Parole pour les mères étrangères favorise-t-elle le développement du pouvoir d'agir ?



3. Les mères étrangères en situation de prostitution à la croisée de différents référentiels de politiques publiques de type “sécuritaires”

Nous avons choisi dans ce travail de recherche d'introduire notre analyse par la notion de référentiel en politique publique. Ce prisme permet de mieux comprendre dans quel contexte se situeront les propos des mères et la manière dont ces référentiels se traduisent sur le terrain, dans la vie des mères étrangères. Pierre Muller apporte une définition du concept de référentiel³⁸ comme étant un outil pour analyser la dimension cognitive des politiques publiques. Une politique publique est construite selon un certain rapport au monde et des représentations qui en découlent. Ces éléments constituent le référentiel de cette politique, ainsi que les objectifs et les actions qui en résultent. Il est donc intéressant d'analyser les paradigmes qui traversent ces politiques publiques et quelles en sont les conséquences sur l'action sociale, puis plus particulièrement sur les publics.

Les mères accompagnées par le Mouvement du Nid sont à l'intersection de plusieurs référentiels de politiques publiques qui tendent à être “sécuritaires”. Au moins 3 politiques publiques ont des effets directs ou indirects sur la situation des mères accompagnées : les politiques publiques migratoires, de parentalité, de lutte contre la prostitution et le proxénétisme. Autour de la mère se cristallisent plusieurs injonctions paradoxales.

Dans le cadre d'une enquête exploratoire sur la situation des mères étrangères et de la mise en place d'un projet à destination des mères et donc de « soutien à la parentalité », il m'a semblé important de donner une courte analyse des politiques publiques de soutien à la parentalité. Comprendre le cadre dans lequel s'inscrivent ces politiques publiques permettra dans un second temps d'analyser leur traduction sur le terrain et leurs effets directs ou indirects dans la vie des personnes concernées.

a. La prise en charge des mères étrangères par les politiques publiques de soutien à la parentalité : à la croisée de deux référentiels de types sécuritaires

Quel paradigme traverse le référentiel « parentalité » ?
--

³⁸ Muller Pierre, « Référentiel », in L.Boussaguet, S.Jacquot. et P.Ravinet, Dictionnaire des politiques publiques, Paris, Presses de Sciences Po, 2005, p. 371

Régis Garcia a mené un travail de recherche-action³⁹ sur la participation des parents dans les dispositifs de parentalité, et notamment dans les Réseaux Parentalité, et montre bien dans sa thèse la manière dont le référentiel parentalité est composé d'une pluralité de discours parfois très hétérogènes voire paradoxaux. C'est au moment du développement des politiques publiques de parentalité, à la fin des années 1990, que se cristallisent ces logiques contradictoires, investissant le terme « parentalité » de plusieurs sens.

Les politiques publiques de parentalité étant très stratifiées, Régis Garcia va analyser ces discours en se concentrant sur la manière dont les normes sont produites, et notamment par les différentes circulaires publiées depuis les années 1990 ainsi que les Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG) qui encadrent la contractualisation entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocation Familiale (CNAF) depuis 1997. Ces conventions vont ensuite être déclinées entre les CNAF et les CAF départementales, de manières pluriannuelles. C'est donc à l'échelle nationale que les objectifs des politiques publiques de parentalité ainsi que les moyens octroyés aux opérateurs départementaux et locaux sont définis. Les actions locales qui traduisent ces objectifs s'organisent autour des Réseaux d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), financés et pilotés à l'échelle gouvernementale (l'instance de gouvernance départementale des politiques publiques de parentalité est le Schéma Départemental des Services aux familles, SDSF, piloté par le préfet). A l'échelle locale, il existe cinq dispositifs dédiés à l'accompagnement des parents, organisés par le réseau Parentalité 34 : Les REAAP ; Le Contrat Local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) ; La médiation familiale ; Les espaces de rencontres ; Les lieux d'accueil enfants parents (LAEP). Ces dispositifs de soutien à la parentalité sont fondés par trois circulaires en particulier, la circulaire du 9 mars 1999 qui fonde le dispositif des REAAP ; la circulaire 2012 suite à la création en 2010 d'un « Comité National de Soutien à la parentalité » (CNSP), qui renforce la place des collectivités territoriales et la prise en compte des quartiers des politiques de la ville ; enfin, la circulaire 2019 qui fait apparaître pour la première fois la notion de « référentiel parentalité », dans le but d'harmoniser les actions. Un élément traversant ces trois circulaires est la participation nécessaire des parents au sein de ces réseaux et l'implication de ces derniers, à la fois comme bénéficiaires mais aussi comme acteurs des dispositifs de soutien à la parentalité : le parent devient une catégorie d'acteur. Cependant, Régis Garcia fait le constat d'une absence de parents au sein de ces réseaux parentalité.

³⁹ Régis Garcia, La participation des parents : Expérimenter la co-élaboration des savoirs à partir du dispositif de parentalité : une recherche-action au cœur des réseaux parentalité. Thèse de doctorat sous la direction de Pascal Nicolas-Le Strat, Université Paris 8, Soutenue le 30 novembre 2021.

Pour tenter de comprendre pourquoi, il revient sur la manière dont s'est construite la catégorie « parent », remplaçant celle de « famille ». Dans les années 1970, le nombre grandissant des familles monoparentales, des enfants de parents divorcés, cible de plus en plus les politiques familiales vers des types de familles en particulier : le but des actions parentalité est de pallier à des difficultés. En comparant les circulaires de 1999 à celle de 2012, on voit que la catégorie « parent » remplace celle de « famille ». L'action sociale se centrant davantage sur la relation « parent-enfant », dans un contexte de montée des individualités et de mutation des configurations familiales, mais aussi de développement du droit de l'enfant. Cette individualisation des politiques sociales va avoir pour conséquences de responsabiliser davantage le parent, comme étant le premier éducateur de l'enfant, dans une logique de surveillance et d'évaluation. Dans les années 1990, le contexte politique est marqué par la question de l'incivilité des jeunes, et la question de la responsabilité parentale sera mise en avant. La circulaire du 6 novembre 1998 relative à la délinquance des mineurs sera ainsi une référence lors de la création des REAAP, justifiant de la nécessité à mettre en place des réseaux de soutien à la parentalité, et ce notamment pour les parents jugés « défaillants ». On voit que deux référentiels s'articulent donc : celui de parentalité et celui sécuritaire. Régis Garcia parle d'une « instrumentalisation des politiques de parentalité au profit du référentiel sécuritaire » (Régis Garcia, 2021, p.113). Cela est illustré par la loi du 31 mars 2006⁴⁰ qui met en place un contrat de responsabilité parentale notamment lié à l'absentéisme scolaire de l'enfant, donnant le pouvoir au maire, chef d'établissement scolaire ou inspecteur d'académie d'adresser des sanctions aux parents, comme la suspension des prestations familiales. Il y a donc une logique d'universalisme, les dispositifs de soutien à la parentalité étant destinés à tous les parents, mais aussi de ciblage, dans une double logique. A quels parents sont destinés les actions de soutien ? A partir de quand affirmer qu'un parent est en difficulté ? Un dispositif tel que la Protection Maternelle Infantile (PMI) mis en place à partir de 1980 s'insère dans cette logique de prévention et de protection de l'enfance, entre soutien et surveillance.

Il y a donc une double logique, et le « soutien » à la parentalité s'associe à des néologismes tels que la notion de « compétence parentale », de « défaillance parentale », de « démission parentale », qui peuvent avoir pour conséquence une certaine disqualification des parents. Régis Garcia fait référence également à la construction genrée des dispositifs de parentalité, s'adressant en majorité aux mères qui sont les principales interlocutrices face aux institutions. Les mères sont les principales garantes du bien être de l'enfant et font

⁴⁰ Loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 « pour l'égalité des chances »

face à des injonctions paradoxales : on leur demande de faire preuve de plus d'autorité dans l'éducation des enfants mais aussi de les accompagner sans contraintes avec l'éducation dite positive. On leur demande de s'insérer professionnellement, mais aussi d'être présente avec leurs enfants. En plus de la charge mentale due aux tâches du quotidien, les mères sont plus que jamais invitées à sans cesse réfléchir sur leur pratique, à se remettre en question. Il faudrait questionner la manière dont on produit des dispositifs à destination des mères, non plus en ciblant uniquement la relation à l'enfant et la responsabilité parentale mais prendre en compte ce qu'implique le fait d'être mère dans sa globalité, dans une logique de développement du pouvoir d'agir (qui passe par la valorisation et la reconnaissance de leur place dans la société).

Nous allons voir que les mères étrangères sont d'autant plus concernées par ce référentiel sécuritaire parce qu'elles sont étrangères. La politique de soutien à la parentalité est empreinte de la dimension migratoire qui elle-même fait l'objet d'un référentiel de type "sécuritaire".

Nous avons pu observer au travers de différents accompagnements de mères étrangères à des rendez-vous avec des professionnels de la Protection Maternelle Infantile (PMI) ou encore des Services Territoriaux de Solidarités (STS) que les parents étrangers font donc l'objet d'une surveillance particulière quant à leur pratiques en tant que parents, partant d'un présupposé et d'une suspicion déjà établis avant même qu'ils soient véritablement installés en France et qu'ils aient accès à cette même éducation dont il est question.

Pour analyser sa traduction directe sur le terrain, nous avons voulu croiser le référentiel parentalité avec celui des politiques migratoires.

Des mères migrantes : zoom sur le référentiel des politiques publiques migratoires.

- La construction d'un paradigme des politiques migratoires

Comme je l'ai évoqué plus haut, le référentiel « parentalité » est traversé par une approche sécuritaire se reflétant dans l'accompagnement des mères et dans la mise en place d'actions de soutien à la parentalité. Une des hypothèses formée par mes observations, et confirmée par mon travail de mémoire de Master 1, est que la dimension migratoire présente dans le parcours des mères accompagnées vient renforcer cette approche, les politiques migratoires faisant elles-mêmes l'objet d'un référentiel de type sécuritaire.

Au-delà de l'expérience de l'exil et du parcours migratoire qui affectent profondément la santé des personnes migrantes, l'attente de la régularisation et les multiples désillusions face aux démarches à effectuer une fois arrivées en France, sont parmi les préoccupations principales des personnes accompagnées au Mouvement du Nid, et qui affectent d'autant plus les mères, en responsabilité de leurs enfants.⁴¹ Sur 26, 13 des mères accompagnées par le Mouvement du Nid sont en situation irrégulière, ce qui représente un enjeu important dans l'accompagnement des mères.

C'est l'ordonnance du 2 novembre 1945⁴² qui marque la mise en place d'une politique d'immigration à proprement parler, jusque-là absente, bien que le recours à la main d'œuvre immigrée est encouragé depuis la fin du 19^{ème} siècle déjà. Les immigrés sont donc perçus sous le prisme de la main d'œuvre et des impératifs économiques, et l'arrêt de l'immigration de travail à compter du 5 juillet 1974 par la fermeture des frontières (et ce jusqu'en 1977) change le cours des politiques migratoires. En effet, à partir de 1980, la politique de Valéry Giscard d'Estaing en matière d'immigration⁴³ se caractérise par l'arrêt de nouvelles immigrations; contrôle intense des entrées et de l'attribution de droits au séjour; encouragement au retour volontaire des immigrés⁴⁴ voire organisation de retours forcés⁴⁵; mise en place d'un programme d'insertion pour les immigrés installés en France.

Se déploie donc en "parallèle" une politique de « promotion » des cultures immigrées, puis d'insertion, dans le but de faciliter l'installation des migrants régularisés. Le développement de cette politique "d'intégration" donne, par exemple, lieu au décret du 29 avril 1976⁴⁶ qui accorde aux personnes immigrées le droit au regroupement familial. Cette politique d'insertion des populations immigrées a notamment été mise

⁴¹ HABE Marie, *Promouvoir la santé des personnes en situation de prostitution au sein du Mouvement du Nid* 34, Mémoire de Master 1 Intervention et Développement Social, sous la direction de NOEL Olivier, Université Paul-Valéry, mai 2023.

⁴² Ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 (dite Loi Bonnet) relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Ce rapport formule les orientations de la politique d'immigration pluriannuelles : le nombre de titres de séjour accordés, celui des demandes rejetées, de nombre d'étrangers admis au titre du regroupement familial, celui obtenant le statut de réfugié etc.

⁴³ Loi n°80-9 du 10 janvier 1980 : promulgation de la loi relative à la prévention de l'immigration clandestine et portant modification de la Loi Bonnet du 2 novembre 1945. Cette loi rend plus stricte les conditions d'entrée sur le territoire, et fait de la présence irrégulière d'une personne en France un motif d'expulsion. Elle permet la mise en place d'une mesure d'éloignement territorial à destination des "clandestins", et la détention de l'étranger expulsé à la frontière jusqu'à 7 jours s'il n'est pas en mesure de quitter le territoire immédiatement.

⁴⁴ 1977 : mise en place d'une prime de retour au pays d'origine de 10 000 francs appelé le "million Stoléru"

⁴⁵ 1978 : l'objectif affiché est le retour de 500 000 étrangers par une mesure organisant des retours forcés d'une partie de la main-d'œuvre étrangère installée de manière régularisée sur le territoire.

⁴⁶ Décret n°76-383

en place par les gouvernements sous la présidence de François Mitterrand élu président le 10 mai 1981 (notamment sous les gouvernements Pierre Mauroy et Pierre Joxe⁴⁷), jusqu'au début des années 1990.

En effet, les dynamiques et orientations des politiques de l'immigration actuelles sont surtout repérables au début des années 1990.⁴⁸ Dans ces années se poursuit la formation d'un paradigme encore dominant aujourd'hui de la « maîtrise des flux migratoires », qui n'est pas propre à la France, celle-ci étant contrainte dans la mise en œuvre des politiques d'immigration à la fois par la signature de traités internationaux⁴⁹, et d'autre part par la législation européenne.⁵⁰

Les conditions d'accueil et d'accès aux droits des étrangers en France se durcissent dans ces années. Les conditions d'accès au regroupement familial se durcissent, les contrôles d'identité se renforcent, les interdictions de territoires sont facilitées⁵¹ : l'aspect sécuritaire des politiques migratoires se dessine. “L'intégration” devient une condition préalable à une régularisation. Or, l'intégration, par essence, est un processus qui s'effectue sur place, par l'accès à des droits censés faciliter cette dernière. C'est l'inverse qui se produit aujourd'hui : l'intégration, toujours plus exigeante, doit être démontrée et justifiée par les personnes étrangères pour accéder à des droits.

⁴⁷ Sous le gouvernement Mauroy du 21 mai 1981 au 17 juillet 1984 plusieurs lois allant dans le sens d'une insertion des personnes immigrées ont vu le jour dont deux exemples : la loi du 27 octobre 1981 qui abroge les dispositions de la loi Bonnet et assure de nouvelles garanties pour les étrangers en complexifiant les procédures entourant l'expulsion. Ces mesures seront cependant rétablies sous le gouvernement Jacques Chirac en 1986 ; la loi du 17 juillet 1984 (Loi 84-622) sur la création d'un titre **unique** de séjour et de travail qui favorise l'obtention d'une carte de résident d'une durée de 10 ans renouvelable. Cela permet de dissocier le droit au séjour d'avec l'occupation d'un emploi et reconnaît donc la durabilité d'une installation en France.

⁴⁸ Frédérique Cornuau et Xavier Dunezat, « L'immigration en France : concepts, contours et politiques », *Espace populations sociétés*, 2008/2 | 2008, 331-352.

⁴⁹ Nous pouvons citer la Convention de Genève du 28 juillet 1951, relative au statut des réfugiés ; ou encore la Convention de New York du 26 janvier 1990 relative aux droits de l'enfant.

⁵⁰ Le Pacte Européen pour l'immigration et l'asile prévoyant l'harmonisation des politiques d'immigration et d'asile au sein de l'Union Européenne est adopté par le Conseil Européen les 15 et 16 octobre 2008. L'Union Européenne détient depuis le Traité d'Amsterdam en 1999 des compétences en matière d'asile, d'immigration et au sujet des visas. Les Etats membres doivent accepter d'agir en commun au niveau de l'Union Européenne et ainsi accepter que la Commission Européenne, le Conseil de l'UE et le Parlement européen prennent des décisions à appliquer. Le Parlement Européen a adopté le dernier « pacte migratoire » le 10 avril 2024, qui prévoit notamment le durcissement du contrôle aux frontières de l'Union Européenne, et la mise en place d'un système de solidarité entre les Etats membres au sujet de la répartition des réfugiés.

⁵¹ En juillet et août 1993 sont publiées les lois dites lois Pasqua, relatives à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France. La loi du 10 août 1993 facilite les contrôles d'identité et la loi n° 93-1027 du 24 août 1993 interdit, entre autre, le regroupement familial pour les étudiants étrangers ; met en place une interdiction de territoire pendant 1 an pour les personnes reconduites à la frontière ; ouvre la possibilité de placer les étrangers en centre de rétention administrative pour 3 mois en cas d'absence de documents permettant le renvoi en pays d'origine. Cette loi modifie également le code civil en donnant pouvoir aux maires et aux parquets sur l'autorisation ou non des mariages avec conjoint.e étranger.e s'ils les jugent de complaisance. Certaines dispositions ont été déclarées non conformes à la Constitution par le Conseil constitutionnel. La loi sera donc légèrement modifiée le 30 décembre 1993.

Les propos prononcés par Michel Rocard alors Premier ministre, “*La France ne peut accueillir toute la misère du monde*”⁵² sont révélateurs du paradigme des politiques migratoires et viennent justifier le contrôle des flux migratoires. Ces propos ont été évoqués initialement peu après l’affaire des “Foulard de Creil”⁵³ en septembre 1989 pour justifier une politique anti-immigration.

Ainsi 2 volets fondent ce référentiel : lutter contre l’immigration irrégulière et travailler à l’intégration des immigrés régularisés sur le territoire (Héran, 2017). Or, nous verrons au cours de ce travail de mémoire au sujet des mères étrangères que la première est devenue une condition de la seconde, ce qui engendre paradoxalement des effets pervers “désintegrateurs”⁵⁴ (précarité, insécurité), lorsque l’on encourage la suspicion autour de cette population qui serait de “trop”.

- **La politique migratoire de l’ère Sarkozy (Héran, 2017) : une politique utilitariste par une logique de “tri des étrangers”**

Depuis les années 1990, en moyenne, tous les deux ans, un nouveau projet de loi sur l’immigration apparaît. Cependant, nous souhaitons nous concentrer davantage sur la politique migratoire qu’a menée Nicolas Sarkozy durant sa présidence. Cette politique a encore des effets aujourd’hui, notamment sur le lien entre immigration et insécurité⁵⁵ et tout l’imaginaire construit autour, au fondement du référentiel sécuritaire. A partir de 2005, Nicolas Sarkozy commence à appliquer son programme de politique migratoire en tant que Ministre de l’Intérieur, un programme qui entre en rupture avec le cadre appliqué depuis les années 1980. L’idée est de réformer toute la politique de la France en matière d’immigration. Entre 2006 et 2011, trois lois sur l’immigration ont été votées à l’initiative de Nicolas Sarkozy : les “loi Sarkozy” de 2003⁵⁶ et 2006⁵⁷, supprimant notamment l’accès de plein droit à la carte de résident, désormais subordonnée à

⁵² Propos prononcés le 3 décembre 1989 par Michel Rocard dans le cadre d’une émission “7 sur 7”.

⁵³ L’affaire du Creil fait référence à l’exclusion par le principal du collège de Creil de trois jeunes filles portant un foulard le 18 septembre 1989. Le motif invoqué est le non-respect de la laïcité qui ne serait pas compatible avec l’affichage de façon ostentatoire des signes de son appartenance religieuse. Cet événement va être repris par les médias et donner lieu à une controverse politique autour du principe de laïcité et des politiques migratoires.

⁵⁴ « HÉRAN, François, *Avec l’immigration. Mesurer, débattre, agir*, Paris : Éd. La Découverte, 2017, 327 p. », *Migrations Société*, vol. 169, no. 3, 2017, pp. 35-142.

⁵⁵ Nicolas Sarkozy prononce une allocution le 30 juillet 2010 lors de la prise de fonction d’Eric Le Douaron comme préfet de l’Isère. Dans ce discours, il fait explicitement le lien entre insécurité, c’est-à-dire délinquance, et immigration. “*La nationalité française se mérite et il faut pouvoir s’en montrer digne. Quand on tire sur un agent chargé des forces de l’ordre on n’est plus digne d’être français (...)* Nous subissons les conséquences de 50 années d’immigration insuffisamment régulée qui ont abouti à un échec de l’intégration.”

⁵⁶ La loi n°2003-1119 du 26 novembre 2003 « relative à la maîtrise de l’immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité ». Celle-ci réforme l’ordonnance de 1945 en durcissant les conditions d’entrée et de séjour des étrangers.

⁵⁷ Loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l’immigration et à l’intégration.

l'intégration républicaine. On a une inversion par rapport à l'intention initiale (en 1984) selon laquelle l'obtention de la carte de résident, et donc d'un droit au séjour stable était vecteur d'intégration. Dans cette même logique, la loi du 24 juillet 2006 adopte la mise en place du "contrat d'accueil et d'intégration"⁵⁸ obligeant l'étranger à suivre une formation linguistique et civique (en particulier sur l'égalité hommes-femmes et sur la laïcité), et à faire un bilan des compétences professionnelles. L'objectif de ces lois est de réduire l'immigration et préserver l'identité française. En ce sens, l'intégration peut être un vecteur de la précarisation du droit au séjour.

Un des enjeux du programme de Nicolas Sarkozy est la question de l'immigration "choisie", à intégrer notamment à travers l'emploi, face à une immigration "subie", à réduire voire supprimer totalement. La loi de 2006 propose de permettre à nouveau une plus grande ouverture à l'immigration du travail qualifié : il s'agit de donner un nouvel essor aux migrations économiques, sélectionnées, mais de réduire les autres types d'immigration. Or, choisir nos migrants, c'est "subir" la présence des autres qui deviennent des indésirables, pourtant, la présence de ces migrants "subis" est bien légale (Héran, 2017). Ce principe de sélection est également visible au sein même des décrets et décisions prises pour déployer cette immigration économique. En effet, les ministères de l'Immigration et du Travail ont travaillé de pair pour identifier des métiers "en tension" dans le but de recruter des travailleurs immigrés, selon les régions et les branches. La circulaire du 20 décembre 2007⁵⁹ fait apparaître deux listes de ces métiers, or, elle donne accès à un nombre plus ou moins grand de métiers qualifiés en fonction du pays d'origine duquel proviennent les travailleurs. Les non-Européens sont ceux qui ont le moins accès à des métiers hautement qualifiés, face aux personnes immigrées provenant des pays d'Europe de l'Est. Ce système a fait l'objet de critiques notamment de la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) qui dénonce en octobre 2008 cette "sélection ethnique" des emplois et cette politique du "tri des étrangers", restée sans suite (Héran, 2017). En 2011 l'arrivée du Premier Ministre Claude Guéant marque la fin de cette "immigration choisie", non sans lien avec la crise économique de 2008. La hausse du chômage provoquée par cette crise financière devient un argument décourageant le recrutement de travailleurs étrangers. Or, face à 2,7 millions de chômeurs à cette

⁵⁸Le contrat d'accueil et d'intégration (CAI) est remplacé par un nouveau Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), mise en œuvre par la loi n°2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France., sous l'initiative de Valérie Corre, députée socialiste. En effet, Valérie Corre souligne dans le projet de loi n°2916 déposé à l'Assemblée Nationale le 23 juillet 2014 les ambiguïtés du CAI qui ne serait pas assez "personnalisé" et "individualisé" pour être un réel co-engagement et non pas une unique procédure formelle et standardisée. Pour cela, le CIR a pour objectif d'être plus adapté aux besoins réels des primo-arrivants. Elle rapporte notamment la nécessité de protéger le nouveau parcours d'intégration de tout "risque d'arbitraire administratif" et de logiques éliminatoires.

⁵⁹ CIRCULAIRE N° NOR : IMI/N/07/00011/C relative aux autorisations de travail délivrées au ressortissants des nouveaux États membres de l'Union européenne pendant la période transitoire et des États tiers, sur la base de listes de métiers connaissant des difficultés de recrutement

période, seulement 20 000 étrangers qualifiés sont enregistrés ce qui représente entre 0,7% et 0,8% (Héran, 2017), ce qui n'impacte que très peu le taux de chômage. Cet exemple est révélateur de l'aspect très idéologique de la politique migratoire, mais aussi d'une politique du "bouc émissaire" mise en place à destination des personnes immigrées. François Héran évoque dans la 4ème partie de son ouvrage *Avec l'immigration. Mesurer, débattre, agir*, intitulée "Gouverner par les nombres" l'usage abusif des chiffres de l'immigration par les politiques et la désinformation que cela implique.

Les immigrés représentent aujourd'hui 12% de la population française (25 % avec la seconde génération). Ainsi, François Héran d'affirmer : « *Pour ou contre l'immigration ? Notre débat public sera vraiment adulte quand nous aurons dépassé ce stade, tant il est vrai que l'immigration est désormais une réalité permanente au même titre que le vieillissement, l'expansion urbaine ou l'accélération des communications. Qu'on le veuille ou non, c'est une composante de la France parmi d'autres, un quart de la population. Quel sens y a-t-il à approuver où désapprouver cet état de choses ?* »⁶⁰ (p.315)

En l'espace de 40 ans 22 lois sur l'immigration ont été votées. L'immigration a aujourd'hui une place significative dans l'agenda politique ainsi que dans le débat public. Souvent décrites comme une source de maux pour la France, les personnes immigrées sont elles-mêmes concernées par ces maux, ce que nous allons voir au travers de la situation des mères étrangères.

- **Le cadre légal actuel concernant l'immigration : une politique qui se durcit.**

La récente loi n°2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration prend place dans le contexte que nous avons tenté de situer plus haut. Le texte initial défendu par le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin a été censuré pour plus d'un tiers de ses articles par le Conseil constitutionnel. Pour le moment, 3 dispositions entrent en vigueur par des décrets d'application publiés les 14 et 16 juillet 2024⁶¹ :

- Des conditions qui se durcissent pour l'accès au droit de séjour :

L'octroi à titre exceptionnel d'une carte de séjour "travailleur temporaire" pour les travailleurs sans papiers exerçant dans des métiers en tension afin de favoriser une immigration économique est conditionnée au fait de justifier de 12 mois de travail salarié et de 3 ans de présence en France. Au niveau de l'intégration, les étrangers demandant un document de séjour devront s'engager à respecter les principes de la République,

⁶⁰ HÉRAN, François, *Avec l'immigration. Mesurer, débattre, agir*, Paris : Éd. La Découverte, 2017, 327 p

⁶¹ Vie Publique, *Loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration*.

avec la mise en place d'un nouveau contrat, contenant des engagements plus définis. Les 5 "engagements" sont les suivants : *« la liberté personnelle, la liberté d'expression et de conscience, l'égalité entre les femmes et les hommes, la dignité de la personne humaine, la devise et les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution, l'intégrité territoriale, définie par les frontières nationales, et la laïcité. »*⁶² Le respect de ces principes conditionne la délivrance de tout document de séjour. En cas de non-respect ou de trouble à l'ordre public, le renouvellement peut désormais être refusé ou le document retiré, et le demandeur d'asile peut être assigné à résidence ou placé en rétention, à l'appréciation du préfet. L'accent est mis sur la sécurité : les possibilités d'éloignement des étrangers qui représentent une menace grave pour l'ordre public (crimes ou délits passibles d'au moins 4 ou 5 ans de prison) seront renforcées et facilitées (expulsion, interdiction du territoire français). De nouveaux motifs de refus de délivrance, de renouvellement ou de retrait sont mis en place comme la fraude documentaire. Pour ce qui est du critère linguistique, jusqu'à présent, la seule condition d'avoir suivi une formation linguistique et citoyenne suffisait pour avoir un titre de séjour. A partir de 2026 (par un décret du Conseil d'Etat à venir), la délivrance d'une carte de séjour sera subordonnée à un niveau, plus exigeant, de maîtrise du français.

Comment se traduisent les paradigmes de ces deux politiques dans les actions parentalité à destination des mères étrangères ?

b. Les spécificités des actions parentalité à destination des mères immigrées : la parentalité au prisme des enjeux d'intégration.

Le paradigme des politiques migratoires tel qu'explicité plus haut n'est pas sans effets sur les parents immigrés. La loi "Hortefeux" du 20 novembre 2007⁶³ relative à la « maîtrise de l'immigration » met ainsi en place un « contrat d'accueil et d'intégration pour les familles » (CAIF)⁶⁴ instaurant une formation sur les

⁶² Décret n°2024-811 du 8 juillet 2024 relatif au contrat d'engagement au respect des principes de la République.

⁶³ LOI n° 2007-1631 du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile. Art. L. 311-9-1. - L'étranger admis au séjour en France et, le cas échéant, son conjoint préparent, lorsqu'un ou plusieurs enfants ont bénéficié de la procédure de regroupement familial, l'intégration républicaine de la famille dans la société française. A cette fin, ils concluent conjointement avec l'Etat un contrat d'accueil et d'intégration pour la famille par lequel ils s'obligent à suivre une formation sur les droits et les devoirs des parents en France, ainsi qu'à respecter l'obligation scolaire. Le président du conseil général est informé de la conclusion de ce contrat.

« En cas de non-respect des stipulations de ce contrat, manifesté par une volonté caractérisée de l'étranger ou de son conjoint, le préfet peut saisir le président du conseil général en vue de la mise en oeuvre du contrat de responsabilité parentale prévue à l'article L. 222-4-1 du code de l'action sociale et des familles.

« Lors du renouvellement de leur carte de séjour, l'autorité administrative tient compte du non-respect manifesté par une volonté caractérisée, par l'étranger et son conjoint, des stipulations du contrat d'accueil et d'intégration pour la famille et, le cas échéant, des mesures prises en application du deuxième alinéa.

« Les conditions d'application de ces dispositions sont fixées par décret en Conseil d'Etat. »

⁶⁴ Organisé par le décret n°2008-1115 du 30 octobre 2008.

droits et devoirs parentaux et conditionnant l'octroi des allocations familiales, dans le cadre des regroupements familiaux, ayant un effet stigmatisant, considérant le parent étranger comme moins apte à exercer son rôle de parent, conformément aux normes de la société française. Les parents étrangers doivent s'engager à suivre une formation sur "les droits et les devoirs des parents", et à respecter l'obligation de scolarisation des enfants. Si non-respect de ce contrat, les parents auront alors à signer un "contrat de responsabilité parentale" qui permet de sanctionner les familles en cas de défaillance parentale ou de carence, en passant notamment par la suppression des prestations familiales ou le non-renouvellement du titre de séjour. Cela vient interroger les logiques de prévention dans le soutien à la parentalité, s'adressant aux familles les plus "fragiles" a priori.

En 2020, Marion Manier⁶⁵ a réalisé une étude pour la CAF sur la manière dont se déclinent les actions de soutien à la parentalité dans le domaine de l'intégration⁶⁶ (dans des associations d'intégration, d'insertion ou d'accueil) des femmes migrantes. Elle a pu observer différentes spécificités de ces actions, que ce soit dans leurs objectifs mais aussi dans la diffusion des normes de parentalité, la définition du public, qui tendent à être associées à des actions d'intégration culturelle. Si les enjeux de rapports de genre et de rapports sociaux ont été documentés, Manier vient ici éclairer les enjeux socio-ethniques, culturels voire religieux présents dans les politiques dédiées à la parentalité.

Le terme d'intégration est complexe et porteur de significations importantes. Si étymologiquement, ce terme signifie "associer, faire participer" (du latin "integrare"), dans une logique d'interdépendance, il est notamment depuis les années 2000 associé voire confondu avec les termes d'insertion puis d'assimilation. L'usage de ces trois termes n'est pas neutre mais est fondé sur des philosophies très différentes dans la manière d'appréhender l'immigration. L'assimilation, se définit davantage comme une acceptation et une adhésion totale par les immigrés aux normes et à la culture de la société d'accueil. Loin de reconnaître une possible cohabitation entre plusieurs cultures, le concept d'assimilation tend à faire de l'étranger un potentiel danger pour le modèle républicain et pour la préservation de l'identité nationale. Le modèle d'intégration des femmes étrangères ici explicité semble davantage suivre une logique d'assimilation.⁶⁷

⁶⁵ Manier Marion. Les spécificités des actions parentalité dans le champ de l'intégration des femmes migrantes et immigrées. In: Revue des politiques sociales et familiales, n°134, 2020. Parentalités en migration. Normes, pratiques et perceptions. pp. 67-79;

⁶⁶ C'est-à-dire toutes les politiques, dispositifs, associations œuvrant à l'intégration des populations migrantes, donc d'insertion socio-professionnelle, culturelle, d'accès aux droits.

⁶⁷ VAN EECKHOUT, Laetitia. "L'Immigration". Débat public / Collection La Documentation Française. 2006.

Alors que la question des femmes a longtemps été un angle mort des politiques migratoires, à partir des années 2000, les femmes migrantes sont progressivement devenues une priorité des politiques d'intégration (plusieurs problèmes publics s'immiscent dans l'agenda politique, mettant les femmes au coeur de l'action publique, à savoir le voile, la polygamie, les mariages forcés etc). Les "femmes immigrées" deviennent une vraie catégorie d'action publique. Camille Gourdeau⁶⁸ montre également que les femmes sont devenues une priorité du Contrat d'Accueil et d'Intégration, reconnues comme socialement et économiquement "plus fragiles que la moyenne de la population"⁶⁹. L'un des objectifs de ce contrat est de promouvoir les valeurs républicaines et l'égalité entre hommes et femmes, puis par ces moyens de favoriser leur "émancipation". Elle explique que les représentations sociales favorisent l'émergence de ces politiques, les femmes étrangères étant davantage perçues comme isolées et propices à être victimes de violences. Ces politiques se sont accompagnées d'un développement des actions de soutien à la parentalité dans les REAAP (Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité) qui se distinguent des actions de soutien à la parentalité en général.

Si les Reaap énoncent des principes universalistes de prévention, un certain ciblage est observé dans les objectifs. Marion Manier identifie dans son étude une différence entre des associations d'aide d'urgence, qui mettent plus en place des espaces de parole, des supports à un accompagnement psychologique des mères, et celles du registre de l'insertion sociale qui privilégient des actions d'information sur le pays d'accueil (scolarité, alimentation etc), de formation, de sorties culturelles favorisant le lien et la cohésion sociale. Dans des logiques d'intégration, le registre de l'égalité hommes-femmes, la lutte contre les violences faites aux femmes et le paradigme de l'émancipation féminine reste toujours un objectif poursuivi par ces actions de prévention. Marion Manier remarque une différence dans les thématiques abordées entre des actions à destination des femmes migrantes, plus axées sur la parentalité, la santé, la famille, le couple, et à destination des hommes migrants plus axées sur l'insertion par le travail. Nous voyons donc que les actions parentalité à destination des mères étrangères sont toujours le résultat des registres d'interprétation mobilisés.

⁶⁸Gourdeau Camille. « Une politique d'intégration au service des femmes étrangères ? », Hommes & migrations, 2015.

⁶⁹ Secrétariat général du comité interministériel de contrôle de l'immigration, *Rapport au Parlement. Les orientations de la politique de l'immigration. Sixième rapport établi en application de l'article L.311-10 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile*, Paris, La Documentation française, 2010, p. 154.

De manière transversale, l'étude montre que le registre qui reste dominant est celui de **l'intégration culturelle**⁷⁰, par la transmission de normes françaises de parentalité. Cela passe par mentionner les pratiques parentales du pays d'origine qui ne sont pas adaptées voire problématiques dans le but d'acculturer les mères au contexte français. Lors d'un échange avec une responsable territoriale d'une PMI à Montpellier⁷¹, cette dimension "culturaliste" a été flagrante. Alors que nous discussions autour des missions des sages-femmes de la PMI et notamment de l'accompagnement à la parentalité des femmes étrangères, la responsable mentionne la complexité de cet accompagnement et la nécessité des actions de prévention à destination de ces femmes : *"Il y a un gros travail à faire...les mères venant de là-bas on sait ce qu'elles leur donnent à manger... le manioc, l'huile de colza... tout ça c'est pas bon pour la santé des enfants. Alors on essaye petit à petit de les sensibiliser"*. Il y a bien cette volonté de transmettre aux mères étrangères, qui auraient des normes parentales *potentiellement* ou *a priori* inadaptées, de "bonnes" normes. Cependant, ces intentions donnent lieu à des imputations culturelles qui peuvent être stigmatisantes. La pensée dominante de l'éducation dite "positive", encourageant les femmes à adopter des normes bienveillantes et bien-traitantes est aussi un enjeu important de ces actions de prévention.

Derrière la question de l'intégration culturelle des mères entrent en compte la protection et la garantie du bien-être de l'enfant. Les droits de l'enfant sont concomitants à l'émergence de la notion de parentalité au début des années 1990 : ce qui est au centre de la parentalité, c'est l'intérêt supérieur de l'enfant. Les normes de parentalité vont donc se construire à partir du bien être de l'enfant. En 2006 le conseil de l'Europe recommande au Conseil des ministres à propos de la politique visant à soutenir une parentalité positive "de reconnaître le caractère essentiel des familles et de la fonction parentale, de créer les conditions nécessaires à une parentalité positive qui tienne compte des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant". On comprend que les droits de l'enfant sont étroitement liés à ceux de la mère avec les responsabilités que cela représente : plus la mère est intégrée culturellement, plus le bien-être de l'enfant est assuré ? Ainsi, l'intégration des mères serait vecteur de l'intégration des enfants, voire de l'assimilation de toute la famille. Les mères sont encouragées à s'émanciper des normes familiales perçues comme patriarcales et à faire évoluer les mentalités dans les familles et en particulier auprès des jeunes filles pour une éducation plus égalitaire.

⁷⁰ Rudder Véronique. L'obstacle culturel : la différence et la distance. In: *L'Homme et la société*, N. 77-78, 1985. Racisme, antiracisme, étrangers, étrangers. pp. 23-49. Véronique Rudder montre dans cet article les différents registres d'interprétation de la question culturelle, posée comme un obstacle à l'intégration dans une vision assimilationniste ou comme un enrichissement dans une vision multiculturaliste. Ces deux positions mènent cependant à des phénomènes de traitement différentiel voire d'exclusion raciale ou d'effets stigmatisants. Ces positions et études sur l'accueil des immigrés accordent une place centrale à la dimension culturelle. Cette "réduction culturaliste" est pour la chercheuse un moyen pour occulter les aspects économiques, sociaux, juridiques et politiques de l'insertion qui sont un réel frein.

⁷¹ Échanges informels dans le cadre d'une rencontre pour présenter l'association le 07/05/2024.

Nous voyons qu'il y a un réel objectif de transformation des familles voir même de transformation sociale au travers de l'intégration des mères, ce qui rejoint également la question de la réponse à l'incivilité que nous avons déjà évoqué plus haut. Apparaît un paradoxe dans ces actions parentalité : à la fois on promeut l'émancipation des mères et à la fois elles participent à des actions visant à les responsabiliser dans leur sphère domestique.

Marion Manier montre dans son étude que les familles étrangères, en l'occurrence originaires d'Afrique du Nord, ont tendance à être perçues davantage comme dysfonctionnelles ou en difficulté, liées à leur culture d'origine. Nous échangeons lors d'un entretien avec A, la responsable du pôle accompagnement du Mouvement du Nid à propos des normes et pratiques éducatives que nous observons des mères accompagnées et de ce qui pourrait nous "déranger" en tant qu'intervenantes sociales ou parfois aller à l'encontre de nos propres représentations de ce qu'est la parentalité. Alors que nous abordions la question des violences et de la protection de l'enfance, le registre culturaliste revient : *"Au-delà de l'aspect culturel, peu importe les bonnes ou les mauvaises pratiques, les femmes seront jugées par des institutions françaises selon des normes françaises, c'est factuel et nous on ne peut pas ignorer ça. Je comprends qu'il y a des différences culturelles mais ceux qui vont les juger et les regarder sont des institutions françaises. Moi par rapport à la violence je me dis toujours qu'il faut qu'on fasse comme si c'était des copines : ce que je n'accepterais pas que mon amie fasse à ses enfants je ne l'accepte pas non plus des femmes que l'on accompagne."*⁷². L'intégration culturelle est également présente comme paradigme de l'accompagnement social, et apparaît ici comme nécessaire pour "protéger" les mères face aux institutions dont l'intervenante sociale a bien conscience du fonctionnement et des normes. Cette prévention semble même ici être une "stratégie" du travailleur social.

Ainsi il semblerait que les femmes mères étrangères soient davantage considérées comme une catégorie prioritaire d'action publique par leur statut d'étrangères, relevant d'une politique publique centrée sur une logique de contrôle de l'entrée, du séjour des étrangers et d'intégration, que par leur statut de femme et de mère. Ainsi cela mène à des actions parentalité très ciblées, descendantes, et injonctives en plaçant au second plan d'autres facteurs de vulnérabilité à savoir économiques, juridiques, ou encore liés aux discriminations. Le registre culturel qui sous-tend les actions parentalité à destination des mères immigrées risque de simplifier une réalité qui est bien plus complexe que ce soit en terme de parentalité ou en terme d'intégration.

⁷² Extrait d'entretien, réalisé le 14/05/2024.

Nous constatons donc que les mères étrangères font face à une double injonction et une double pression normative, de par leur statut de mère mais aussi au nom de leur intégration, comme résultat de ces deux politiques.

c. La participation des mères étrangères aux dispositifs de soutien à la parentalité et l'idéal de "co-construction": une "agentivité"⁷³ plus limitée ?

Les circulaires formulant les politiques de la branche Famille mettent en avant comme explicité plus haut un idéal d'accueil inconditionnel des parents, et des parents comme agents moteurs au cœur des dispositifs. Cependant, la situation des parents issus de l'immigration vient réinterroger cet idéal que mettent en avant les institutions d'une place prégnante des parents au sein des actions de soutien à la parentalité et d'une co-construction. Nous avons vu en introduction qu'un des enjeux importants du développement du pouvoir d'agir, et en particulier en ce qui concerne la parentalité, est la participation des parents à la construction des dispositifs et politiques publiques qui leur sont destinés.

Anne Unterreiner⁷⁴ a mené des observations ethnographiques en 2018 au sein des dispositifs de soutien à la parentalité (en LAEP, REAAP et CLAS) qui rejoignent l'étude de Marion Manier. Une des conclusions est que la participation des parents aux dispositifs est dépendante de la possibilité d'articuler leur propre contexte de vie avec la manière dont fonctionnent et s'organisent les actions, mais aussi fortement dépendant de la posture des intervenants.

Cette étude⁷⁵ a permis de formuler une "typologie" des normes d'intervention auprès des parents issus de l'immigration et repère de "types" :

- Le premier type d'intervention donne lieu à des pratiques plus ou moins sous le mode du soutien, de la valorisation. L'objectif est d'aider les parents à devenir les parents qu'ils désirent eux-mêmes être, en agissant en complémentarité, en partant des ressources de la famille, de son contexte socio-économique, de ses valeurs.
- Une intervention selon nos propres représentations et normes de parentalité donne lieu à des pratiques injonctives. La chercheuse remarque que l'objectif de ces interventions, de manière plus

⁷³ "L'agentivité" est un néologisme issu du terme anglais "agency" qui signifie la capacité à agir d'un être sur le monde, son environnement, et de les transformer ou de les influencer.

⁷⁴ Anne UNTERREINER, *Les familles issues de l'immigration au sein des dispositifs de soutien à la parentalité. Postures des intervenants sociaux et capacités d'action des parents*, Dossier d'étude, n° 219, 2021.

⁷⁵ Unterreiner, Anne. « Accompagner les parents issus de l'immigration en France : typologie des pratiques d'accueil », *Recherches familiales*, vol. 19, no. 1, 2022, pp. 19-31.

ou moins consciente, est l'intégration de ces familles à la société française comme nous l'avons vu plus haut.

Dans ce contexte d'interaction entre les intervenants sociaux et les parents, la question de la "position sociale" se pose entre les deux acteurs, avec un écart plus ou moins grand : une situation d'inégalité sociale face à un intervenant social donne lieu à une interaction inégalitaire qui contraint la participation du parent.

Cette notion d'agentivité renvoie au concept des "capabilités" d'Amartya Sen (une approche développée depuis 1980). Cette approche affirme que le pouvoir de faire quelque chose que nous avons envie de faire dépend de notre degré de liberté réelle, qui est plus ou moins limitée selon notre environnement et le contexte dans lequel nous évoluons. Ainsi, si nous demandons à ces familles de "s'adapter", il faudrait qu'ils soient en capacité de le faire : une évaluation conduite par J.Moeneclaey en 2016 sur la participation des parents aux actions parentalité du dispositif CLAS (Contrats Locaux d'accompagnement à la scolarité)⁷⁶ révèle qu'un des freins importants à la participation des parents à ces dispositifs est linguistique et qu'une aide linguistique aiderait ces parents à s'impliquer davantage. Ainsi cette non participation ne dépend pas que d'un contexte ou d'une trajectoire individuelle qu'il faudrait adapter mais dépend également de l'adaptation des dispositifs à ces familles.

Les mères étrangères ont souvent peu de prise sur le fonctionnement du cadre institutionnel : comment fonctionne l'école, quelles sont les démarches administratives à effectuer, quelles sont les ressources et les dispositifs existants sur le territoire à destination des parents. Selon les difficultés économiques, linguistiques, sociales que peuvent connaître les familles issues de l'immigration, leur participation et implication au sein des dispositifs peut être très limitée. En effet, sur 26 mères accompagnées, seulement 2 mères se sont déjà rendues au moins une fois au sein d'un dispositif de soutien à la parentalité, en dehors de l'association, au sein d'un LAEP⁷⁷ (Lieu d'Accueil Enfant-Parent), malgré les différentes orientations effectuées. Nous avons eu l'occasion de demander à quelques mères (au travers de discussions informelles) la raison pour laquelle elles souhaitaient ou ne souhaitaient pas participer sur le long terme à des dispositifs de parentalité hors de l'association du MDN. Les facteurs qui ressortent sont les suivants :

⁷⁶ *Les attentes et besoins des parents en matière d'accompagnement à la parentalité*. Publié dans le bulletin L'e-ssentiel - n° 165 - 2016.

⁷⁷ Les LAEP ont été créés à partir des années 1980, sur le modèle de la Maison Verte créée par Françoise Dolto 1979. Les principes sont le volontariat, l'anonymat, la confidentialité et la gratuité". L'objectif est d'accueillir l'enfant avec l'adulte référent afin de favoriser le lien entre les deux.

- La barrière de la langue.
- La non familiarité avec le lieu d'accueil : la notion de confiance est un facteur important influant leur degré de participation.
- Le manque de l'aspect collectif : pour la plupart des mères accompagnées, le collectif et notamment la présence de leur groupe de socialisation (à savoir la communauté Nigériane) motive leur présence à des actions parentalité. Le Mouvement du Nid accompagne en effet 95 % des femmes Nigérianes qui pour la plupart ont créé des liens en dehors de l'association, mais les diverses activités collectives proposées par la structure ont permis au cours des dernières années de créer de forts liens interpersonnels. Nous reviendrons cependant sur la notion "d'entre-soi" comme enjeu des pratiques d'accompagnement de la structure.

La notion de contrainte est également importante à prendre en compte pour analyser et comprendre la participation des mères étrangères aux actions parentalité. En effet, les mères étrangères fréquentant des associations d'insertion sociale, en procédure de régularisation ou souhaitant l'être, répondent à des injonctions implicitement formulées, la participation à ces dispositifs prouvant une certaine intégration. L'injonction à l'intégration a des conséquences sur le degré de liberté dont jouissent ces mères et donc sur leur "agentivité" en tant que mère. Répondre à des attentes fait intégralement partie de la vie des mères étrangères en France. Comment s'assurer que les mères ne participent pas au projet uniquement car elles se sentent obligées de répondre à une attente, de prouver leur intégration ? Comment accepter également que les mères aient le droit d'instrumentaliser stratégiquement le projet dans leur propre intérêt et d'y participer pour des raisons autres qui leur sont propres ?

Force est de constater que la capacité d'action et le degré de liberté dont jouissent les parents, en l'occurrence les mères étrangères, à participer et s'investir dans les actions parentalité est plus limitée. Cette "participation empêchée" est en partie due aux types d'interventions à destination des mères étrangères qui donnent souvent lieu à des pratiques injonctives. Ces éléments d'analyse permettent la construction et la remise en question du projet qui sera analysé en dernière partie.

Quels sont les effets de ces politiques et de ces pratiques d'intervention sur les mères étrangères en situation de prostitution accompagnées par le Mouvement du Nid ? Que disent les mères à propos de leur situation ?

4. Des facteurs de vulnérabilité qui se cumulent, un pouvoir d'agir limité ?

Observations et propos recueillis auprès des mères accompagnées.

a. Typologie des mères étrangères accompagnées

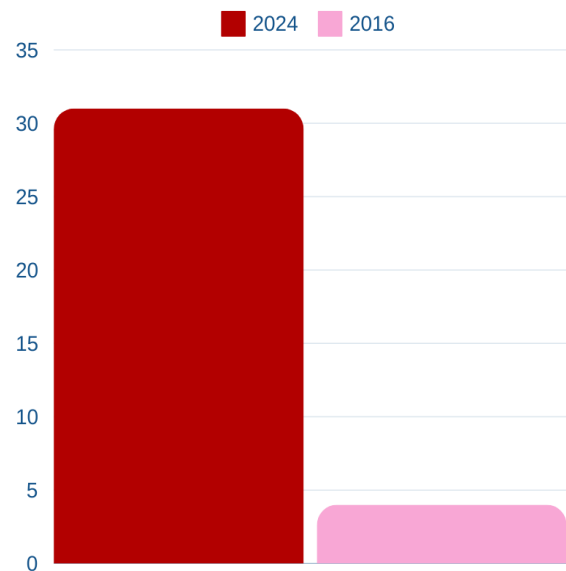
31 mères et femmes enceintes sont actuellement accompagnées par le Mouvement du Nid sur un total de 55 personnes accompagnées (données datées de janvier 2024), dont les situations sont variables. Entre 2016 et 2024, le nombre de mères et d'enfants suivis a augmenté de 46 %. Les schémas suivantes relatent de quelques données quantitatives éclairant la situation des mères accompagnées par le Mouvement du Nid en 2023/2024 :

- L'accompagnement des mères dans le suivi global

Les mères représentent plus de la moitié du public accompagné.

■ NOMBRE DE MERES ACCOMPAGNÉES EN 2024

■ NOMBRE DE MERES ACCOMPAGNÉES EN 2016



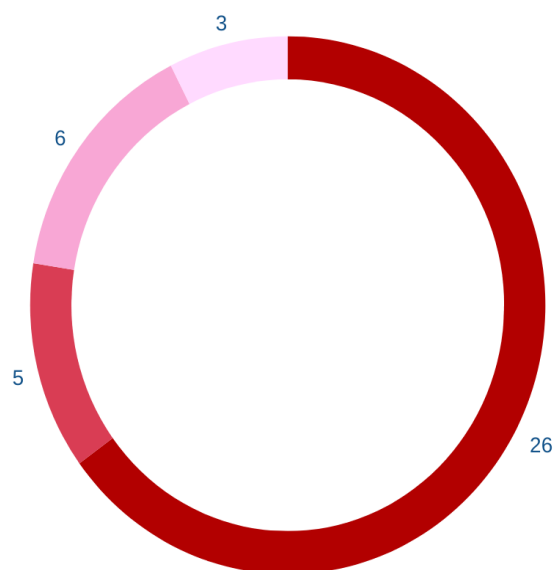
L'accompagnement des mères dans le suivi global.

Données datées de janvier 2024.

- La situation familiale des mères accompagnées

84 % des mères accompagnées sont des mères isolées.

- NOMBRE DE MERES ISOLÉES
- NOMBRE DE MERES VIVANT AVEC UN CONJOINT
- NOMBRE DE MERES D'ENFANT(S) PLACÉ(S)
- NOMBRE DE MERES AYANT UN ENFANT RESTÉ AU PAYS D'ORIGINE



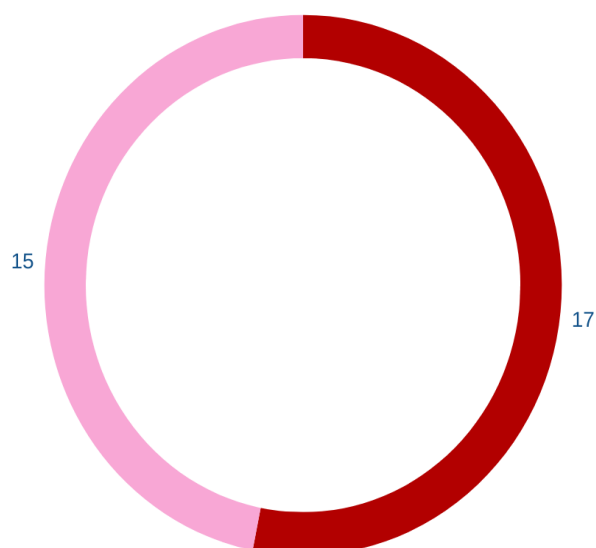
La situation familiale des mères accompagnées.

Données datées de janvier 2024.

- La situation administrative et juridique des mères accompagnées

48% des mères accompagnées sont sans-papiers.

- NOMBRE DE MERES EN SITUATION REGULIERE
- NOMBRE DE MERES EN SITUATION IRRÉGULIERE

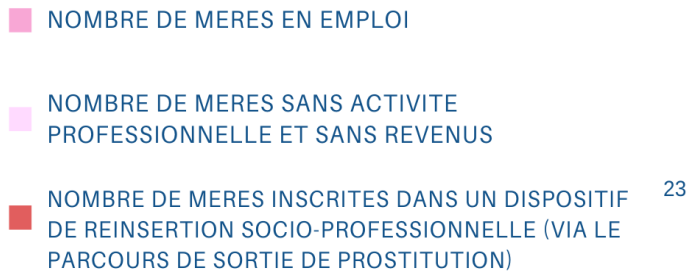


La situation administrative et juridique des mères accompagnées.

Données datées de janvier 2024.

- La situation économique des mères accompagnées

74% des mères accompagnées sont sans emploi.



Situation économique des mères accompagnées.

Données datées de janvier 2024.

b. Les facteurs de vulnérabilité cumulés des mères étrangères en situation de prostitution

Nous avons effectué des entretiens exploratoires auprès de 7 mères accompagnées qui nous ont permis de regrouper par thématiques les principaux éléments énoncés à propos de leur situation et de leur vécu. Nous allons voir que les politiques publiques ont des effets directs dans leur vie.

Une question de départ a été posée en début d'entretien : **“qu'est ce qu'être mère pour vous?”** Cette question permet de “rejoindre” les femmes dans leur réalité en tant que mères, selon leur propre définition et leur propre contexte.

- **“Qu'est ce qu'être mère pour vous?” : une parentalité fragilisée et fragilisante**

Une des raisons qui nous pousse à travailler sur la maternité est le constat de son importance pour les personnes accompagnées : le désir de maternité est très présent et fréquemment exprimé. Lors du premier temps collectif avec les mères pour co-construire l'Espace de Parole, les notions de "responsabilité", de "stress" et de "fatigue" sont ressorties en partie suite à cette question. Nous allons voir que les mères cumulent effectivement plusieurs facteurs de vulnérabilité importants à prendre en compte.

- L'isolement social et le sentiment de solitude

Parmi les 31 mères accompagnées, 26 d'entre elles sont mères isolées, et éloignées de leur famille. L'absence des pères est un facteur commun fort entre ces mères, et la souffrance due à l'isolement est souvent mentionnée, notamment par les mères avec un enfant en très bas âge, lors d'entretiens individuels. A cet isolement est souvent associé l'exil, le fait d'être déracinée et loin de son entourage. Dans le guide du COMEDE (Comité Médical pour les Exilés - édition 2015), des experts parlent de la période périnatale des femmes migrantes, à lire au regard de l'exil :

*"Pour toute femme, la maternité est une période particulière avec une organisation psychique qui lui est propre [...]. Cet état particulier provoque régression, dépendance à l'environnement qui rend la future mère plus vulnérable et plus fragile. [...] Le vécu de rupture et de perte associé à l'expérience migratoire peut être réactivé par la grossesse et le devenir traumatique. **Expérience de solitude intérieure, la grossesse requiert le concours et la chaleur d'autres femmes, sa propre mère, mais aussi ses sœurs ou ses collègues qui peuvent permettre l'identification à une image maternelle positive. En situation d'exil, l'absence du groupe de femmes peut rendre difficile l'accueil de l'enfant et compromettre les premiers liens.** La présence de sa propre mère ou d'une autre femme suffit souvent à offrir le cadre dont la future mère a besoin pour se sentir en sécurité. [...] Pour les femmes migrantes, dans un monde qui n'est pas le leur et où elles n'ont pas toujours leur place, il peut être difficile de se représenter leur enfant".*

La maternité est une période où l'on peut se sentir particulièrement seule. Lors d'un Espace de Parole sur la thématique de la relation mère enfant⁷⁸, le sentiment de solitude a été beaucoup évoqué par les femmes, notamment en comparaison avec leur propre culture et le rapport à une communauté "perdue" une fois arrivée en France : *"En Europe, il n'y a pas d'amis ou de famille qui viennent chez vous pour vous aider. En Afrique, il y a des frères et des sœurs partout qui vous aideront, qui viendront vous rendre visite. Je n'ai personne pour m'aider, à part moi et mon mari. On a pas l'habitude de devoir élever son enfant seule, c'est très dur Les gens me manquent. Mais ce n'est pas grave. C'est juste que parfois, ça me manque"- (Isabella).* Eléna rejoint les

⁷⁸ L'EDP a eu lieu le 20/02/24.

propos d'Isabella : *“Lorsque j'ai donné naissance à mon deuxième enfant, mon premier était encore tout petit, j'aurais aimé que ma mère soit à mes côtés pour m'aider, mais vous savez, lorsque vous êtes en Europe... vous êtes très seule, c'est une autre culture. Parfois je pleure...ma mère me manque»*. Elles interprètent cela comme une différence culturelle : il y a moins d'entraide en France. Cet isolement peut être dû à l'absence des pères, mais aussi au fait d'être étrangère et loin de son entourage. Les conditions d'hébergement peuvent renforcer cet isolement : les mises à l'abri faites par le département concernent uniquement les mères isolées avec enfants de moins de 3 ans se retrouvant sans solution d'hébergement. Ainsi, les femmes n'ayant pas pu trouver de solution via le 115⁷⁹ doivent se séparer de leur conjoint ou du père de l'enfant pour avoir accès à une mise à l'abri.

Une des femmes exprime également la barrière de la langue qui est un frein pour faire des rencontres et construire des relations, en particulier pour les femmes nigérianes qui ne souhaitent plus s'associer au reste de la communauté.

Ce sentiment de solitude et cette précarité relationnelle peuvent générer chez les femmes le sentiment d'être incomprises des autres mais aussi de la fatigue. Cette fatigue peut provoquer une certaine détresse : *“En mars dernier il y a eu une dispute entre plusieurs femmes et lorsque j'ai essayé d'en comprendre la raison, c'était parce qu'une des mères dans un moment de détresse où elle n'était plus elle-même avait dit à une autre de tuer son bébé. Ce genre de réaction on peut pas y rester insensible et ne rien faire, j'ai pu avoir une discussion avec la mère ensuite... Là, ça va beaucoup mieux pour elle. Je me suis dit que ça craint pour en arriver là quoi, ça montre bien qu'il y a une urgence”* (propos de A, chargée de mission accompagnement au MDN). Ces constats nous ont amené à travailler de manière plus rapprochée des assistantes sociales du secteur qui ont la possibilité de faire une demande de TISF⁸⁰ pour les mères isolées en difficulté.

- La barrière de la langue

La connaissance du français est devenue une priorité des politiques migratoires et d'intégration, comme constituant un vecteur essentiel d'intégration économique, sociale, civique et d'émancipation. Dans les années 2000, la question de l'intégration par la langue devient un enjeu politique dans plusieurs pays européens comme moyen d'opérer un “tri sélectif” des migrants⁸¹ : il faut connaître le français de plus en plus

⁷⁹ Le 115 est un numéro d'urgence à appeler si vous n'avez pas d'hébergement (en cas d'expulsion, absence ou perte de logement) ou si vous êtes victime de violences familiales.

⁸⁰ Le Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale intervient à domicile pour les familles qui ont besoin d'aide au quotidien.

⁸¹ Lochak, Danièle. « Intégrer ou exclure par la langue ? », *Plein droit*, vol. 98, no. 3, 2013, pp. 3-6.

tôt et de mieux en mieux. Dans un premier temps, l'intégration linguistique concernait surtout la délivrance de la carte de résident. Cependant, la mise en place du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) par la loi du 26 juillet 2006 a été vecteur de la mise en place d'une politique "d'intégration linguistique" élargie à tout type de régularisation en délivrant une formation linguistique obligatoire si le niveau de français le requiert. La conception d'un pays unifié autour de sa langue est ancrée dans la pensée républicaine bien que le multilinguisme soit davantage encouragé aujourd'hui⁸². Ainsi, la langue est un réel frein à l'insertion socio-professionnelle des mères étrangères. En effet, que ce soit pour l'accès au titre de séjour ou au niveau de la recherche d'emploi, les personnes migrantes vont être constamment renvoyées à leur niveau de français. Nous constatons que le niveau de français détermine l'accès à un emploi plus ou moins précaire et qu'en ce sens, les mères accompagnées sont plus susceptibles d'avoir un emploi précaire que les femmes sans enfants.

Au Mouvement du Nid, un cours de FLE de 3h est aménagé spécifiquement pour les mères. Nous avons pu réaliser un entretien avec la professeure de FLE des 4 groupes différents (groupe débutant, intermédiaire, confirmé, et groupe des mères) pour tenter de comprendre quelles sont ses observations et constats en termes d'apprentissage de la langue française des mères accompagnées :

*« Au niveau de la progression dans l'apprentissage de la langue française, c'est beaucoup moins rapide. Forcément, les femmes sans enfants ont de 6h à 9h par semaine et les mamans seulement 3h de cours de français. Et pendant ces 3h il n'y a pas assez de concentration puisque les enfants sont avec nous. Tout est centré sur l'enfant pendant les cours. Et à leurs enfants, elles ne leur parlent que l'anglais. Donc même au niveau de **la transmission** et du contexte familial, il n'y a pas de français. Un bébé qui pleure, tout le monde veut s'en occuper, c'est l'esprit village. A la base, l'intention était de faire un cours mais pour les enfants : lire des livres pour enfants, faire des sorties, des jeux avec les enfants en français etc mais ça n'a pas fonctionné. **Les mamans veulent être comme tout le monde, et avoir des cours comme les autres femmes.** Seulement c'est compliqué à adapter avec les enfants présents »*

On voit ici que la maternité peut être un frein dans l'apprentissage du français, les mères ayant moins la possibilité de se concentrer et de trouver le temps de travailler. Cette problématique rejoint celle du mode de garde. Les mères n'ayant pas de papiers ni de travail ne sont pas prioritaires sur les listes d'attente pour avoir une place en crèche et ainsi ont moins de chance de pouvoir avoir accès à des cours de français. On retrouve

⁸² Rabaud, Michel. « La politique d'intégration linguistique en France », Conseil sup. de la langue française éd., *Langue française et diversité linguistique. Actes du séminaire de Bruxelles (2005)*. De Boeck Supérieur, 2006, pp. 153-159.

ici également des arguments liés à l'intégration (transmission de la langue), et des propos "culturalistes". Si la professeure tente de s'adapter aux désirs des mères, la réalité est plus complexe.

“C’est devenu un lieu de socialisation. C’est plus vraiment un cours de français parfois. En même temps, hormis les cours et les rendez-vous, elles n’ont pas beaucoup de connexion avec les autres. Elles ont moins de temps pour elle et puis dans un second temps moins de temps pour travailler le français et socialiser”.

Nous avons en effet pu constater dans d'autres activités collectives à destination des mères que les objectifs initiaux étaient souvent "détournés" et devenaient des espaces servant à se retrouver. Cela est révélateur des désirs et attentes des mères qui cherchent avant tout des lieux de socialisation. Ces constats sont à mettre en lien avec le facteur de l'isolement développé plus haut, que les mères ont pu exprimer lors des entretiens.

- Des conditions de vie précaires

“En 2 mois, le département me donne 150 euros pour 2 enfants. Pour acheter les couches, la nourriture c’est très compliqué. Des fois j’ai l’impression que la France ne sait pas vraiment ce que traversent les familles étrangères. Mon bébé avait 3 mois quand on a été rejetés de notre demande d’asile avec le père de mon enfant. On a du partir du CADA et personne ne nous a aidé, on était dehors sous la pluie avec mon bébé. Depuis, on bouge d’un hôtel à un autre, constamment, c’est très compliqué. Avec mes deux enfants je partage une chambre d’hôtel sans cuisine. Je ne peux pas cuisiner, et la chambre est très petite. C’est très dur. Pour le moment, le père dort par terre et les enfants avec moi dans mon lit parce que le lit pour bébé est cassé. Parfois j’ai envie d’abandonner”. Comme le révèlent les propos d'Elena, les principaux freins liés à l'insertion que nous observons chez les personnes accompagnées au Mouvement du Nid de manière générale (barrière de la langue, processus administratifs, méconnaissance des droits, isolement) sont amplifiés dans le cas des mères, faisant des mères étrangères un public particulièrement vulnérable. 74 % des mères accompagnées sont sans emplois et sans revenus, dépendantes des aides financières octroyées par le Département, des aides alimentaires. Cette aide s'élève à un montant de 100 à 200 euros par mois en fonction de la taille de la famille. Cette précarité est fortement en lien avec l'accès aux droits, réduit pour les personnes sans papiers, ce qui représente environ la moitié du public des mères. En effet, au-delà de la possibilité de travailler, les mères en situation irrégulière n'ont pas le droit aux minimas sociaux et aux prestations CAF de manière générale, il y a donc des inégalités sociales en termes de prises en charge des enfants. En échangeant avec les mères, 4 facteurs

de précarité sont mentionnés : **la régularisation, les freins à l'insertion professionnelle, les modes de gardes saturés, les modes d'hébergement précaires.**

Au niveau de l'insertion professionnelle, celle des mères est beaucoup plus limitée puisqu'en lien avec la saturation des modes de garde et soumise à des contraintes horaires particulières. Lila, une mère inscrite dans le dispositif de Parcours de Sortie de Prostitution (parcours de réinsertion professionnelle), a particulièrement rencontré des difficultés, du fait de sa maternité, à trouver un emploi lui permettant de conserver un titre de séjour. En effet, le PSP est un dispositif d'une durée de 2 ans. Durant deux années, les personnes obtiennent une Autorisation Provisoire de Séjour (APS) qui leur donne droit au travail et qui doit pouvoir déboucher sur un titre de séjour "travailleur temporaire" d'une année en fin de parcours. Lila est tombée enceinte durant la deuxième année du PSP et a accouché environ 6 mois avant la fin. Les crèches municipales étant saturées, cette dernière était dans l'impossibilité de trouver un emploi. La préfecture a donc dans un premier temps refusé de renouveler son APS et l'association a dû saisir le Défenseur des Droits pour faire valoir ses droits et assurer un renouvellement.

Les enjeux liés au droit de séjour sont un facteur précarisant pour les mères qui les pousse à accepter des offres d'emploi aux conditions très difficiles, et peu adaptées à leur situation : alors que Dania, une mère également accompagnée dans le cadre du Parcours de Sortie de Prostitution, risquait de perdre tous ses droits, elle a décidé de faire garder sa fille en très bas âge de manière informelle par une dame hébergée dans la même structure qu'elle, et de travailler en tant qu'agent d'entretien dans un hôtel. En effet, les métiers du nettoyage sont une solution d'accès au marché du travail fréquente pour les personnes immigrées. Si ces emplois sont plus faciles d'accès, les conditions de travail demeurent très difficiles. Selon une étude réalisée par le Ministère du Travail (DARES)⁸³, 20% de salariés du nettoyage sont d'origine étrangère, soit deux fois plus que dans l'ensemble des salariés. Plus de la moitié de ces postes sont à temps partiel et en horaires morcelés, et 71% des salariés sont exposés au travail répétitif et aux risques physiques. Cet exemple est révélateur des conditions de travail des mères étrangères.

Les mères étrangères rencontrent de nombreuses difficultés à trouver un mode de garde pour leur enfant. En effet, elles n'ont pas la possibilité de se tourner vers des modes de garde privés, et les crèches municipales sont la plupart du temps saturées. Les mères n'ayant pas d'activité professionnelle ne sont pas prioritaires sur la liste d'inscription, ce qui réduit les chances de trouver un emploi pour les mères sans papiers

⁸³ DARES Analyses, "*Les métiers du nettoyage : quels types d'emploi, quelles conditions de travail?*", Ministère du Travail, Septembre 2019, n°043.

notamment ou ayant un titre provisoire, puis finalement d'accéder à la régularisation. L'absence de mode de garde est un frein pour se rendre aux rendez-vous administratifs, médicaux, au cours de FLE... nous constatons qu'il est plus difficile d'échanger plus profondément sur le parcours des femmes en présence des enfants. Comme nous l'avons vu dans l'exemple plus haut, les mères doivent donc trouver des modes de gardes informels, ce qui peut être questionnant. Nous avons échangé avec la cheffe de service du CHRS de l'Amicale du Nid à Béziers à ce propos. Le CHRS accueille également des femmes étrangères et la question du mode de garde se pose : *“Alors nous, au niveau de la garde et de l'entraide mutuelle entre les résidentes, on est assez cool, mais on a fait face à une problématique il y a quelque temps. Une résidente qui gardait un enfant avec des troubles psychiatriques qu'elle ne savait pas du tout gérer. Donc bon... on a revu ça, on a mis des limites quoi. Maintenant on est un peu frileuses sur les modes de gardes un peu arrangés et bricolés. (...) Au niveau de la protection de l'enfance, on peut vite être incriminés. Et puis si la réponse aux besoins des publics n'est pas adaptée, la responsabilité ne peut pas reposer sur les publics quoi”*. Ces constats ont amené le MDN à travailler plus en proximité avec la ville sur ces questions. Le responsable exprimait ses difficultés au niveau des interactions avec les mères étrangères, du fait de la langue mais aussi de la méconnaissance de leurs droits et du fonctionnement des inscriptions, des délais etc. Une des difficultés est également le changement fréquent des adresses d'hébergement pour ces mères qui dépendent des dispositifs de mise à l'abri. Les nombreux déménagements sont un frein à l'accueil en crèche ou à la scolarisation (les démarches sont souvent plus complexes pour les établissements).

Une enquête de Pierre Eloy sur “La parentalité sous contrainte des familles immigrées sans domicile en Ile-de-France” réalisée en 2020⁸⁴ montre que la question du sans-abrisme et du recours à l'hébergement institutionnel concerne de plus en plus de familles (augmentation de 58% entre 2001 et 2012). En plus de l'augmentation des flux migratoires, l'absence de régularisation, les difficultés d'accès au marché du travail et au logement des personnes immigrées sont des facteurs déterminants du sans-abrisme. Sur 31 mères accompagnées, 18 sont en situation d'hébergement instable (Centre d'Hébergement d'Urgence ou dispositif de mise-à-l'abri), 2 mères ont été en situation de sans-abrisme en 2023/2024 avec leurs enfants. L'hébergement instable vient mettre à mal l'exercice de la maternité et renforcer les difficultés quotidiennes rencontrées par les enfants. La plupart des mères sont hébergées en chambre d'hôtel qu'elles doivent parfois partager avec plusieurs enfants et qui pose également des problèmes au niveau de l'alimentation : *“La principale difficulté que j'ai rencontrée lorsque mon bébé est arrivé, c'est qu'il n'y a pas de cuisine dans mon*

⁸⁴ Eloy Pierre. La parentalité sous contrainte des familles immigrées sans domicile en Île-de-France. Les résultats de l'enquête Enfams. In: *Revue des politiques sociales et familiales*, n°134, 2020. Parentalités en migration. Normes, pratiques et perceptions. pp. 83-92.

foyer. Il n'y a pas de micro-onde dans la chambre, il faut que je descende, c'était dur quand il était tout petit. Et puis je ne peux pas cuisiner ce que je veux à mon enfant". (Ana). Nous avons eu l'opportunité d'échanger à propos du dispositif de mise à l'abri avec une assistante sociale du département du secteur de l'Ecusson. Ce dispositif a pour mission d'héberger les mères isolées avec enfant de moins de 3 ans sans solution d'hébergement. Aujourd'hui, 70% des mères hébergées par le département sont étrangères et en situation irrégulière. Cette dernière affirme que ce dispositif peut être très précarisant pour les mères : en effet, à partir des 3 ans de l'enfant, la famille ne peut plus être accueillie et la prise en charge par le département prend fin. Cependant, le manque d'anticipation et de travail en réseau, ainsi que la saturation au niveau des centres d'hébergement, place les mères en situation incertaine et plusieurs mères étrangères se retrouvent à la rue aux 3 ans de leur enfant. Hormis le dispositif de mise-à-l'abri (qui est une mission du département), les orientations en Centre d'Hébergement d'Urgence ou dans les dispositifs pré/post maternité existant sur l'Hérault ne se font que via le SIAO (115), la grande majorité du temps saturé. Certains CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) accueillant des femmes isolées n'acceptent pas les femmes enceintes. L'arrivée d'un bébé peut mettre des femmes, jusqu'à-lors dans un hébergement stabilisé, en situation de sans-abrisme ou d'hébergement précaire. Cette précarité met à mal l'exercice de la parentalité, provoque de l'insécurité et peut avoir des effets sur l'estime de soi des mères qui se sentent incapables de répondre aux besoins primaires de leur enfant.

Être dépendante des colis alimentaires, des aides d'urgence, des hébergements d'urgence est une contrainte dans l'exercice de sa parentalité. Isabella mentionne le fait de se sentir limitée dans sa capacité à agir et à exercer sa maternité : *"Ce qui est douloureux pour moi, c'est de ne pas être capable d'offrir à mes enfants ce que j'aurais aimé leur offrir. De tout le temps devoir leur expliquer que je ne peux pas (...). Parfois j'ai dû mendier dans la rue et aujourd'hui tu le sais je dois me prostituer pour nourrir mes enfants...l'argent ne suffit pas... c'est la honte pour une maman... mais ça ne me suffit pas l'argent que je reçois... c'est pour ça que j'ai vraiment besoin de mes documents, je pense que tout sera plus facile pour moi et mes enfants."* La situation précaire des mères accompagnées les place dans une situation particulièrement vulnérable, et ce notamment vis-à-vis du risque prostitutionnel. En 2024, 4 mères accompagnées par le MDN sont en situation de prostitution connue pour pouvoir subvenir aux besoins de leurs enfants. Si nous avons eu l'occasion de discuter de cela avec Isabella, la prostitution reste un sujet tabou de manière générale et lié à la peur des services sociaux, nous renviendrons sur ce point.

- La situation administrative et juridique

“Mon seul problème, le seul besoin que j’ai c’est les documents. C’est la seule chose pour laquelle je pleure. Sans papiers, pas d’argent” (Isabella). Si le statut de mère est fragilisant, nous observons que le premier frein réside dans le fait qu’elles sont étrangères et dans les enjeux liés au séjour. Notre travail de mémoire de M1 sur l’état de santé des personnes accompagnées montrait que la situation administrative et le stress lié à l’attente et à la désillusion affectait de manière importante la santé mentale de ces dernières. L’anxiété provoquée par la situation irrégulière est d’autant plus importante lorsque des enfants sont à charge.

L’importance des enjeux de régularisation nous questionne sur la manière dont le statut d’étranger prend le pas sur le statut de victime, pour ces mères qui sont avant tout accompagnées du fait de leur statut de victime d’exploitation sexuelle et de prostitution. Nous observons que le travail de conscientisation des violences mais aussi du processus de reconstruction propre à tout parcours de personne victime, est à l’épreuve des enjeux liés au séjour. Lorsqu’une personne est victime de violence, dans le cas de ces mères forcées à se prostituer et ayant subi des violences liées au parcours migratoire, sa première préoccupation va être sa sécurité, et celle de ses enfants. Or, pour les mères étrangères, nous voyons que le principal enjeu, en raison des enjeux de politiques migratoires dont elles font l’objet, est leur stabilité sur le territoire français par la régularisation : l’emploi prime pour la pérennité du titre, sur le processus de reconstruction et la santé mentale. Or, nous observons que l’obtention des papiers n’est pas toujours un levier suffisant pour améliorer les conditions de vie des mères et pour favoriser leur émancipation.

Les enjeux liés au droit du séjour revêtent également une importance majeure quant au sentiment d’inclusion ou d’exclusion de ces mères. Le territoire français est un territoire sur lequel elles ont commencé à construire un projet de vie, où les enfants sont scolarisés. La vie en France représente aussi la réussite sociale au yeux de la famille et de l’entourage restés au pays, ce qui incombe une forte pression aux mères, qui doivent envoyer de l’argent, parfois pour nourrir un enfant resté dans le pays d’origine. Le statut juridique des mères étrangères limite leur capacité d’agir pour sortir des schémas de violences, et représente un frein dans leur processus de reconstruction sur lequel elles ont moins la possibilité de pleinement se concentrer, et qui sera alors reporté ou mis à mal. Cependant, alors que ces mères sont le sujet de multiples injonctions, elles sont accompagnées du fait de leur statut de victime avant tout. Le rôle de l’association est donc aussi de les accompagner dans la reconnaissance de ce statut, de leur droit, et à un niveau thérapeutique également.

- **Les spécificités liées au parcours prostitutionnel et migratoire : maternité et psycho-traumatismes**

Les mères migrantes en situation de prostitutions présentent-elles des spécificités par rapport aux mères en général ? Mon travail de mémoire de M1 m'a déjà permis d'identifier des facteurs fragilisants en terme de santé mentale des personnes victimes de traites des êtres humains, et de définir certaines spécificités, notamment en rapport avec les psycho-traumatismes liés au parcours, et au continuum de violences subies pouvant affecter la maternité.⁸⁵ La London School of Hygiene & Tropical Medicine en Grande-Bretagne a piloté une étude européenne en 2003⁸⁶, menée auprès de 28 femmes qui ont été victimes de réseaux de traites des êtres humains.²¹ Ces femmes sont principalement originaires d'Europe de l'Est et expliquent le traumatisme initial qu'ont causé les violences subies et qui a provoqué de l'anxiété et des troubles de la mémoire notamment. Le rapport synthétise les résultats de ces enquêtes en mettant en lumière plusieurs éléments que nous pouvons observer parmi les personnes accompagnées par le Mouvement du Nid. Toutes les femmes interrogées dans le cadre de cette étude déclarent avoir été sexuellement abusées. Un quart d'entre elles ont subi un avortement non consenti. En effet, nous pouvons mettre cette donnée en parallèle avec le récit de vie donnée par Lila, une des mères interrogées, qui me disait avoir subi 11 avortements non consentis entre l'âge de 16 ans et 24 ans⁸⁷, lors de son parcours prostitutionnel en Afrique Subsaharienne puis celui en Europe. Des conséquences sur la santé mentale sont aussi évoquées dans cette étude. Huit victimes sur douze ayant répondu aux interrogations sur l'analyse des troubles psychologiques déclarent avoir des symptômes tels qu'un sentiment de fatigue, des pleurs, des migraines, ou un sentiment d'être inférieur aux autres. 6 personnes ont déclaré avoir eu des pensées suicidaires. Une étude Pro-Santé⁸⁸ sur l'état de santé, l'accès aux soins et l'accès aux droits des personnes en situation de prostitution publiée en 2011 relève le fait que 51% des femmes nigérianes interrogées déclarent avoir subi des violences physiques lors de leur activité prostitutionnelle dans le cadre de la prostitution de rue lors des 12 derniers mois, 34% déclarent avoir déjà subi un viol au cours de leur vie. (p.102)

S'il est important au travers de ce travail de déconstruire nos représentations liées à la parentalité et à la prostitution et de nuancer le lien direct qui peut être fait entre prostitution et parentalité défaillante, les effets potentiels des psycho-traumatismes sur la maternité sont à prendre en compte.

⁸⁵ HABE Marie, *Promouvoir la santé des personnes en situation de prostitution au sein du Mouvement du Nid 34*, Mémoire de Master 1 Intervention et Développement Social, sous la direction de NOEL Olivier, Université Paul-Valéry, mai 2023.

⁸⁶ The Health Risks and Consequences of Trafficking in Women and Adolescents, Findings from a European Study, London School of Hygiene & Tropical Medicine, 2003. Étude financée avec l'aide du programme communautaire Daphné de lutte contre la violence de la Commission Européenne.

⁸⁷ Entretien réalisé avec Lila lors de mon travail de mémoire de M1 le 23/03/2023.

⁸⁸ L'Etude ProSanté sur l'état de santé, l'accès aux soins et l'accès aux droits des personnes en situation de prostitution rencontrées dans des structures sociales et médicales, publiée en 2011 et dirigée par La Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) et l'Institut de veille sanitaire (InVS).

Nous avons pu faire un entretien avec la psychologue qui accompagne certaines femmes du Mouvement du Nid et en particulier des mères, pour tenter de mieux comprendre dans quelle mesure les traumatismes peuvent affecter la grossesse ou la maternité (tout en étant vigilant sur le fait de ne pas faire de généralités). Sur la notion “d’attachement”, les violences peuvent provoquer une forme de sidération qui génère une forme de “détachement” de la mère à l’enfant : en dehors de la réponse aux besoins primaires de l’enfant, l’hypervigilance des femmes ayant connu ou connaissant des formes de violences peut les empêcher d’être pleinement disponibles pour être en “fusion” avec leur enfant et répondre à des besoins plus affectifs et émotionnels. Les événements traumatiques vécus peuvent se réactualiser pendant la grossesse ou lorsque l’enfant naît.

Lors d’un échange avec une femme accompagnée, cette dernière me confiait sa peur de parler à son enfant de son “père” biologique. En effet, la question des enfants de clients de la prostitution fait également partie des “non-dits” et des tabous qui représentent un enjeu pour les mères accompagnées.

“Je n’ai pas besoin que la violence qui m’est arrivée arrive à ma fille. J’ai été violée au Nigeria et je ne veux pas que cela arrive à ma fille. Je fais donc de mon mieux pour elle. La France est plus sûre que le Nigeria, c’est pourquoi je suis heureuse d’avoir ce bébé en France. Il faut être très proche de ses enfants, jouer, les porter, leur parler, passer du temps avec eux, surtout avec les filles, parce qu’elles subissent beaucoup de violences, alors elles ont besoin de savoir qu’on est prêt à les écouter si elles ont besoin d’aide. Dans mon pays, les parents ne passent pas de temps avec leurs enfants. C’est pour cela qu’il y a tant de violences (...). Je n’élèverai jamais mes enfants comme mes parents m’ont élevé (...) C’est pour ça, je préfère ne pas penser au passé, il faut oublier, à chaque fois que j’y pense ça me rend triste... tu peux le transmettre à tes enfants. Il vaut mieux aller de l’avant”.

Les propos de Dania rejoignent ceux évoqués par les autres mères lors des entretiens individuels lorsque l’on venait à parler de leur parcours et leur histoire de vie : quasi toutes affirment qu’elles souhaitent oublier leur passé pour donner à leur enfant une autre vie. F, psychologue au sein du centre de soins et de ressources Frantz Fanon rejoint les propos de Dania : *“La parentalité donne parfois comme une nouvelle identité : elle permet à la femme de s’éloigner du traumatisme, de ne plus se définir par ces traumatismes et les violences vécues mais de se présenter comme mère”.*

- **La maternité est aussi un facteur de développement du pouvoir d’agir**

Nous allons cependant voir que percevoir la maternité des mères étrangères par le prisme du “manque” uniquement n’est pas toujours juste. En réponse à la question de départ, la plupart des mères ont également parlé de la dimension d’accomplissement voire d’un effet “salvateur” de la maternité.

- La parentalité comme accomplissement

“Au Nigéria, avoir un enfant c’est même pas une question pour les femmes, c’est comme ça que l’on réussit sa vie, c’est trop important”⁸⁹ - Eléna

Plusieurs mots ont été cités dont principalement les suivants : la notion de “bonheur”, “d’accomplissement” mais aussi de “responsabilité”, de “stress” et de “fatigue”. Nous avons eu l’occasion d’échanger autour de l’importance de la maternité et, globalement, les mères se rejoignent sur la notion d’accomplissement, au-delà de l’aspect culturel même si ce dernier est souvent invoqué pour expliquer la raison de cette place centrale donnée à la maternité.

Cet élément est à prendre en considération dans les accompagnements, car il peut entrer en conflit avec nos propres représentations, ordres de priorité et projections liés à la bonne « intégration » (notamment au niveau de l’insertion professionnelle). En effet, nous nous sommes rendues compte au cours de ce travail de mémoire que la maternité pour les femmes étrangères était souvent appréhendée par les intervenants sociaux du point de vue du “manque” et comme un “frein” fragilisant la situation des femmes, tant du point de vue de la santé, de la situation économique, du lien social. La question des besoins fondamentaux pour la mère et son enfant revient fréquemment dans les accompagnements : les demandes des mères sont très fréquemment liées au « manque » ou à « l’absence de » ressource financière, de logement, de papiers, de nourriture, de lien social, de place en crèche etc. Il est important de mettre en lumière les différences de point de vue entre la manière dont les mères perçoivent leur maternité et la manière dont les intervenants sociaux perçoivent la maternité des mères qu’ils accompagnent.

- La maternité comme lien social et comme pouvoir d’agir : *“Le bébé vous encourage : vous le regardez et vous ne voulez plus abandonner.”(propos de Dania, mère accompagnée)*

“Moi je les trouve dans une telle urgence, elles ont rien quoi. Et malgré tout, elles tiennent aussi : y a une super grosse force.” Les propos de la chargée de mission accompagnement du MDN sont révélateurs de la

⁸⁹ Propos énoncés par une mère lors du premier temps collectif en vue de la construction de l’Espace de Parole le 18/01/2024.

manière dont, en tant qu'intervenants sociaux, nous pouvons avoir un sentiment d'inquiétude vis-à-vis de la maternité d'une femme que nous accompagnons, au vue d'une situation que nous savons très précaire. Elle explicite cette "résistance" : *"Je suis aussi mère donc ça renvoie à des choses, c'est un sujet ultra personnel et en termes de légitimité moi je ne sais pas quoi dire à une mère. C'est questionnant, c'est pour ça que je ne voulais pas m'en occuper au début."* Nous avons notre propre représentation du "bon moment" pour être parent et cela renvoie à notre propre parcours de vie.

Lors de la Commission Départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle ayant eu lieu le 22 mai 2024, un représentant des forces de l'ordre s'est exprimé à propos de la situation d'une mère accompagnée (non présente à la commission) : *"Pourquoi elles font des enfants maintenant ? Il faut faire les choses dans l'ordre, d'abord on se stabilise, on a un emploi puis ensuite on fait les enfants"*. Ayant déjà nous-même pu penser de la sorte, il est important de déconstruire ses propres représentations en tant qu'intervenante sociale afin de rejoindre les mères dans leur propre conception de la maternité, leur propre vécu et leur propre choix.

Parallèlement, les mères expriment au contraire la manière dont l'arrivée d'un enfant peut être vecteur d'*empowerment*. Fania exprime lors d'un entretien : *"Avoir un enfant a été pour moi un renouveau. Je me suis sentie moins seule, plus forte, entourée d'une famille que je n'avais jamais eu. Ça m'a donné une nouvelle force et une envie de me battre pour ma fille, d'avoir une autre vie, de trouver un autre travail"*. Ana rejoint Fania : *"Moi, avoir un enfant c'est ce qui m'a permis de trouver la force de fuir ma proxénète et de dire stop à la prostitution, je ne pouvais plus le concevoir, maintenant je ne pensais plus qu'à moi mais à la sécurité de mon enfant"*. En effet, si pour certaines, la maternité peut être un facteur de retour à une "prostitution de survie" afin de subvenir aux besoins de la famille, nous avons fait le constat que plusieurs femmes venaient à notre rencontre après avoir fui les réseaux de prostitution au moment où elles tombaient enceinte. La maternité peut être un argument face aux proxénètes, un moyen d'obtenir de l'aide ou une prise de conscience des droits. Notre entretien avec Hélène Sartre, anciennement coordinatrice de l'association AMAC qui anime des espaces accueillant des enfants co-victimes de violences, nous a permis d'éclairer ce point. Elle explique que lorsqu'une femme enceinte est victime de violence, elle est déjà dans la construction de la parentalité et doit faire un "choix" entre elle et le bébé. Ainsi face à cette "parentalité empêchée", la grossesse est un moment propice pour quitter l'agresseur et est vecteur d'espoir.

” En Afrique, tu ne peux pas rester seule toute ta vie, tu dois avoir quelqu’un avec toi toute ta vie, c’est pour ça que c’est important d’avoir un enfant, tu es moins seule” Dania. Face à l’isolement, la maternité semble être ambivalente : à la fois, être mère renvoie à une certaine solitude comme explicité plus haut, mais elle est également vecteur de lien social, que ce soit avec les autres mères, ou avec son propre enfant.

Cette question des représentations sur la parentalité est un enjeu important de l’accompagnement des mères.

c. L’accompagnement des mères étrangères au Mouvement du Nid : sens, besoins et freins

- **Qu’est ce que l’accompagnement des mères au MDN 34 ? La question du sens.**

Au vu de l’évolution du public accompagné par le MDN 34 ces 6 dernières années, l’axe de la parentalité est important à développer spécifiquement selon la chargée de mission accompagnement : *“Le premier constat c’est l’augmentation des mères isolées, et ça, on était pas prêtes je pense. C’est un axe d’accompagnement qui se développe de plus en plus. Tu sais bien, au début je faisais un peu de **résistance** parce que les enjeux font que c’est compliqué de l’inclure dans notre cadre, mais **on a pas le choix au vu de l’ampleur**. Au vu **des enjeux personnels que c’est pour les femmes de devenir mère**, ce à quoi cela répond, il y a tellement de situations différentes : d’où vient l’enfant, comment elles se saisissent de la maternité, le père est-il présent ou non, etc. **C’est un sujet immense et je trouve qu’on est pas du tout outillés pour ça**.”* Nous allons voir que cet accompagnement est cependant parfois difficile à définir, et difficile à mettre en œuvre.

- Où commence et s’arrête l’accompagnement des mères ?

Le comité national du Mouvement du Nid a initié en début d’année 2024 un état des lieux des actions conduites dans le cadre de l’accompagnement à l’échelle des délégations départementales dans le but de refonder le projet associatif et de réajuster les actions. Ainsi le premier diagnostic a permis d’identifier la manière dont les équipes définissent ce qu’est l’accompagnement et quel est le sens donné aux activités d’accompagnement : un mouvement-relais, un accompagnement global, un accompagnement spécifique ? La parentalité et les enjeux d’accompagnement que cela représente n’a pas encore été abordé dans cette première

étape de l'état des lieux. Ce travail de mémoire permettra ainsi d'interroger à l'échelle départementale (Mouvement du Nid Hérault), ce qui pourra être travaillé dans un second temps à l'échelle nationale.

Ce premier état des lieux dresse comme constat l'absence de limites claires concernant les actions d'accompagnement : il y a un décalage entre les objectifs énoncés, être un mouvement relais avec une expertise et un accompagnement spécifique aux enjeux liés à la prostitution, et la réalité de terrain dans laquelle l'accompagnement est beaucoup plus global, au risque de perdre les spécificités qui font du MDN une association spécialisée.

“Dans l'accompagnement des mères, les questions pratiques ne sont pas de notre ressort mis à part les questions liées à la migration et à la prostitution.” (A, responsable du pôle accompagnement au MDN).

L'accompagnement des mères et les actions parentalité au sein de la structure questionnent aussi la spécificité du MDN : doit-on traiter les questions de parentalité qu'au prisme des enjeux prostitutionnels ou dans leur globalité ? Doit-on mettre en place des actions parentalité ou demeurer un mouvement relais en élargissant plutôt le réseau partenarial lié à la parentalité sur le territoire ? La demande initiale du public qui vient à la rencontre de l'association est principalement une demande en matière d'urgence, que ce soit lié à l'hébergement, à l'aide alimentaire, à l'accès aux soins, l'aide administrative ou pour s'inscrire à des cours de français. Comme le MDN n'est pas une association de soutien à la parentalité dans sa mission première, les demandes directes liées à la parentalité sont peu fréquentes (hormis lorsqu'il y a des difficultés notables), même si nous constatons comme explicité plus haut que les facteurs de vulnérabilité des femmes accompagnées sont amplifiés dans le cas des mères et qu'il est donc nécessaire d'approfondir le suivi de ces dernières.

Si les demandes des mères accompagnées sont principalement d'ordre matériel, les objectifs du MDN restent d'accompagner les femmes dans “les causes et conséquences” de la prostitution. Or, traiter des causes et des conséquences de la prostitution revient forcément à accompagner dans les questions matérielles liées à la précarité des mères. Pour cela, la responsable du pôle accompagnement au MDN affirme qu'il est important de travailler en partenariat pour l'aide d'urgence et l'accès au droit commun, notamment avec les assistantes sociales de secteur, afin de libérer du temps pour se concentrer sur les problématiques liées à la prostitution. Cependant, nous observons de manière générale que la prostitution reste peu parlée dans l'accompagnement pour une association spécialisée.

- La prostitution : un tabou ?

“La prostitution ça reste pas beaucoup parlé je trouve à l’association. Et du coup, quand elles deviennent mères, ça l’est encore moins parce que y a la peur des services sociaux qui entre en compte, la honte, cette question de survie pour les enfants. Le problème c’est que si c’est un tabou pour nous aussi, ça ne va pas aider à libérer la parole”. La question des violences et de la prostitution n’est pas ce qui est abordé de manière directe par les femmes qui viennent à notre rencontre, même si elles savent que cela représente la mission principale de la structure. La culpabilité, la honte, la peur des services sociaux et des institutions, mais aussi, comme nous l’avons déjà mentionné, la priorité des besoins administratifs et matériels laissent moins l’opportunité aux femmes de s’exprimer à ce sujet et d’entamer en ce sens un processus de reconstruction. *“En fait il faudrait qu’on aborde la prostitution de manière plus frontale avec elles je pense, tu vois Isabella, elle nous a mis en échec. Parce qu’elle aborde la prostitution frontalement”*. Isabella, une mère accompagnée, nous a récemment confié et demandé de l’aide vis-à-vis de sa situation prostitutionnelle, une prostitution de “survie” pour pallier la précarité alimentaire, face à laquelle nous manquons de ressources pour pouvoir réellement agir.

- **Un pouvoir d’agir des professionnels limité : les difficultés rencontrées dans l’accompagnement des familles au Mouvement du Nid**

- **L’urgence administrative et matérielle**

Face aux difficultés d’accès aux droits, l’intervenant social peut se sentir impuissant. Si les mères isolées en situation régulière ont accès aux minimas sociaux (RSA ainsi qu’aux allocations familiales), la réalité de l’accès aux droits est plus difficile du fait de la complexité des démarches et de la barrière de la langue, des délais administratifs, de l’instabilité des titres de séjour etc. Ces freins se retrouvent dans tout type de démarches de droit commun (crèche, scolarisation) et représentent une grande charge de travail dans l’accompagnement des familles, qui n’entre normalement pas dans les missions initiales. L’orientation vers les assistantes sociales de secteur pour le suivi social n’est parfois pas si évidente, les missions de chacun étant floues (des orientations peuvent être refusées). Par exemple, Lila, une des mères interrogées, a été pendant plusieurs mois en rupture de droit CAF à la naissance de sa fille, alors qu’elle avait droit au RSA pour mère isolée, du fait de la complexité des démarches à effectuer en tant que personne étrangère. Les personnes étrangères doivent fournir pour avoir accès aux droits un certificat de naissance. Les démarches sont très longues : entrer en contact avec la famille restée au pays, faire venir le certificat depuis le pays d’origine, mais aussi, la CAF demande à ce que le certificat soit traduit en français pour être valable. L’accès aux droits et à

l'information est complexe et nécessite un travail de médiation important entre l'association, les personnes bénéficiaires et les interlocuteurs de la CAF.

La précarité et l'insécurité des mères en situation de prostitution sont également des situations qui peuvent mettre en échec les intervenants sociaux. Un des dispositifs d'aide aux femmes en situation de prostitution est le Parcours de Sortie de Prostitution qui octroie un titre provisoire de séjour et une aide financière mensuelle de 343 euros. Or, si ce dispositif est à l'initial créé pour accompagner de manière plus concrète les personnes victimes d'exploitation sexuelle, qui sont principalement des étrangères, il est étroitement lié aux politiques d'intégration et a donc pour visée la réinsertion. Ce dispositif est questionnant quant à la prise en compte de la situation des mères : *“Comment tu proposes un dispositif qui ne répondra jamais au besoin de la personne ? (...) c'est fait pour arrêter la prostitution et trouver quelque chose d'autre. Mais comment peux tu avec 343 euros par mois t'en sortir avec des enfants ? Même quand il y a une stabilisation dans l'emploi, ça reste des emplois précaires. Comment une mère va pouvoir travailler à 5h du matin, faire des ménages, et c'est que des métiers comme ça qui sont proposés, et qui ne sont pas compatibles avec l'environnement d'une mère et des enfants, ce sont des familles monoparentales sans relais. Je ne trouve pas de solution. Après moi je suis ok qu'on propose des mères dans le dispositif PSP, déjà ça stabilise niveau droit au séjour, c'est déjà ça, mais c'est frustrant”*. (A, responsable du pôle accompagnement au MDN)

- **Des difficultés dans la relation de confiance : La question du rapport des mères aux institutions et à l'association**

«Les représentations dominantes font de la mère et de la prostituée des figures opposées. Dès lors, la prostitution tend à disqualifier la mère. » (Manier, Plancade, 2014, p.51). Marion Manier montre dans son étude que la peur des services sociaux peut être un réel frein dans la relation de confiance entre l'intervenant social et la personne accompagnée : *“La peur des services sociaux, ça casse la confiance, tu vois hier, ce qu'il s'est passé avec Doria”⁹⁰... elle n'a pas su mettre les mots sur ce qu'elle ressentait, mais finalement j'ai compris que ce qu'il y avait derrière c'est cette peur de perdre son fils à nouveau. Du coup y a des réactions disproportionnées (...) Faut trouver sa place en tant qu'intervenant social dans ce lien mère-enfant”*. (A, responsable du pôle accompagnement au MDN). Doria a refusé une orientation dans un hébergement, pourtant plus stable, par peur que la PMI ne donne pas son accord pour qu'elle y accueille son fils placé en famille d'accueil. La peur des services sociaux est notamment problématique dans l'accompagnement des mères dont les enfants sont placés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Lors d'une session d'espace de parole

⁹⁰ Prénom fictif.

spécifique pour les mères dont les enfants sont placés (le 29/03/24), cette perte de confiance en les services sociaux et en la PMI a été beaucoup mentionnée par les femmes. 2 d'entre elles souffrent particulièrement d'un manque de considération des intervenants sociaux de la PMI, notamment dans la conservation du lien avec l'enfant et dans la transmission d'information, si importante pour se sentir légitime dans leur rôle de mère qui reste le leur. Cela demande à l'association de faire un réel travail de médiation entre l'ASE, la PMI et les mères accompagnées. Cet espace de parole a d'ailleurs été plus compliqué que les autres à mettre en place, et a nécessité d'expliquer à plusieurs reprises que l'association ne travaille pas pour l'ASE ou pour la PMI et que ce qui est dit n'a pas pour but d'être répété. La cheffe de service au sein d'un CHRS pour femmes victimes de violences, rencontre les mêmes problématiques : *“Quelque chose auquel je tiens c'est que les femmes victimes de violences qui font le choix de solliciter une mise à l'abri n'aient pas de crainte vis-à-vis des services sociaux. J'ai fait le choix de mettre un peu de distance avec les dispositifs de protection de l'enfance. C'est une volonté pour moi de ne pas avoir le même type d'accompagnement que la protection de l'enfance, le même type d'évaluation etc. C'est une volonté de ne pas être associée à un centre maternel ou parental (...) Par contre avec le recul je me dis que cette position met aussi un peu à l'écart la question des enfants. Dans la mise à l'abri, il peut y avoir des enfants exposés”*.

Cette peur des services sociaux est un frein dans l'accompagnement, en ce que cela éloigne les femmes des dispositifs d'aide. Dans le cas des mères, cela peut même mettre à mal la sécurité des enfants. Au niveau de la prostitution, 2 mères accompagnées n'ont pas pu bénéficier d'une aide via le Parcours de Sortie de Prostitution pendant leur premières années de suivi au MDN car elles n'osaient pas s'exprimer à ce sujet du fait de la peur des services sociaux. *“Parfois, j'ai vraiment peur que la France me prenne mes enfants... Ils sont tout ce que j'ai, parfois je réfléchis avant de dire quelque chose parce que j'ai peur qu'ils me retirent mes enfants. Je préfère même être renvoyée dans mon pays plutôt que d'être séparée d'eux. Ils sont la seule raison pour laquelle je suis en vie et ce pourquoi je tiens. Sans eux, j'abandonnerais. J'ai beaucoup d'amis, même à Marseille, qui ont perdu leur bébé à cause de la PMI”*. (Fania). Face à cette méfiance réciproque, l'association tient un rôle médiateur pour accompagner la déconstruction des représentations, tant du côté des mères que de celui des institutions.

La prégnance des stigmatisations s'est également fait ressentir lorsqu'une personne accompagnée a refusé d'entrer en PSP de peur d'être identifiée comme ayant été en situation de prostitution et que cela

apparaisse dans le dossier scolaire de son enfant. La notion de tabou, de secret, voire de honte est ainsi un élément important à prendre en compte dans l'accompagnement.⁹¹

- L'accompagnement à l'épreuve des enjeux d'intégration

“Comment trouvent-elles de nouveaux repères ? Comment on les amène à comprendre que l'éducation en France, ce n'est pas la même éducation qu'en Afrique. Il n'y en a pas une mieux que l'autre. Mais juste que là, elles évoluent dans un cadre qui n'est pas le même. Elles le savent très bien. Mais d'un autre côté, il faut quand même les amener à rentrer dans ce cadre pour qu'elles soient acceptées et qu'après, ça évolue. Et c'est là où c'est hyper compliqué à dire... Et même, est-ce que ce que je viens de dire, c'est juste ? C'est questionnant à plein de niveaux”. (A, responsable du pôle accompagnement au MDN). L'accompagnement des mères étrangères est, parfois de manière inconsciente, conditionné par les enjeux d'intégration. Si cela permet aux femmes d'avoir accès à des droits et de s'insérer, cela peut aussi être vecteur de méfiance réciproque : est-ce que le statut d'étrangère vient conditionner le regard porté par les professionnels et les institutions sur les mères ? Prend-il le pas sur le statut de femmes victimes de traite des êtres humains ?

Une personne accompagnée est récemment entrée en Parcours de Sortie de Prostitution et a gardé le secret de sa grossesse pendant 5 mois, par peur d'un refus de la part, à la fois de l'association de présenter son dossier à la commission PSP, et à la fois de la préfecture de refuser son entrée dans ce dispositif. N'ayant pas la connaissance de ses droits et des procédures à suivre en France en cas de grossesse, le suivi de grossesse a donc commencé tardivement. Ces craintes ne sont pas infondées : lors de la commission départementale de Parcours de Sortie de Prostitution du 6 décembre 2023, le vice-procureur a ouvertement affirmé son *« mécontentement face aux femmes tombées enceinte durant les deux années de Parcours de Sortie de Prostitution »*, ce parcours étant *« un parcours de réinsertion »* et non pas *« une manière d'obtenir des papiers en France pour faire un enfant »*.⁹² Les femmes étrangères auraient-elles donc moins de légitimité à avoir des enfants puisqu'elles doivent d'abord se préoccuper de leur intégration ?

- **Accompagner le développement du pouvoir d'agir des mères : des mères à émanciper ? Critique du cadre d'analyse.**

⁹¹ Lilian Mathieu parle du « sentiment d'indignité » et de la honte ressenti face à l'activité passée dans son article, « Quand “la peur devient une existence” : sur la place de la violence dans le monde de la prostitution », L'Homme et la société, 143-144, 2002/1, pp. 47-63.

⁹² Le vice-procureur a semblé revenir sur ses propos lors d'une commission plénière en affirmant que “les femmes ont le droit de faire leur propre choix”.

La notion de pouvoir d'agir, dans un contexte de recherche collective et individuelle d'émancipation, semble être le socle actuel sur lequel se construit le travail social⁹³. Le Code de l'action sociale et des familles intègre dans un de ses décrets⁹⁴ depuis 2017 cette notion : le travail social "participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement". Dans le champ du social et du médico-social, la promotion du pouvoir d'agir s'exerce au travers de la participation des publics et de l'exercice de la citoyenneté par la co-construction des actions. Cependant, la participation individuelle et collective revêt une forme de plus en plus injonctive par les politiques publiques. L'empowerment étant une notion transversale, elle s'appuie sur des théories et des idéologies diverses et parfois même contradictoires. Bacqué et Biewener⁹⁵ expliquent qu'il y a un processus de réappropriation de cette notion par les politiques publiques dans une vision responsabilisante et selon une conception managériale qui ne prend pas forcément en compte les inégalités sociales. C'est donc une notion difficile à réellement définir et qu'il faut alors utiliser avec prudence. Les notions de "pouvoir d'agir" et "d'émancipation" présentent certaines limites et sont à interroger, surtout lorsque l'on parle de parentalité et d'immigration.

En effet, comme nous l'avons vu, la parentalité est empreinte de nombreuses représentations et demeure un sujet très subjectif. Nous avons également vu que, en plus des croyances propres à la parentalité, l'émigré fait lui-même l'objet de projections idéologiques et l'accompagnement des personnes étrangères est traversé par un paradigme d'intégration qui serait vecteur d'émancipation. Ainsi, il y a un certain décalage entre ce que les travailleurs sociaux, institutions, associations considèrent comme le "développement du pouvoir d'agir", à savoir, bien souvent, tout ce qui favorise une certaine intégration, et ce que les personnes concernées elles-mêmes considèrent comme émancipateur, dans notre cas, le fait de devenir mère pour certaines. En fonction des représentations sociales, du système de valeurs, des croyances, de la vision du métier, les pratiques des professionnels vont différer ainsi que le rapport avec le public. Ainsi, la promotion du pouvoir d'agir des personnes devrait pouvoir également entraîner une évolution des pratiques d'accompagnement et de positionnement des institutions elles-mêmes. Le Bossé développe une approche du pouvoir d'agir comme un renversement dans l'interaction entre le professionnel et la personne : le professionnel passe de l'expert à la personne ressource ce qui permet à la personne d'agir sur son environnement par elle-même et de retrouver une certaine estime de soi. Cette approche a donc pour objectif de transformer également le travail social et de permettre aux professionnels de sortir d'un sentiment

⁹³ Demoustier, Séverine. « Le pouvoir d'agir des personnes en situation de vulnérabilité : un nouveau paradigme à partir duquel le travail social peut se réinventer ? », *Sciences & Actions Sociales*, vol. 15, no. 2, 2021, pp. 154-176.

⁹⁴ Décret n°2017-877 codifié à l'article D. 142-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

⁹⁵ Bacqué M.-H. et Biewener C., (dir.), 2015, *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, Paris, éd. La Découverte.

d'impuissance en prenant davantage en compte le contexte de la personne, de ses désirs, avant de donner des conseils ou de tenter de trouver une solution.

Ainsi, une des limites de l'empowerment, à prendre en compte pour penser l'accompagnement des mères étrangères, est l'injonction à l'émancipation : si ce cadre d'action peut permettre le développement de l'estime de soi des personnes accompagnées, il ne contribue pas réellement à un processus de conscientisation des dimensions politiques, économiques, des rapports de pouvoir et des inégalités qui sont nécessaire à un changement social structurel : *« une ambition fortement émancipatrice, mais qui peut s'avérer glissante si on se limite à changer les individus, faute de pouvoir (ou vouloir ?) changer la société qui les exclut / opprime / exploite »* (Bernardet et Thalineau, 2018)⁹⁶.

Pour interroger l'accompagnement du développement du pouvoir des mères accompagnées et répondre à la question initiale (la création d'un Espace de Parole favorise-t-elle le DPA des mères étrangères), nous avons donc dû dans un premier temps, vérifier l'hypothèse selon laquelle le pouvoir d'agir des mères étrangères est particulièrement limité. Ce diagnostic sur la situation des mères, à mettre en lien avec l'analyse des politiques publiques qui influencent le contexte dans lequel elles évoluent, a permis de dresser un état des lieux afin de construire un projet adapté. **Cependant, recueillir les propos des mères nous a également permis de revenir sur la notion de “pouvoir d'agir”, un cadre d'analyse qui se trouve être très limité voire ambivalent. La notion d'injonction à l'émancipation est importante à prendre en compte dans la construction d'un projet à destination des mères. Ce cadre théorique a ainsi permis de faire évoluer l'expérimentation pratique de terrain dans ses intentions.**

⁹⁶Bernardet, Clémence, et Alain Thalineau. « La participation citoyenne. Sur les ambiguïtés du « pouvoir d'agir » », *Savoir/Agir*, vol. 43, no. 1, 2018, pp. 41-50.

5. Une démarche de projet en recherche-action en réponse aux besoins exprimés par les mères accompagnées : la création d'un Espace de Parole dédié aux mères étrangères en situation de prostitution.

Cette partie aura pour objectif d'analyser l'action 1 du projet "Mama Wey Dey Try" à destination des mères étrangères, à savoir la création d'un espace de parole. Cette analyse répond à la question évaluative suivante : **Ce projet participe-t-il au développement du pouvoir d'agir des mères accompagnées?**

L'évaluation de projet se fera au prisme de deux critères⁹⁷ : celui de pertinence : l'intention initiale du projet est-elle en accord avec les besoins du public ? Et celui d'efficacité : les objectifs fixés au départ et les effets potentiels attendus ont-ils été atteints ? (Cependant, les indicateurs choisis sont principalement subjectifs et qualitatifs, mesurer les effets du projet en termes d'efficacité et de résultats présente donc des limites).

a. Un projet en mouvement, un processus d'apprentissage

- **Analyse de la commande initiale du projet un : un projet pertinent ?**

Ce projet vient d'une commande initiale de la structure qui est celle de mettre en place un *"espace d'éducation à la parentalité"*, au vu de l'augmentation du nombre de mères. Si mes observations avaient déjà nourri quelques idées, je ne m'attendais pas à ce que la temporalité pour penser ce projet soit aussi courte. Lors de mon dernier jour de travail en juillet 2023, est diffusé un appel à projet du commissaire à la lutte contre la pauvreté et la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, en lien avec les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) relatif à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. Cet appel à projet contient un volet concernant la « déclinaison territoriale de la politique relative aux 1 000 premiers jours de l'enfance », et entre donc dans la thématique recherchée. Le projet devant être publié au début du mois de septembre 2023, il me reste trois semaines à mon retour de vacances pour établir un diagnostic, penser et rédiger le projet. Cela a causé quelques problèmes méthodologiques et a notamment été un frein pour impliquer le public dans la conception du projet.

⁹⁷ Cinq critères (*pertinence, efficacité, efficience, impact, pérennité*) sélectionnés par le CAD de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) se sont imposés à partir de 1991 comme références dans le domaine de l'évaluation des programmes de développement ([Les critères d'évaluation – EVAL](#)).

Le projet ayant été rejeté, la chargée de mission du Pôle Accompagnement a pu faire une demande de subvention auprès de la DRDFE pour la mise en place d'un projet parentalité entre janvier et juin 2024. L'angle du projet n'est alors pas le même, le financeur n'ayant pas les mêmes attentes. Le projet mené n'est pas financé par une institution encadrant les politiques publiques de parentalité mais d'égalité entre femmes et hommes. Une subvention de la DRDFE implique donc de se centrer davantage sur la mère en tant que femme, et sur le développement de son pouvoir d'agir. Après avoir entamé la première partie d'un diagnostic via des entretiens individuels et collectifs, un point commun revenait dans le vécu des mères accompagnées, qui est l'isolement. Parallèlement, les échanges avec la référente de l'accompagnement me font réaliser que la structure manque d'outils et de ressources pour donner la parole aux mères et faire un état des lieux de leurs besoins et désirs.

Ainsi nous vient l'idée de mettre en place des ateliers parentalité une fois par mois, alternant entre des échanges entre pairs et l'intervention de professionnels spécialisés sur des sujets liés à l'exercice de la parentalité. La courte temporalité que nous avons pour rédiger le projet ne nous a pas permis de faire participer le public concerné au choix des thématiques dans un premier temps ni au choix du format. Les thématiques choisies reposent donc sur des observations, mais aussi à une certaine conception de la parentalité et ce que l'on pensait être le besoin des mères accompagnées. Dans un second temps, j'ai pu interroger les mères à ce propos lors d'un premier temps collectif afin de réajuster ce choix en fonction de ce qu'elles souhaitent. 7 thématiques ont été choisies : le sommeil ; les écrans ; l'alimentation ; la relation mère-enfant ; jouer avec son enfant ; l'interculturalité ; avoir un enfant placé. Pour cela, 3 partenariats ont été créés avec l'association Humanaissance⁹⁸ ; une médiatrice familiale ; et deux médiathèques de la ville de Montpellier (médiathèques Victor Hugo et Garcia Lorca), dans le but de co-animer ensemble les ateliers.

L'expérience d'un espace collectif avait déjà été tentée au sein de l'association pour mettre en place un groupe de parole à visée thérapeutique à destination des femmes accompagnées. Cette expérience n'avait pas pu aboutir car il avait été trop difficile pour les personnes d'avoir à se livrer devant les autres. J'ai donc choisi de créer des supports et outils d'animation venant de l'éducation populaire⁹⁹ afin de faciliter les échanges et la prise de parole, notamment par le photo-langage et un "brise-glace qualités" sur lequel nous reviendrons plus en détails.

⁹⁸ **Humanaissance** est une **association** engagée en faveur du bien naître, pour les femmes et les familles, qui rencontrent une situation de vulnérabilité et/ou de fragilité dans leur parcours de parentalité. Elle est notamment composée de doulas.

⁹⁹ J'ai notamment eu l'occasion de découvrir des outils d'animation lors du séminaire « enjeux de la participation et du développement du pouvoir d'agir » dispensé par le Master IDS.

Cette notion “d’éducation à la parentalité” a cependant progressivement été remise en cause, d’une part du fait de mes recherches théoriques et du travail d’analyse des politiques publiques (explicité plus haut), mais aussi car les mères participantes au projet avaient tendance à le “détourner” de ses intentions initiales.

● D’un espace de prévention à un Espace de Parole

La pertinence d’un projet réside dans sa réponse adaptée à des besoins réels, exprimés par le public destinataire. Le “mode projet” qui se généralise dans le champ des politiques publiques n’est donc en ce sens pas toujours pertinent. M. Jaillet-Roman parle des effets pervers de cette “injonction au projet”¹⁰⁰ dans le champ des politiques sociales. Les associations telles que le Mouvement du Nid, peuvent se trouver dans la contrainte de développer des projets pour avoir accès à des subventions. Ainsi, le projet ne consiste plus à apporter une réponse à un problème identifié en amont mais à produire du résultat sans avoir réellement le temps de le co-construire avec les personnes qui en sont les bénéficiaires.

Lors du premier atelier parentalité sur la thématique de l’utilisation des écrans pour les enfants (le 30/01/24) que je co-animais avec une collègue, le propos d’une mère m’a fait réfléchir sur, à la fois ma posture en tant qu’animatrice, mais également sur l’intention initiale du projet en lui-même. Alors que je leur posais depuis quelques minutes des questions sur la manière dont elles et leurs enfants utilisent les écrans tout en leur transmettant quelques informations de prévention, l’une d’entre-elle me demande d’un ton sarcastique : *“Et toi ? Tu utilises comment les écrans ? (...) On le sait déjà tout ce que tu nous dis”*. En discutant avec elle, j’ai compris qu’elle avait eu l’impression d’être jugée car ma posture était plus descendante que dans un réel échange.

Ces premières observations ont été confirmées au cours des ateliers suivants. Une des difficultés que je rencontrais dans l’animation, était de réguler les échanges entre les intervenants et les femmes qui étaient peu à l’écoute et parlaient entre elles, dans leur propre dialecte, dès qu’elles en avaient l’occasion. Certaines, pendant que les intervenantes partageaient des informations, étaient sur leur téléphone. Si je considérais cela comme un frein dans un premiers temps, l’article de Anne Unterreiner sur la participation des parents étrangers dans les actions parentalité¹⁰¹ a été éclairant. En fonction de l’interaction entre l’intervenant et le participant, ainsi que des postures plus ou moins injonctives, elle observe 4 types de participation (p.13-19) :

¹⁰⁰ « De la généralisation de l’injonction au projet », *Empan*, vol. no45, no. 1, 2002, pp. 19-24.

¹⁰¹ *Les familles issues de l’immigration au sein des dispositifs de soutien à la parentalité. Postures des intervenants sociaux et capacités d’action des parents*, Dossier d’étude, n° 219, 2021.

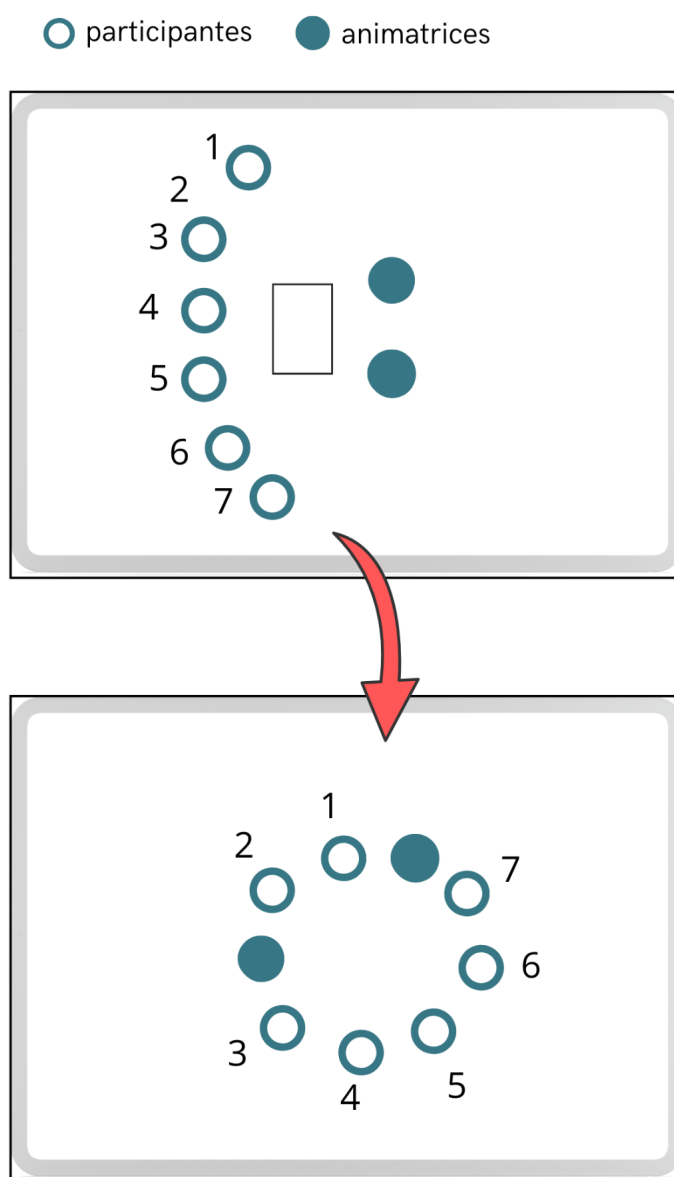
1. **“L’adhésion”** : situation où l’interaction entre l’intervenant social et le parent peut être inégalitaire mais où les parents acceptent tout de même de participer et se disent satisfaits de l’action proposée.
2. **“La co-construction”** : lorsque l’action est perçue de manière positive par les parents et que ces derniers ont la capacité, car la manière dont s’organise l’action est adaptée à leur ressources, à s’y investir (de manière bénévole par exemple).
3. **“Le détournement, la protection ou le silence”** : si l’action est perçue négativement par le parent qui peut tout de même se sentir contraint à y participer, une des réactions peut être de détourner les objectifs initiaux de l’action.
4. **L’opposition** : si l’action est perçue négativement par le parent, sa réaction peut également être de s’y opposer clairement, soit en exprimant un désaccord, soit en n’y participant pas du tout. Pour avoir ce degré de liberté, il faut avant tout que le parent ne se sente pas obligé de participer, mais également qu’il se sente légitime à exprimer son opinion. Pour cela, nous en revenons aux questions de la position sociale et de l’interaction de départ plus ou moins inégales qui sont des enjeux importants participant à ce sentiment de légitimité.

La “stratégie” de “détournement” des objectifs initiaux de l’action a été observée. En discutant avec une des mères pour comprendre la raison pour laquelle elle venait à l’atelier, cette dernière m’a répondu : *“Ça me met de bonne humeur! J’ai besoin de sortir et de voir du monde”*. J’ai alors compris que si les femmes avaient plutôt tendance à discuter entre elles, c’est parce qu’elles venaient avant tout pour socialiser avec des personnes qui partagent les mêmes expériences, mais surtout, qui partagent leur propre langue. Les intentions initiales étaient ainsi détournées.

Ces constats m’ont amené à faire le choix de conserver uniquement les ateliers “entre pairs” qui correspondaient mieux aux besoins et attentes des mères et de favoriser des échanges libres sans thématique, sous la forme d’un Espace de Parole. Si les actions de prévention ne sont pas automatiquement injonctives ou descendantes, et sont des formats à conserver, l’échange entre pairs semble davantage contribuer au développement du pouvoir d’agir des femmes dans ce cadre là.

L’évolution du projet a ainsi nécessité de changer ma posture vers une posture d’intermédiaire, voire parfois vers une posture d’effacement, pour favoriser l’échange entre les personnes dans des relations égales : partir d’elles et de leurs ressources. Pour cela, une première étape a été de changer la disposition spatiale du groupe, davantage en rond, intégrant les animatrices, selon le schémas suivant :

Disposition spatiale de l'Espace de Parole



Le contenu des Espaces de Parole a également été réajusté, avec des outils d'animation laissés au choix et non imposés. Dans la majorité des cas, les femmes n'en avaient pas besoin pour échanger. A deux reprises, nous avons tout de même pu exploiter des outils tels que le photo langage, les "cartes situations", ainsi que le brise-glace "qualités" que nous allons expliciter par le "récit" d'une séance.

- **Récit d'une séance d'Espace de Parole : enjeux et défis**

Récit illustratif d'une séance d'Espace de Parole ayant eu lieu le 23/05/24 au local du Mouvement du Nid. 6 mères étaient présentes.



- Photo d'une séance d'Espace de Parole - 23/05/24 -Mouvement du Nid 34 -

1. L'accueil

L'accueil en tant que lieu, espace, fonction, est d'une importance primordiale pour favoriser le bien-être de chacune et ainsi l'échange. L'accueil se doit d'être chaleureux, sécurisant et adapté. Les femmes sont accueillies à partir de 10h, pour un temps prévu entre 10h30 et 12h au sein de l'association. Ces horaires ont été réfléchis collectivement pour être le plus adaptés aux contraintes horaires des mères. Ce jour-là, je suis

la seule à accueillir et à animer la séance. La séance a lieu dans une salle fermée pour assurer une certaine intimité, avec un espace aménagé pour les enfants en bas-âge séparé de l'espace pour les femmes, que nous avons tenté de rendre chaleureux avec un canapé et des chaises (l'association étant à cette période en plein déménagement, l'aspect chaleureux du lieu d'accueil a été contraint et n'a pas pu être réfléchi collectivement avec les femmes comme nous le désirions à l'initial). Une collation a été préparée en amont (café, thé, biscuits) pour un accueil convivial.

L'accueil se heurte cependant à la difficulté du respect du cadre horaire. Si 3 femmes sur 5 arrivent à l'heure ce jour-là, 2 femmes arrivent au compte-goutte avec un retard d'environ 30 minutes. Cette problématique est récurrente à chaque séance et affecte le déroulé de la séance, qui doit être interrompue à plusieurs reprises, et provoque de la frustration à la fois chez les animateurs mais aussi chez les femmes présentes à l'heure. L'une des femmes annonce *“Marie... si elles n'arrivent pas d'ici 5 minutes moi je vais partir”*. Si le choix d'un accueil inconditionnel me paraissait être le mieux au début, je décide d'être plus ferme pour les prochaines séances et de ne plus accueillir après l'horaire annoncé.

2. Les règles de bon fonctionnement

La séance débute par un rappel des “règles de bon fonctionnement” : s'écouter, être tolérante, bienveillante, ne pas se couper la parole, éteindre son téléphone. L'objectif initial était de co-construire ces règles directement avec les femmes mais, en raison de la barrière de la langue notamment, cela n'a pas abouti. De manière générale, l'écoute entre les femmes a été un défi à chaque séance, au détriment des femmes les plus discrètes. Par exemple, lors de cette séance, une femme enceinte pose une question au sujet de l'allaitement, expliquant qu'elle ne souhaitait pas allaiter. Cette prise de parole a provoqué des réactions fortes chez les autres femmes, qui semblaient être en désaccord, et s'emporter dans leur dialecte¹⁰² sans vraiment s'écouter entre elles. La barrière de la langue a été ici problématique pour pouvoir tenir le rôle de “régulateur” et de “facilitateur” d'une animatrice. Cependant, si cela a été dans un premier temps frustrant de ne pas avoir accès à tous les échanges, permettre aux femmes d'échanger dans leur langue renforce le rôle de socialisation de cet espace. Lorsqu'elles choisissent d'échanger entre elles, et indirectement de m'exclure de la conversation, je prends alors l'habitude de leur demander : *“y a-t-il quelque chose qu'il m'est important de comprendre ou que vous auriez envie que je comprenne dans ce que vous venez de dire ?”*, et de leur laisser le choix de traduire leur propos ou non. Cette fois-ci, elles choisissent de traduire : *“on explique à Happy¹⁰³ qu'il faut qu'elle allaite*

¹⁰² Les femmes présentes à l'atelier parlent le Nigerian pidgin, le bénin (édo) ou le yoruba.

¹⁰³ Prénom fictif

parce que c'est meilleur pour le bébé, c'est plus nourrissant... puis pour la relation aussi avec le bébé...c'est mieux je pense...Moi j'ai allaité pour mes bébés". Cet échange a permis d'aborder la notion de choix face à des normes parfois culpabilisantes pour les mères, de manière plus "calme" et tolérante. L'une des femmes a pu partager à Happy ce qu'elle avait appris et ce qu'elle connaissait sur les alternatives à l'allaitement.

3. Le brise-glace "qualités" : un outil pour valoriser

Partir des femmes et de leurs ressources, c'est aussi les valoriser dans ce qu'elles sont en tant que femmes et que mères et dans leur compétences. En effet, le vécu des femmes, la précarité et toute la dimension "empêchée" de leur parentalité, que nous avons explicité plus haut dans la phase de diagnostic, affectent l'estime de soi. Afin de m'outiller en termes de méthodes d'animation, j'ai rencontré le CODES 34¹⁰⁴ dans la phase de conception du projet, avec qui nous avons pu construire des outils d'animation tel que le "brise-glace qualités". Ce brise-glace intervient en début de séance, et permet aux participantes d'avoir une première prise de parole qui facilite la suite des échanges. Les femmes doivent choisir des cartes disposées sur une table, avec inscrit le nom d'une qualité, puis expliquer ce choix au reste du groupe. Une femme choisit la carte "patiente" : *"Pour être mère en France il faut avoir beaucoup beaucoup de patience"* dit-elle en rigolant en faisant référence au *"parcours de combattant"* que cela représente d'être mère étrangère. *"Il faut tout avoir pour être mère, toutes les qualités, attentionnée, responsable, courageuse"*. Ce brise-glace a permis de poursuivre les échanges et le reste de la séance autour des "ressources" que l'on a ou que l'on manque en tant que parent, et le décalage entre ce qu'on aimerait donner et ce qu'on peut donner : *"l'enfant il a des besoins... des fois il a besoin de choses qu'on ne peut pas lui donner, il faut avoir beaucoup de choses pour être mères... parfois y a des choses dont on manque mais bon le plus important c'est qu'il soit entouré, qu'on lui donne de l'amour"*.

4. L'usage de l'humour

Lorsque vient un moment au cours de la séance ou l'on parle de soi, de sa propre histoire sur des sujets plus douloureux, j'ai observé que l'usage de l'humour était très fréquent. De manière générale, les séances sont marquées par la joie de vivre et la bonne humeur des participantes, heureuses de se retrouver, et l'humour est un mode de communication très utilisé au sein de l'association, que ce soit entre les bénéficiaires ou avec les intervenants sociaux. Alors que l'on en vient à parler du fait d'être parent avec l'enfant que nous avons nous-même été, les femmes semblent se retrouver sur une expérience assez commune d'une éducation

¹⁰⁴ "Le CODES est une association dont l'objectif est d'accompagner les populations à choisir des modes de vie qui préservent et améliorent la santé." [Accueil - Codes34](#)

“stricte” voire de l’expérience des violences. Si le sujet semble dramatique, les rires se font entendre. Lorsque l’on aborde la question de la situation juridique et administrative des femmes, un sujet très douloureux, l’usage de l’humour se fait fréquent également. Les sociologues Christian Hay et Odile Grippon abordent l’importance de l’humour dans le travail social. Après avoir participé à des stages de formation sur « *L’humour, un outil au service de l’accompagnement éducatif* », ils en tirent la conclusion que l’humour sert à la fois à aborder des sujets qui nous touchent en libérant une tension ; mais aussi à “déclencher une nouveauté”, un “inattendu”, une forme de naïveté dans un monde du social qui est chargé d’attendus et de codes. L’humour est ainsi une issue aux blocages relationnels¹⁰⁵ et ouvre une nouvelle relation. Ainsi l’humour est un outil facilitant pour favoriser l’échange dans le cadre d’un espace de parole.

b. Mesurer les effets du projet à l’aune des enjeux de *pouvoir d’agir*

Un bilan collectif ainsi que des entretiens individuels ont permis de vérifier les indicateurs hypothétiques établis avant le début du projet, et donc d’évaluer “l’efficacité” du projet. Nous avons pu ensemble classer les “effets réels” de ce projet, allant du plus important au moins important.

1. Un Espace de Parole permet de rompre l’isolement et de favoriser la création d’une “communauté d’expérience”.

→ **Indicateur 1 : Le projet a permis aux femmes de se sentir moins seules et de créer des relations d’entraide (indicateur subjectif)**

Lors d’une séance de groupe de parole, je me souviens de Lila qui, alors très en retard, arrive essoufflée et les traits fatigués. Alors que je lui demande de ne pas interrompre le groupe, en entrant dans la salle elle s’assoit et “vide son sac” sur la semaine difficile qu’elle a passée. Le reste du groupe l’écoute sans l’interrompre. En s’excusant à nouveau de son retard elle ajoute à la fin “*Merci à toutes de m’avoir écouté ça m’a fait beaucoup de bien de pouvoir parler de comment je me sens en ce moment... c’est pour ça que je voulais à tout prix venir, merci, merci, merci*”.

Lorsque je demande aux femmes présentes lors du dernier groupe de parole de s’exprimer sur ce qui a le plus favorisé leur pouvoir d’agir¹⁰⁶, la réponse qui a été le plus donnée est le fait de “voir du monde” et

¹⁰⁵ Hay, Christian, et Odile Grippon. « Un stage de formation professionnelle sur l’humour : quel sens ? », *Vie sociale*, vol. 2, no. 2, 2010, pp. 63-72.

¹⁰⁶ Le terme d’empowerment étant difficile à expliciter en anglais dans sa complexité, je le traduis par les définitions suivantes “ce qui donne de la force”, qui “aide à avancer”, qui “donne de la confiance en soi” et des “ressources”.

d'avoir la possibilité d'échanger avec d'autres femmes. Si la plupart des mères participantes se connaissaient déjà, ce groupe a permis de renforcer les relations inter-subjectives et les amitiés. J'ai également pu observer durant ces temps que le groupe a apporté une certaine "éthique du *care*"¹⁰⁷ entre les pairs dans leur mode d'interactions : le fait d'écouter et en échange de trouver en l'autre du réconfort participe déjà à prendre soin d'autrui. Le groupe a une fonction soutenance. Par exemple, Joy, une des mères participantes a exprimé une fatigue particulière durant un groupe de parole, du fait du jeune âge de sa fille de 3 semaines. Les autres voyant Joy craquer, se sont occupées tout au long de la séance du bébé (pour donner le biberon, changer la couche etc), ce qui pu donner à Joy un peu de répit. Lors de la dernière séance, Happy s'est exprimée sur ses besoins et désirs du moment : *"moi... ce que j'ai besoin en ce moment c'est d'être félicitée, j'en ai vraiment besoin... pour tout ce que je fais"*. En guise de réponse, nous avons pu la féliciter. Ces propos ont également pu être intéressant et enrichissant pour notre travail d'accompagnement avec mes collègues : comment inclure cette pratique de la valorisation dans nos interventions ? En effet, le groupe de parole semble ici participer à des enjeux de reconnaissance au sens de Axel Honneth¹⁰⁸ : ce dernier affirme que reconnaissance et socialisation sont étroitement liées en ce que l'intégration des normes sociétales, qui permettent la socialisation, ne peut se faire sans reconnaissance réciproque des membres. En effet, des relations de reconnaissance garanties par la société permettent la formation d'une identité personnelle et donc l'émancipation des membres qui échangent et interagissent. Cet échange est valorisant lorsqu'il est positif et vient donner une place à l'individu qui s'appréhende comme étant un "membre particulier de la communauté sociale". Cette reconnaissance s'exprime selon Honneth¹⁰⁹ de trois façons différentes au sein des sociétés modernes, que nous retrouvons au sein de nos ateliers : l'amour et l'amitié ; le droit ; la solidarité qui favorisent le développement du respect et de l'estime de soi.

La dimension exutoire du groupe est donc importante. Un des éléments qui a favorisé cette dimension, en dehors de la langue, la culture, l'expérience commune des participantes, est la non-mixité. Le choix de n'être qu'entre femmes, qu'entre mères, et qu'entre bénéficiaires (hormis la présence d'une animatrice) permet une identification inter-subjective et de se sentir en sécurité. Si la rencontre avec l'autre (d'autres parents ; des professionnels etc) est importante et devrait peut être intervenir en seconde étape, l'entre-soi est selon Julien Talpin une étape importante du processus d'émancipation : *"En effet, que ce soit*

¹⁰⁷ La philosophie du "care" est théorisée à son origine par Carol Gilligan en 1982 aux Etats-Unis, qui observe chez les femmes une capacité à "prendre soin d'autrui". Elle met en parallèle cette dimension interpersonnelle et relationnelle à une dimension sociétale : comment prendre soin de la société et du monde dans lequel nous vivons?

¹⁰⁸ HONNETH, Axel. « La théorie de la reconnaissance: une esquisse ». Revue du MAUSS, 2004/1 no 23, 2004. p.133-136.

¹⁰⁹ NOUR, Soraya. « La reconnaissance : le droit face à l'identité personnelle ». Droit et société, 2011/2 no 78, 2011.

*pour les femmes, les minorités ethno-raciales ou tout groupe stigmatisé, l'entre-soi peut constituer un espace de libération de la parole, de relâche du contrôle social, de construction de solidarité et de lien social qui contribue à l'empowerment des individus.*¹¹⁰

→ **Indicateur 2 : Le projet a permis aux femmes de prendre conscience de leur savoir, et d'échanger sur leur situation, dans une dimension de « communauté d'expérience » (indicateur subjectif)**

La notion de “communauté d'expérience” vient du champ de la psychanalyse¹¹¹. On pourrait par là désigner le processus qui s'enclenche lorsque des personnes ayant vécues la même expérience se rassemblent par et pour cette expérience, venant à créer une “communauté”, c'est à dire faire groupe dans le but de réfléchir, de s'entraider, d'agir en collectif pour une raison commune. Avoir vécu une expérience commune est ainsi un “facteur favorable à l'établissement d'une intersubjectivité entre pairs”¹¹². Il y a un “effet de résonance” (Gardien, 2022) : entendre l'expérience racontée par une autre nous permet de relire notre propre expérience sous un nouveau prisme.

Le fait de “faire groupe” face à des difficultés communes favorise ainsi le développement d'un pouvoir d'agir collectif : *“Ça permet qu'on puisse se dire les choses les unes aux autres sans tabous. Peut être qu'on peut demander à l'autre “comment tu as survécu à ça?”, et se donner des conseils entre nous”. (Elena).* Elena traversait une période difficile quant au sommeil de sa fille. Une femme dont les enfants sont plus âgés a pu lui partager son expérience et lui donner des conseils.

“Ce groupe est utile parce qu'en tant que mère, vous avez besoin de conseils et de parler à d'autres personnes dans la même situation pour connaître leurs expériences et vous leur racontez les vôtres. Nous, on vient d'Afrique, on est des immigrées en France... on a jamais été ici avant, donc ce n'est pas facile pour nous de nous adapter ici toute seules”. Un point abordé à chaque séance est la question interculturelle. En effet, le fait d'être mère dans un autre pays que le sien est une expérience partagée par toutes et qui les différencie des autres mères. Ainsi, les femmes ont pu évoquer au cours des séances les différences culturelles qu'elles observent

¹¹⁰ Talpin, Julien. « La non-mixité : une étape sur le chemin de l'émancipation des femmes », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, vol. 68, no. 2, 2018, pp. 30-31.

¹¹¹ “Vers une communauté d'expérience” J.F.Bouchet Toulouse, décembre 2005. Bouchet mentionne Lacan comme étant le précurseur de cette notion (proposition du 9 octobre 1967).

¹¹² Gardien, Ève. « Les échanges entre pairs contribuent-ils à l'autodétermination des individus ? De quelles manières ? », *La nouvelle revue - Éducation et société inclusives*, vol. 94, no. 2, 2022, pp. 181-195.

entre l'éducation "européenne" et celle qu'elles ont elles-mêmes reçues ; la méfiance partagée pour certaines envers les institutions telles que la crèche ou l'école, etc.

2. Un Espace de Parole favorise un accompagnement pertinent et des actions utiles

→ Indicateur 3 : Le projet a permis aux femmes de trouver des solutions/ ressources dans leurs difficultés par l'échange entre pairs et l'écoute de pairs et/ou de professionnels (indicateur subjectif)

L'intention initiale de travailler avec des professionnels était également dans le but de faire connaître aux mères d'autres structures. En effet, l'un des moyens de promouvoir le DPA des parents est aussi de les aider à mobiliser les ressources qui sont à leur disposition. Dans ce sens, nous avons pu effectuer deux séances au sein des médiathèques Garcia Lorca et Victor Hugo à Montpellier, pour leur faire découvrir les ateliers mamans-enfants mis en place par ces structures. En créant une carte abonnée, l'idée est qu'elles puissent y retourner d'elles-même avec leurs enfants, ce qui est le cas pour seulement 4 d'entre elles. Nous avons pu également présenter les Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP) aux mères accompagnées. 1 d'entre elles y retourne par elle-même.

→Indicateur 4 : Le projet a favorisé un accompagnement plus « rapproché » pour les mères qui en expriment le besoin (notamment pour celles qui expriment beaucoup de fatigue, un sentiment d'impuissance et de dépassement) (indicateur subjectif) et indicateur 5 : Le projet a permis à l'association de mieux identifier les besoins des mères accompagnées afin d'y répondre mieux (indicateur objectif).

Les données recueillies lors des groupes de parole (verbatim, observations, échanges), ont participé à la production d'un premier "diagnostic" sur la situation et l'accompagnement des mères au Mouvement du Nid. En ce sens, prendre en compte la parole des mères favorise un accompagnement plus "pertinent", au sens où il répondrait à des besoins exprimés, entendus et pris en compte. Ainsi, le recueil de la parole a permis de mettre en place un partenariat avec l'association Humanaissance composée de doulas¹¹³, qui ont pu entamer un suivi individuel avec les mères exprimant de la fatigue et un besoin de soutien plus grand (6

¹¹³ "Une doula est une personne qui apporte soutien et accompagnement moral et pratique à une femme enceinte ou un couple durant la grossesse, la naissance, la période néonatale et en fin de vie".

d'entre elles). Une femme a notamment pu recevoir un soutien et être suivi par rapport à sa stérilité. Nous reviendrons plus bas sur la question des perspectives et ce que le projet a produit ou va produire comme changement dans l'association ou les pratiques professionnelles.

L'espace de parole a également participé à ouvrir la discussion sur des sujets encore peu abordés. Par exemple, le groupe de parole pour les mères dont les enfants sont placés à l'ASE a permis à la fois aux mères de se rencontrer, mais aussi à l'association d'identifier le ressenti et les problématiques spécifiques qu'elles rencontrent face aux institutions, aux familles d'accueil, et dans le lien avec les enfants. Ces éléments ont permis par la suite aux intervenantes sociales d'agir concrètement (prise de contact avec les éducatrices, remontée d'information etc).

3. Le projet a favorisé le travail en réseau dans une perspective d'intermédiation sociale

→ **Indicateur 6 : Le projet a permis à l'association d'élargir un réseau partenarial traitant de parentalité sur le territoire pour mieux orienter les femmes (indicateur objectif)**

Dans le cadre de la mise en place de l'espace de parole, l'association a été amenée à rencontrer et à travailler avec 5 autres structures et associations (2 médiathèques, Frantz Fanon, une médiatrice familiale, Humanaissance), mais aussi une responsable territoriale de PMI. Ces rencontres ont permis d'entamer un travail pour élargir le réseau parentalité, pour s'outiller en termes de connaissances sur le sujet, et sur les relais existant.

c. Les limites du projet

- **Les enjeux de la participation du public**

→ **Indicateur 7 : Le projet a impliqué les personnes concernées dans chacune des phases du processus (indicateur objectif)¹¹⁴**

¹¹⁴ La participation pourra être évaluée à partir d'outils comme l'échelle de la participation d'Arnstein. Arnstein S. (1969) : A ladder for citizen participation. JAIP, vol. 35, n°4, pp. 216-224.

Baron G., Monnier E. (2003)¹¹⁵ et plus tard Hélène Milet (2015)¹¹⁶ identifient 2 façons de mesurer la participation des acteurs à un projet ou à un dispositif :

- D'une part par la « largeur » de la participation : quels sont les acteurs qui ont participé au processus ? (La « société civile » : les mères bénéficiaires du projet ; les « opérateurs » : l'association le Mouvement du Nid, les partenaires, les « autorités publiques » : le financeur de ce projet).
- D'autre part par la « profondeur » de la participation : pour quelles activités et dans quelle phase ont-ils été impliqués ?

Les mères bénéficiaires du projet ont été impliquées dans la phase de conception (choix des thématiques, choix des horaires, choix du jour de l'espace de parole, choix de la fréquence de l'espace de parole) et d'évaluation (classification des effets du projet du plus important au moins important) mais n'ont pas vraiment pris part aux décisions durant la phase de réalisation. Globalement, si l'on se réfère à "l'échelle de la participation" de Sherry Arnstein¹¹⁷, nous nous situons davantage sur une "coopération symbolique" (niveau 4 et 5 sur 8) que sur un "pouvoir effectif" délégué aux mères. Nous avons sollicité les mères participantes par le moyen de la "consultation" et de la "réassurance" (*"Elle consiste à autoriser ou même inviter des citoyens à donner des conseils et à faire des propositions mais en laissant ceux qui ont le pouvoir, seuls juges de la faisabilité ou de la légitimité des conseils en question"*). Cependant, les observations et les propos tenus par les participantes ont été pris en compte et ont permis d'opérer à un changement et une remise en question du format comme explicité plus haut.

A ce stade, j'identifie deux freins principaux à une plus grande participation du public : le manque de temps et l'enjeu de la contrainte :

- **Le temps**

Les délais pour rédiger et concevoir le projet ont été très courts, et le temps de réalisation (5 mois) a lui-même été insuffisant pour en voir les effets réels et réajuster le projet tel que nous le voulions. Le

¹¹⁵ Baron G., Monnier E. (2003) : Une approche pluraliste et participative : coproduire l'évaluation avec la société civile. Informations sociales n°110, pp.120-129

¹¹⁶ Hélène Milet (Dir.). L'évaluation participative : De la prise en compte des publics au pouvoir d'agir citoyen. Société Française de l'Évaluation, 9, 84 p., 2015, Les Cahiers de la SFE n°9.

¹¹⁷ Arnstein S. (1969) : A ladder for citizen participation. JAIP, vol. 35, n°4, pp. 216-224.

pré-diagnostic pour construire un projet pertinent et cohérent a dû se faire en moins de 3 mois. Co-construire une action avec le public nécessite plusieurs réunions, de créer des outils facilitants, de faire émerger une dynamique de groupe. En tant qu'intervenante sociale, je n'ai pas pu consacrer un temps suffisant pour cela. De plus, les femmes accompagnées ont également un rythme particulier (vie de parent, multiplicité des rendez-vous administratifs, échéances administratives et juridiques, préoccupations, charge mentale élevée), qui n'a pas permis de se libérer davantage de temps.

- **Donner du sens à cette action : la participation à l'épreuve de la contrainte**

Lorsque l'on mène un projet, nous sommes souvent susceptibles de "choisir" pour qui l'action aura lieu : un public régulier, souvent présent aux activités etc. L'action risque donc d'être une "action de plus" parmi d'autres et de ne pas répondre à une demande directement explicitée par les participantes. Dans notre cas, la création d'un espace de parole n'a pas été une demande directe de la part des mères, et ces dernières ont été fortement incitées à participer.

Les femmes étrangères, comme nous l'avons vu, sont fortement ciblées par des politiques et actions d'insertion, ce qui entraîne des injonctions et des attentes auxquelles elles sont habituées à se conformer, ou du moins à fournir beaucoup d'efforts pour y parvenir (ayant souvent "l'épée de Damoclès" du droit au séjour au dessus-de la tête, cela devient un principe d'action). Ainsi, la notion de choix de participer à des actions proposées par l'association est explicitement ou implicitement contrainte et le sens de cette action est difficile à trouver pour celui ou celle qui la propose. Les mères participent-elles au projet pour répondre à une injonction? Comment adopter une posture qui sort du schéma dont elles ont l'habitude et leur permettre de réellement avoir le choix, quitte à accepter que l'action ait moins de succès ? Cela suppose de savoir se remettre en question et réinterroger constamment sa posture et son intention.

● **L'entre-soi : une approche trop individuelle ?**

La notion de *pouvoir d'agir* implique un processus de "conscientisation" de ses savoirs et de son pouvoir, dans le but de reprendre le contrôle sur sa vie et son environnement, mais dans le but également d'une certaine transformation sociale. Créer une "communauté d'expérience" doit ainsi pouvoir permettre de prendre conscience collectivement de notre vécu, notre histoire, mais aussi des inégalités sociales dans lesquelles nous sommes pris. En ce sens, il me semble que l'Espace de Parole en tant qu'espace "exutoire" et

d'échanges sur des difficultés communes est limité pour promouvoir le pouvoir d'agir collectif. En effet, il est difficile de mesurer à quel point prendre part à un espace d'échange une fois par mois produit un réel changement en termes de prise de pouvoir, que ce soit à l'échelle individuelle ou collective. Les notions du rapport à l'institution, de l'expérience des discriminations, de la peur des services sociaux, de l'expérience de la prostitution, n'ont pas été abordées collectivement bien que vécus individuellement. Un processus de conscientisation et de "politisation", qui participerait à promouvoir le pouvoir d'agir des femmes, nécessiterait de faire rencontrer plusieurs acteurs, afin de sortir des expériences individuelles pour une approche plus structurelle. Cependant, pour nuancer, si l'approche individuelle peut être une limite de la promotion du pouvoir d'agir (notamment collectif) par un Espace de Parole, l'intention initiale n'était pas vraiment de "politiser" les problématiques rencontrées par les mères accompagnées.¹¹⁸

d. Perspectives du projet et recommandations

- **Perspectives du projet "Mama Wey Dey Try"**

Le projet a été perçu positivement par la structure, et notamment par ma responsable référente de l'accompagnement qui a pu suivre le déroulé du projet et participer à quelques espaces de parole : *"Et ce que t'as fait avec le projet, rechercher les ressources et tout ça, j'ai vu les rencontres avec la PMI, c'est hyper intéressant. Et ça demande un temps de dingue (...).Du coup, ça me fait penser au financement de l' ARS. Moi, je peux mettre une branche parentalité. En plus, ça montre qu'il y a un diagnostic qui a été posé, qu'on a évalué de nouveaux besoins. Et pareil avec la CAF. Et la DRDFE aussi. Dans le projet territorial. Faut qu'on l'aborde. Du coup, le mémoire, ça peut être une base de diagnostic. Le boulot que t'as fait sur les 6 premiers mois, la*

¹¹⁸Si la mobilisation des personnes en situation d'exclusion sociale est un processus complexe, elle n'est pas impossible et peut aller à l'encontre de l'imaginaire collectif. Le "mouvement des chômeurs" de l'hiver 1997-1998 est un exemple de ce que Sophie Maurer et Emmanuel Pierru appellent un "miracle social" (Maurer Sophie, Pierru Emmanuel. Le mouvement des chômeurs de l'hiver 1997-1998. Retour sur un « miracle social ». In: *Revue française de science politique*, 51^e année, n°3, 2001. pp. 371-407) : une population jusque-là considérée par tous comme étant inorganisée et sans identité collective (du fait d'avoir en tant que chômeur une identité individuelle trop négative et une estime de soi trop affaiblie), se lance dans l'occupation de bâtiments administratifs et dans l'organisation de manifestations pour revendiquer ses droits. Le parallèle est intéressant à faire avec les personnes en situation de prostitution : alors que la mobilisation collective semble si complexe pour tous les éléments qui ont été explicités, des initiatives ont existé et existent toujours (ex : le mouvement de 70 femmes prostituées qui occupent l'église Saint Nizier à Lyon en juin 1975 pour dénoncer les répressions policières ; l'association MIST (Mission d'intervention et de sensibilisation contre la traite des êtres humains : [Mist – Mission d'intervention et de sensibilisation contre la traite des êtres humains \(Mist\) \(mist-association.org\)](http://mist-association.org)), un collectif de personnes victimes de traite qui aident d'autres victimes en Ile-de-France et se mobilisent pour sensibiliser les pouvoirs publics).

qualité du rapport, bravo. Vraiment, t'as assuré. Et je sais à quel point c'est difficile sur des délais ultra contraints, et avec tout le reste... ”. (A, responsable du pôle accompagnement au MDN)

Ainsi, plusieurs perspectives (pour le moment hypothétiques) ont été mise en réflexion, que ce soit pour la continuité de l'Espace de Parole mais aussi pour l'accompagnement des mères de manière générale, dont les suivantes :

- Possible poursuite de l'Espace de Parole
- Mise en place d'un travail partenarial avec Frantz Fanon (la structure organise également des groupes de parole pour des femmes exilées et un second pour mères et enfants. Une psychologue de la structure mentionnait le fait qu'ils avaient déjà tenté de construire un espace de parole autour des violences migratoires à destination des femmes nigérianes mais que cela n'avait pas fonctionné.)
- Possible mise en place d'un groupe de travail interne au Mouvement du Nid (à l'échelle nationale) sur la parentalité
- La structure a mentionné une possible création de poste “Réfèrent Parentalité” au sein de la délégation.
- Rencontre programmée avec une PMI de secteur afin de présenter la structure et échanger à propos des spécificités du public accompagné en septembre 2024.
- Réflexions sur la mise en place d'un groupe de travail sur le territoire sur l'accès aux modes de garde pour les mères étrangères (nous avons eu un échange à ce propos avec la cheffe de service du CHRS Amicale du Nid de Béziers et une collègue de promotion IDS.
- Participation à l'écriture d'un article dans la revue de recherche en sciences sociales “Agencements” sur la thématique des mères, de leur place dans la société et dans le changement social (en lien avec les Journées du Développement Social ayant eu lieu en juin 2024 à l'université Paul-Valéry).

- **Recommandations et pistes de réflexion**

1. Favoriser un accompagnement et la mise en place d'actions / de projet fondés sur le consentement dans une posture de collaboration avec les mères.
2. Inclure dans les pratiques d'accompagnement le principe de valorisation : valoriser ce qu'elles ont envie de garder de leur culture, la manière dont elles se réapproprient leur maternité, leur ressources et compétences.
3. Se former à la petite enfance et à l'accompagnement des parents afin d'avoir un minimum d'outils.
4. Développer davantage un réseau parentalité et le repérage de lieux et structures relais sur le territoire / faire plus d'orientations vers des structures externes spécialisées dans le domaine de la parentalité.
5. Favoriser davantage la participation du public dans la construction des projets menés à destination des femmes accompagnées.

6. CONCLUSION

A l'intersection de plusieurs référentiels de politiques publiques dits "sécuritaires", les mères étrangères en situation de prostitution (ou l'ayant été) sont particulièrement exposées au contrôle, aux injonctions et aux discriminations. L'analyse de la construction des politiques publiques de parentalité et migratoires, ainsi que leur traduction sur le terrain, permet d'identifier le paradigme qui traverse l'accompagnement des mères étrangères : l'intégration (dans une logique d'assimilation). De par ces politiques, leur parcours traumatique, leur situation socio-économique et leur statut juridique, les mères accompagnées par le Mouvement du Nid sont cependant sujettes à plusieurs facteurs de vulnérabilité et d'exclusion qu'il est nécessaire d'identifier et de prendre en compte.

Comment appréhender les mères étrangères par un prisme différent que celui de l'insertion et de l'intégration pour prendre en compte la parole des premières concernées ? Promouvoir le pouvoir d'agir des mères étrangères, c'est dans un premier temps les écouter et les valoriser dans leur ressources et leur compétences. Ainsi, la mise en place d'une expérimentation collective est pensée dans le but de rompre l'isolement des mères accompagnées tout en favorisant un processus de conscientisation et de communauté d'expérience.

Ce processus expérimental a été construit et analysé à l'aune des enjeux d'intermédiation sociale : non pas de manière linéaire mais par un cheminement fait de retours en arrière, de réajustement et d'apprentissage. Les premières concernées ont donné une autre tournure au projet, passant d'un espace de prévention à un espace de parole, rejoignant l'idée de Pascal Nicolas-Le Strat quant à la notion de projet : ***"Un projet ne se développe jamais dans le droit fil des objectifs qu'il s'est fixé lors de son lancement. Il se décale progressivement par rapport à ses propres énoncés. Cet écart et cette prise de distance sont consubstantiels à son développement"***.¹¹⁹ Cette expérimentation a participé à enrichir un sujet de recherche sur la situation précaire et la prise en charge des mères étrangères, mais a également participé à changer mon regard sur les situations et ma posture en tant que professionnelle : déconstruire mes représentations, construire l'accompagnement avec le public.

¹¹⁹Nicolas-Le-Strat, Pascal. Ecosophie du projet, 2007.

7. **BIBLIOGRAPHIE**

ALC Nice. MANIER Marion, PLANCADE Amandine (2014). Dialogues et Silences : Rencontre entre les mères migrantes en situation de prostitution et les professionnels du social. (Disponible en libre accès sur le net/doc PDF).

Anne UNTERREINER, *Les familles issues de l'immigration au sein des dispositifs de soutien à la parentalité. Postures des intervenants sociaux et capacités d'action des parents*, Dossier d'étude, n° 219, 2021.

Arnstein S. (1969) : A ladder for citizen participation. JAIP, vol. 35, n°4, pp. 216-224.

[Aurore Bergé annonce des « travaux d'intérêt général pour les parents défaillants » \(lemonde.fr\)](https://www.lemonde.fr)

BACQUE Marie-Hélène, BIEWENER Carole, L'empowerment : un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? Idées économiques et sociales, n°173, 2013, p.25-32

Bacqué Marie-Hélène, Biewener Carole. « L'empowerment, une pratique émancipatrice ? » La Découverte, 2015

Baron G., Monnier E. (2003) : Une approche pluraliste et participative : coproduire l'évaluation avec la société civile. Informations sociales n°110, pp.120-129

Bernardet, Clémence, et Alain Thalineau. « La participation citoyenne. Sur les ambiguïtés du « pouvoir d'agir » », *Savoir/Agir*, vol. 43, no. 1, 2018, pp. 41-50.

Boussaguet Laurie. « Dictionnaire des politiques publiques. 5e édition entièrement revue et corrigée » Paris, Presses de Sciences Po, 2019

Cardi, Coline. « La « mauvaise mère » : figure féminine du danger », *Mouvements*, vol. no 49, no. 1, 2007, pp. 27-37

« Combien de travailleurs du sexe sommes-nous ? », article écrit par Thierry Schaffauser, publié le 02 juin 2010 dans le journal Le Monde.

DARES Analyses, « *Les métiers du nettoyage : quels types d'emploi, quelles conditions de travail?* », Ministère du Travail, Septembre 2019, n°043.

Delavergne Catherine. « La posture du patricien-chercheur : un analyseur de l'évolution de la recherche qualitative » Recherches Qualitatives, hors-série n° 3, 2007, p. 28-43

Eloy Pierre. La parentalité sous contrainte des familles immigrées sans domicile en Île-de-France. Les résultats de l'enquête Enfams. In: *Revue des politiques sociales et familiales*, n°134, 2020. Parentalités en migration. Normes, pratiques et perceptions. pp. 83-92.

Frédérique Cornuau et Xavier Dunezat, « L'immigration en France : concepts, contours et politiques », *Espace populations sociétés*, 2008/2 | 2008, 331-352.

Freedman Jane. « Genre et migration forcée : les femmes exilées en Europe ». Les cahiers du CEDREF, 2008

Gardien, Ève. « Les échanges entre pairs contribuent-ils à l'autodétermination des individus ? De quelles manières ? », *La nouvelle revue - Éducation et société inclusives*, vol. 94, no. 2, 2022, pp. 181-195.

Georges Lapassade, *Vocabulaire de Psychosociologie*, "Observation participante", 2002, p.375-390

Gourdeau Camille. « L'intégration des étrangers sous injonction. Genèse et mise en oeuvre du contrat d'accueil et d'intégration » Thèse en socio-anthropologie, Paris VII, 2015, 449 p

Gourdeau Camille. « Une politique d'intégration au service des femmes étrangères ? », *Hommes & migrations* 2015

Hay, Christian, et Odile Gripon. « Un stage de formation professionnelle sur l'humour : quel sens ? », *Vie sociale*, vol. 2, no. 2, 2010, pp. 63-72.

Hélène Milet (Dir.). L'évaluation participative : De la prise en compte des publics au pouvoir d'agir citoyen. Société Française de l'Evaluation. , 9, 84 p., 2015, Les Cahiers de la SFE n°9.

Hélène Périvier, Guillaume Allegre, Stephen Bazen, Bruno Ducoudré, Litti Esteban, et al.. Étude sur la situation économique et sociale des parents isolés : Niveau de vie, marché du travail et politiques publiques. OFCE Sciences Po Paris. 2020, 72 p

HÉRAN, François, *Avec l'immigration. Mesurer, débattre, agir*, Paris : Éd. La Découverte, 2017, 327 p. », *Migrations Société*, vol. 169, no. 3, 2017, pp. 35-142.

Jaillet-Roman, M-C. « De la généralisation de l'injonction au projet », *Empan*, vol. no45, no. 1, 2002, pp. 19-24

Latour Bruno, L'impossible métier de l'innovation technique–PROTEE une nouvelle méthode d'évaluation des projets fortement incertains, in Mustar P, Penan H. Encyclopédie de l'Innovation, 2003 pp 9-26

Le Bossé, Y. (2012). *Sortir de l'impuissance. Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités – Tome 1 : Fondements et cadres conceptuels*.

Les attentes et besoins des parents en matière d'accompagnement à la parentalité. Publié dans le bulletin L'e-ssentiel - n° 165 - 2016.

Les familles issues de l'immigration au sein des dispositifs de soutien à la parentalité. Postures des intervenants sociaux et capacités d'action des parents, CAF, Dossier d'étude, n° 219, 2021.

Les politiques publiques et la prostitution. Rapport d'information sur l'activité de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes pour l'année 2000. Rapport d'information n°209 (2000-2001), déposé le 31 janvier 2001.

Lilian Mathieu parle du « sentiment d'indignité » et de la honte ressenti face à l'activité passée dans son article, « Quand "la peur devient une existence": sur la place de la violence dans le monde de la prostitution », *L'Homme et la société*, 143-144, 2002/1, pp. 47-63.

M1, HABE Marie, *Promouvoir la santé des personnes en situation de prostitution au sein du Mouvement du Nid 34*, Master 1.

M2, IGUELID Ilham, *La prise en charge des femmes étrangères victimes de violences conjugales : un angle mort du référentiel de lutte contre les violences faites aux femmes*, Master 2 Intervention et Développement Social, Septembre 2023.

Manier Marion. Les spécificités des actions parentalité dans le champ de l'intégration des femmes migrantes et immigrées. In: *Revue des politiques sociales et familiales*, n°134, 2020. Parentalités en migration. Normes, pratiques et perceptions. pp. 67-79;

Marchand Alain, *Intermédiation sociale : complexité et enjeux*, ARPES, 2022, 32 p

Muller Pierre, « Référentiel », in L.Boussaguet, S.Jacquot. et P.Ravinet, *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005, p. 371

Nicolas-Le Strat, Pascal. *Écosophie du projet*.

Noel Olivier « Développement du pouvoir d'agir et enjeux d'une lutte pour la reconnaissance du problème public des discriminations « par le bas », in *Corpus des Fabriques*, 2013

Patuere Jean-Bernard. « Le projet comme fiction commune » *Empan* N°45, 2002, p 63-68

Pour toi Sandra, Claude Derib, Mouvement du Nid, juillet 2000.

Régis Garcia. *La participation des parents : expérimenter la co-élaboration des savoirs à partir du dispositif de parentalité : Une recherche-action au cœur des Réseaux Parentalité*. Sciences de l'Homme et Société. Université Paris 8, 2021.

Rudder Véronique. L'obstacle culturel : la différence et la distance. In: *L'Homme et la société*, N. 77-78, 1985. Racisme, antiracisme, étranges, étrangers. pp. 23-49.

Schaffauser, T., « Je suis une pute. Imaginez... » *Libération*, publié le 31 octobre 2013.

Talpin, Julien. « La non-mixité : *une étape sur le chemin de l'émancipation des femmes* », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, vol. 68, no. 2, 2018, pp. 30-31.

The Health Risks and Consequences of Trafficking in Women and Adolescents, Findings from a European Study, London School of Hygiene & Tropical Medicine, 2003.

Unterreiner, Anne. « Accompagner les parents issus de l'immigration en France : typologie des pratiques d'accueil », *Recherches familiales*, vol. 19, no. 1, 2022, pp. 19-31.

ANNEXES : extraits d'entretiens (sélection des verbatims conservés)

Extraits d'entretien avec A, chargée de mission accompagnement de la délégation de l'Hérault du MDN

Moi : Le mémoire est sur l'accompagnement du dvpt de pouvoir d'agir des mères migrantes. Ca veut dire que je voudrais analyser ce qu'est être une mère migrante d'une part, et une mère migrante en situation de prostitution d'autre part. Interroger l'accompagnement ca veut dire, comment l'asso s'en saisit, qu'est ce que ca veut dire l'accompagnement des mères, quelles sont les politiques publiques qui s'en saisissent, les acteurs. Ensuite il y aura une partie sur le projet parentalité qui a été mené ici, sur la manière dont il a favorisé le dvpt d'agir ou non. Je voudrais aussi interroger la notion de pouvoir d'agir, ce que ça veut dire pour nous, en parallèle à ce que ça veut dire pour elles, est ce que c'est notre rôle en tant que travailleurs sociaux. Toi en tant que référente de l'accompagnement, qu'as-tu pu observer ces dernières années sur les mères accompagnées ?

A : premier constat est l'augmentation des mères isolées, et ça, on était pas prêt je pense. C'est un axe de l'accompagnement qui se développe de plus en plus. Tu sais bien, au début je faisais un peu de résistance parce que les enjeux font que c'est compliquer de l'inclure dans notre cadre, mais on a pas le choix au vu de l'ampleur. Au vu des enjeux personnels que c'est pour les femmes de devenir mère, ce à quoi cela répond, il y a tellement de situation différentes :d'où vient l'enfant, comment elles se saisissent de la maternité, le père est-il présent ou non, etc. C'est un sujet immense et je trouve qu'on est pas du tout outillés pour ca. Je suis aussi mère donc ca renvoie à des choses, c'est un sujet ultra personnel et en terme de légitimité moi je ne sais pas quoi dire à une mère. C'est questionnant, c'est pour ca que je ne voulais pas m'en occuper au début. Les questions pratiques ne sont pas de notre ressort mis à part les questions liées à la migration et à la prostitution. Quand elles deviennent mère, il se passe autre chose, de nouvelles choses. Il y aurait plusieurs strates, couches à travailler pour travailler la parentalité. Moi je les trouve dans une telle urgence, elles ont rien quoi. Et malgré tout, elles tiennent aussi : y a une super grosse force. Il faut trouver sa place en tant que référent social dans ce lien mère-enfant, dans cette trouille de perdre la garde de l'enfant... moi ca me questionne à pleins de niveaux.

Moi : c'est-à-dire "il se joue autre chose quand elles deviennent mère" ?

A : la prostitution ca reste pas beaucoup parlé je trouve à l'association. Et du coup, quand elles deviennent mères, ça l'est encore moins parce que y a la peur des services sociaux qui entre en compte, la honte, cette question de survie pour les enfants. La peur des services sociaux, ca casse la confiance, tu vois hier, ce qu'il s'est passé avec Ola... elle n'a pas su mettre les mots sur ce qu'elle ressentait, mais finalement j'ai compris que ce qu'il y avait en ligne c'est cette peur de perdre David à nouveau. Du coup y a des réactions disproportionnées. Ola je suis presque sûre qu'elle continue à se prostituer. C'est hyper compliqué d'accéder à la femme en fait. C'est sûrement plus simple quand y a pas d'enfants car y a pas cette peur associée et cet instinct de survie qui pousse les mères à la prostitution. Et c'est marrant parce qu'Aminata, tu vois son gamin comme il est fringué... et comment tu proposes un dispositif qui ne répondra jamais au besoin de la personne (PSP) ? A quoi ça sert en fait ? Franchement, je préfère ne pas y penser.

M : Le pouvoir d'agir c'est peut être de pouvoir exercer sa parentalité comme on l'entend. Donc elle, c'est peut être d'habiller son enfant avec marques même si ca doit lui couter beaucoup et risquer la prostitution.

A : Pour moi c'est pas superficiel mais c'est dans le cadre du dispositif du PSP : c'est fait pour arrêter la prostitution et trouver quelque chose d'autre. Mais comment peux tu avec 343 Euros par mois? Même quand il y a une stabilisation dans l'emploi, ça reste des emplois précaires. Comment une mère va pouvoir travailler à 5h du matin, faire des ménages, et c'est que des métiers comme ca qui sont proposés, et qui ne sont pas compatibles avec l'environnement d'une mère et des enfants, ce sont des familles monoparentales sans relai. Je ne trouve pas de solution. Après moi je suis ok qu'on propose des mères dans le dispositif PSP, déjà ça stabilise niveau droit au séjour, c'est déjà ça.

M : Par rapport au PSP pour les mères. Tu penses quoi toi du fait qu'elles aient à signer une attestation sur l'honneur d'arrêt de la prostitution?

A : Au moins c'est dit, et redit, et discuté. C'est la condition pour entrer dans le PSP. Et en réalité c'est là qu'on aimerait qu'elles arrivent, faut arrêter de se leurrer, parce qu'elles se mettent en danger quand même, même la cellule familiale. Après, encore une fois, l'arrêt de la prostitution nette avec une aide de 343 euros par mois... c'est absurde. Après on le sait que dans la prostitution c'est pas que l'argent qui se joue... mais malgré tout le facteur financier, et d'autant plus pour une mère isolée, ca joue énormément. Et tu te dis, comment on travaille sur les besoins ? Et on est qui pour dire quoi que ce soit aux mères ? Si elle a envie d'habiller bien son gamin parce que pour elle c'est une reconnaissance sociale, parce que c'est prendre soin de lui, tu ne vas pas

lui dire d'arrêter. Tu sens que c'est tellement important pour elles. On va pas se positionner en "fais pas ci / fais pas ca", tout en disant les choses importantes, mais faut pouvoir discuter de certaines choses. C'est hyper compliqué comme posture et ça prend vachement de temps, la discussion autour de choses sensibles.

M : En parlant de temps. J'ai vu qu'à l'Amicale du Nid Paris ils ont ouvert un poste de référent parentalité. Et je me demandais si tu trouve ça pertinent, ça répondrait à un besoin d'avoir au sein de l'association un référent parentalité?

A : oui, dans la mesure où on a des personnes en situation de prostitution qui sont mamans, il faut répondre à cette entité famille. Une mère c'est pas pareil qu'une femme seule.

M : Et par rapport à ce qu'on disait, oui, moi j'avais des questions, justement par rapport à la place des enfants en fait, parce que du coup, le nid c'est une mission faite pour les femmes, donc comment on donne la place à l'enfant ? En fait j'ai l'impression que des fois, enfin moi je parle pour moi, mais il y a des fois j'ignore des choses, je préfère ne pas les voir, alors que des fois, ça me questionne vraiment, à quel moment on doit signaler? J'ai l'impression qu'on n'est pas vraiment formé à ça, la protection de l'enfance et tout, mais comme il y a de plus en plus d'enfants, il va bien le falloir. Par rapport à la prostitution, c'est quand même pas rien, on ne peut pas ignorer certaines choses. Tu vois je pensais à Choice aussi, je ne l'ai pas vu beaucoup, mais les fois où j'ai fait des activités parentalité où elle était là, elle est en super grande difficulté, et du coup elles étaient toutes en train d'essayer de l'aider, mais elles étaient un peu violentes avec Brian, quand je dis violente, c'est peut-être que j'ai aussi mes références à moi. Du coup je sais jamais si c'est moi qui suis aussi dans mes représentations, tu vois, à quel moment en fait, on dit objectivement là c'est agressif, c'est violent, il faut faire quelque chose, limite je ferme les yeux quoi...même Marie quoi, plein de fois j'ai envie de lui dire des trucs, alors je commence un peu, parce que quand même on a ce lien maintenant qui fait que je peux lui parler rien que pour les dents des filles, elle peut en discuter, ou même une fois quand elle avait pété un câble sur la petite, dans la rue et tout, j'ai un peu discuté sur la gestion de la colère et tout, mais en fait moi je suis tellement pas légitime, je suis pas du tout mère, je suis plus jeune qu'elle, enfin après je sais qu'elle m'écoutait quand même, on pouvait en discuter, mais les petites, des fois moi je vois les réactions de la petite, sa mère lui fait peur en fait.

A : Donc on revient à ta question d'avant, le poste d'un référent de parentalité, ça permettrait de cadrer tout ça, et d'avoir des repères sur la parentalité. Moi je dirais, ce qu'on n'accepterait pas d'une copine, avec ses

enfants, on n'accepte pas des personnes qu'on accompagne, quand bien même, c'est dans la culture, le problème c'est qu'ici le jugement il sera franco-français, et que pour l'enfant, c'est pas normal d'avoir peur de sa mère. Quand elles disent "I'm gonna slap you", comment dire... peut-être, tu vois ça peut donner aussi des temps d'atelier, sur les règles en France, t'as pas le droit de donner une fessée, c'est inscrit dans la loi.

M : Oui, et ça justement ça avait été une demande au cours des ateliers de parentalité, elles l'ont elles-mêmes demandé.

A : Donc c'est intéressant, et on va toujours revenir au temps et au relais. On a le droit de péter un câble avec ses enfants, on a le droit de plus en pouvoir. Par contre, on pète pas un câble contre ses enfants, on pète un câble avec ses enfants et on cherche de la ressource. Parce qu'elles sont entre fusion et pétage de câble. Et du coup, en termes de repères pour les enfants, c'est hyper compliqué, parce que c'est tout et rien, enfin, c'est tout et violent en même temps. Donc ça crée pas des constructions très saines. Et comment on le travaille, j'ai pas de réponse, moi. Et "on", c'est pas nous, enfin, on peut le proposer, le construire, mais on peut pas le faire. Mais peut-être, par contre, si maintenant il y a un poste, parce que je pense que l'idée, effectivement, c'est pas de devenir des, comment t'appelles ça ? Des références, enfin, des spécialistes de parentalité. Il y en a plein d'autres. Mais l'idée c'est de construire des partenariats, chercher de la ressource. Et ce que t'as fait, là, avec le projet, rechercher les ressources et tout ça, j'ai vu les rencontres avec la PMI, c'est hyper intéressant. Et ça demande un temps de dingue. Et du coup, je pense que ça revient sur le travail plus global qu'il y a à faire sur l'accompagnement, de dire, de nommer les choses, et de dire là où on est en difficulté, les solutions qu'on a, et qu'est-ce qu'il nous faut pour mettre en place ces solutions.

M : Et est-ce que justement, dans le diagnostic national sur l'accompagnement au Mouvement du Nid, il y a la parentalité qui est ressortie ?

A : On n'en a pratiquement pas parlé. C'est bizarre quand même. Mais je pense que c'est parce que c'était pas posé sur la table. Là, on a fait un truc un peu générique, vraiment. C'était plus pour savoir, est-ce qu'on est dans notre rôle de relai, ou comment c'est l'accompagnement quand il se termine, etc... Mais les spécificités dans l'accompagnement, on n'y est pas allés. Peut-être pas encore. Peut-être que ça peut être intéressant de, tu peux noter, proposer un groupe de travail. Il y a un groupe de travail prostitution des mineurs, groupe de travail PSP, il faudrait un groupe de travail parentalité. Si du moins, c'est une observation qui est faite, si ça répond à un besoin. Et de voir comment c'est travaillé, comment on peut le travailler. C'est plus de la moitié

de notre public qui est mère. Et puis tu as des mères avec des enfants placés, ça c'est aussi un autre truc. En fait, elles sont toutes en difficultés... et c'est normal... elles sont jeunes et dans des conditions de vie pas du tout adaptées pour la maternité. Le nombre d'augmentation des mères c'est aussi beaucoup lié à la prostitution. La question des enfants de clients c'est une question importante aussi. En fait il faudrait qu'on aborde la prostitution de manière plus frontale avec elles je pense. Tu vois Juliet, elle nous a mis en échec. Parce qu'elle aborde la prostitution frontalement. Et toi, t'es là... Bah, OK. A la Babotte aussi ils pensent qu'il y a aussi une stratégie des réseaux de... remettre enceinte des femmes s. Enfin, je sais pas. J'avoue que j'arrive pas à... Je suis pas encore dans l'analyse. Là, il y a eu le groupe de concertation pour dire qu'on accompagnait à la sortie de la prostitution. À la sortie des violences prostitutionnelles. Je me disais que c'était pas mal de l'aborder comme ça. Et ils n'ont finalement pas voulu le nommer. Bah, si, en fait. "Oui, mais quand on dit ça, on se fait attaquer". Mais d'un autre côté, on peut pas dire... Ne pas le nommer avec les femmes ? Et puis même, ne pas le nommer... On fait un plan stratégique et on nomme pas qu'on accompagne à la sortie de la prostitution. Alors, je suis d'accord qu'on... Parce qu'on n'accompagne pas à la sortie de la prostitution. Enfin, moi, je le considère pas comme ça. Mon objectif, c'est pas qu'elle sorte de la prostitution. En revanche, on est sur... Comment on arrête les violences prostitutionnelles. Et l'acceptation des violences et tout ça. C'est pour ça que je voulais travailler sur ces putains d'outils pour dire comment on nomme la violence, qu'est-ce qui est violent. Et quand tu l'abordes, finalement, moi je l'ai abordée avec Rose, avec Faith, avec plein de gens. Mais ça a été abordé un temps. Moi, c'est ça qui me frustre aussi, c'est que c'est abordé un temps, et après, trop de merde. Donc tu l'as abordée, et voilà, il n'y a pas... Il n'y a pas... Et si on ne le prend pas en considération, bah elles ne le prennent pas en considération non plus. Mais j'ai pas de solution. Tu vois, j'ai que des constats. Ça me saoule. Parce que ça fait un moment que j'ai ce constat-là. Et on devrait être en phase de construction de quelque chose. Du coup, ça me fait penser au financement de l'ARS. Moi, je peux mettre une branche parentalité. En plus, ça montre qu'il y a un diagnostic qui a été posé, qu'on a évalué de nouveaux besoins et qu'associé à ce projet-là, il faut vraiment l'implémenter. Et pareil avec la CAF. Et la DRDF aussi. Dans le projet territorial. Faut qu'on l'aborde. Du coup, le mémoire, ça peut être une base de diagnostic. Oui, carrément. Et puis en plus, si tu cherches de la légitimité, elle est là. Le boulot que t'as fait sur les 6 premiers mois, la qualité du rapport, bravo. Vraiment, t'as assuré. Et je sais à quel point c'est... Parce que t'as pas arrêté le reste en parallèle. Je sais, sur des délais ultra contraints, c'est... bravo.

M : Merci, Alex.

A : Pour l'installer il faudrait des financements longs. Les financements longs, c'est vachement bien. Parce que ça te permet d'installer quelque chose. Là, t'as construit, c'était rock'n'roll. Mais l'idée, normalement, c'est qu'après, sur la fin d'année, ça continue. L'année d'après aussi. Et t'installes un rythme. Les nouvelles mamans arrivent. Celles qui sont plus avancées repartent. Et d'autres viendront trouver cette ressource. Mais ça demande un temps de dingue. Tout demande un temps. Tout. De solliciter les mamans. D'être sûrs qu'elles viennent. De les re solliciter. Et ça demande un temps et une énergie qui... Voilà. Qui peut être usante à un moment donné. Quand Faith m'a parlé de son excision, c'est un truc qu'on n'avait jamais abordé. C'est là que je me suis rendue compte qu'on était vraiment tout le temps dans l'urgence. C'est nul. Parce que Faith, au quotidien, elle vit... Elle a des douleurs. Dans sa vie de femme, ça lui enlève quelque chose. Dans sa vie de mère, pour sa fille, pour tout. Et... C'est vraiment tout ce parcours de violence qu'elles ont vécu pendant l'exil. Comment tu le nommes, comment tu questionnes sur quoi elles ont besoin de mettre un voile dessus. À un moment donné, ça va péter. Comment elles trouvent de nouveaux repères. Comment on les amène à comprendre que l'éducation en France, ce n'est pas la même éducation qu'en Afrique. Il n'y en a pas une mieux que l'autre. Mais juste que là, elles évoluent dans un cadre qui n'est pas le même. Elles le savent très bien. Mais d'un autre côté, il faut quand même les amener à rentrer dans ce cadre pour qu'elles soient acceptées et qu'après, ça évolue. Et c'est là où c'est hyper compliqué de dire... Est-ce que ce que je viens de dire, c'est juste ? Est-ce qu'elles doivent rentrer dans le cadre français ? Elles seront jugées par des instances françaises. Elles sont en France. Il y a des règles. Il y a même des lois sur certains trucs. Et du coup, c'est aussi notre devoir de remettre dans ce contexte-là et de dire... Oui, mais non. Tu ne fais pas ça dans la rue. Tu ne pètes pas un câble devant tes enfants dans la rue. Ce n'est pas possible. Ce n'est pas entendable par la société française. Ni même dans ton appart.

Entretien avec I, cheffe de service du CHRS Béziers - Femmes victimes de violences - travail sur les mères étrangères

“Selon mes observations le statut de mère ajoute des complications mais le frein numéro 1 c'est quand même le fait qu'elle soient étrangères et tout ce qui est lié à la situation administrative et aux enjeux de séjour”

“Quelque chose auquel je tiens c'est que les femmes victimes de violences qui font le choix de solliciter une mise à l'abri n'aient pas de crainte vis-à-vis des services sociaux. J'ai fait le choix de mettre un peu de distance avec les dispositifs de protection de l'enfance. C'est une volonté pour moi de ne pas avoir le même type d'accompagnement que la protection de l'enfance, le même type d'évaluation etc. C'est une volonté de ne pas

être associée à un centre maternel ou parental (...) Par contre avec le recul je me dis que cette position met aussi un peu à l'écart la question des enfants. Dans la mise à l'abri, il peut y avoir des enfants exposés”.

“Je vois des inégalités en termes de prise en charge des enfants. Les mères étrangères en situation de séjour précaire n'ont pas accès aux mêmes droits. Récemment on eu une problématique pour une mère accompagnée sur la question de la cantine et des centres aérés. Quand on est en situation irrégulière on a pas accès aux prestations CAF et donc aux réduction tarifaires. Même si le département octroi des aides financières les délais sont toujours plus longs”

“Au CADA à Béziers par exemple, il y a un principe de responsabilité collective au niveau de la garde des enfants. Il y a une grande cour avec plein d'enfants qui jouent seuls, on a l'impression que personne ne s'en occupe mais en fait ça a été travaillé. Ils ont fait le choix que leur environnement, sécurité, surveillance soit de la la responsabilité de tous.”

“Alors nous, au niveau de la garde et de l'entraide mutuelle entre les résidentes, on est assez cool, mais on a fait face à une problématique il y a quelque temps. Une résidente qui gardait un enfant avec des troubles psychiatriques qu'elle ne savait pas du tout gérer. Donc bon... on a revu ça, on a mis des limites quoi. Maintenant on est un peu frileuses sur les modes de gardes un peu arrangés et bricolés. (...) Au niveau de la protection de l'enfance, ça peut vite être incriminé. Et puis si la réponse aux besoins des publics n'est pas adaptée, la responsabilité ne peut pas reposer sur les publics quoi”.

Entretien Lila

“Sometimes I think about my past and I am not happy. It makes me sad, but It also makes me have that passion to become a mother. Any money I have, anything I do I try to save it for the baby because I was not having the opportunity of having that love. I had to be all the time on my own. I think my life, my story gave me strength to be a strong woman for my baby because it is my responsibility”.

A propos du projet :

“It's helpful because as a mum you need advice and you need to talk to other people in the same situation to know their experiences and you tell them your own experiences”.

“We, we are from Africa, we are immigrants in France, we have never been here before so it’s not easy for us to adapt here. “

“I understand that when you have been through a lot of violences in your life you just become angry and depressed and you bit your baby because she has too many things in your head. But it’s not good. That’s I why I try to not remember about my past, because anytime I think about my past I am down, it makes me cry. So I just tell to myself that it’s past and now this is a better life. I imagine me with my baby and I compare myself with me when I was a baby : I need to threat him with love because me I never grew up with love, so I just want to give this baby love and affection. To be a mother is to be here for your baby, to give bath, food, bring him to PMI.”

“I see a therapist and it’s helped me a lot. When I came here I was not myself but to see her helped me a lot to give me good vibes”.

Entretien Ana

“The main difficulty I had when my baby came is that in my foyer there is no kitchen so you have to come downstairs to cook but I am alone with him so it was very hard. There is no microwave in the room. Sometimes I don’t sleep, I don’t eat. My main problem was the place I stay. I received no help but because I never ask for”.

“It was a new life and it was not easy. A lot happened, I don’t know how to explain. Sometimes I was so tired but I had no choice. But now I am used to it.”

“For me it was a joy to have this baby because I have been alone in France for so many years and when He came I felt less alone. I speak with him like an adult”.

“The only problem, the only need I have now is my documents. It’s the only thing I cry for. Without documents, no money. Department gives me 100 euros per month to live with my baby. It’s not easy to manage. In Montpellier it’s really expensive. Since I have a child, documents are stressing me more. But now that I have a child in France I know that one day I will definitely have my documents”.

“You know I don’t know anybody in Montpellier. I have no friends. But sometimes I meet mum in the hotel where I stay so we talk. I like it. It’s difficult to be a single mum but.. I am okay. I am african mother, so I am not afraid to raise him alone !”.

Entretien Isabella

“To have a baby was not natural for me. Even in my country I did not have many models, I never see around my someone raising up a child. But with chance Joseph my husband has kind of experience because he saw her aunt, her sister, her mum have other babies. He know well how to take care of babies”.

“In Europe there are no friends or family that will come to your house to help you. In Africa you have brothers, sisters everywhere that will help you, come to visit you. I don’t have anybody to help me except me and my husband. I miss people around me in Europe. But it’s okay. It’s just sometimes that I miss it”

“Because nobody took care of me I need to be here for my childrens, I don't want them to suffer like me. Being a mum is making a lot of sacrifices, I need to forget myself.”

“What is painful for me it’s to not be able to offer things to my kids that I would like to offer them. To explain them all the time that we can not, that we are not able”.

Entretien Elena :

“When I gave birth to my second baby, my first was still very little, I wish my mother would be with me to help me, but you know when you are in Europe, if you don’t have the father to help you, you will be very alone. To be a mother is a sacrifice, it’s like work, even stronger. You need to adapt all the time. For me it’s normal, because I am a woman, so I have to go through it, I can not escape this. Also as a mum you have to be really patient. You need to communicate with them a lot. You need to have someone that can support you, encourage you”.

“It’s a different culture. In Europe you are just on your own. When you have a family with you, a mum it’s really easy, they will come to your house. When I gave birth in Europe nobody was with me.

“En 2 mois, le département me donne 150 euros pour 2 enfants. Pour acheter les couches, la nourriture c’est très compliqué. Des fois j’ai l’impression que le France ne sait pas vraiment ce que traversent les familles étrangères. Mon bébé avait 3 mois quand on été rejeté de notre demande d’asile avec le père de mon enfant. On a du partir du CADA et personne ne nous a aidé, on était dehors sous la pluie avec mon bébé. Depuis, on bouge d’un hôtel à un autre, constamment, c’est très compliqué. Avec mes deux enfants je partage une chambre d’hôtel sans cuisine. Je peux pas cuisiner, et la chambre est très petite. C’est très dur. Pour le moment le père dort par terre et les enfants avec moi dans mon lit parce que le lit pour bébé a cassé. Parfois j’ai envie d’abandonner. Mais quand je les regarde ils me donnent la force. Je sais pas... c’est dur”.

Entretien Dania

“The baby gives you encouragement : you watch him and you don’t want to give up anymore. I have to fight to make him happy and for my baby to be proud of me. In Africa, you can not stay single and alone all your life, you need to have someone with you, that’s why it’s important to have kids.”

“Sometimes I check on google if I don’t understand something, or I call my assistant social. My midwife is really nice to me. I have already a girl in Nigeria but I don’t have all the experience. The problem I have in France is the language, all the French are different. I believe I will progress and it will be better to communicate with other people.”

“I don’t need the violence that happened to me to happen to my daughter. I was raped in Nigeria and I don’t want it to happen to my daughter. I am always stressed because she is now 18 years old in Nigeria and I don’t know what will happen to her. So I try my best for her. France is more safe than Nigeria, that’s why I am happy to have this baby in France. You have to be really close to your kids, to play, to carry them, to speak, spend time with them. Especially the girls, because the girls go through many violences, so they need to know you are ready to listen to them if they need help. In my country parents don’t spend time with their kids. That’s why we have so much violences. I will never raise my children how my parents have raised me.

Entretien Fania

“I miss many things.... I miss my family, my brothers... and I don't know. But about material things I miss money, sometimes the money of department is not enough to feed my 2 girls and the food of Restaurant du Coeur is complicated for me to cook it because it's french food, and my girls don't like it. Sometimes I need to beg for money in the street. Sometimes I need to prostitute myself to feed my kids. I am tired to do that, I am afraid but I don't have choice. My money is not enough... I really need documents all would be more easy, I would be able to work... my kids would be more safe”.

“My pregnancy was complicated, the father became toxic, he bit me when I was pregnant, I hit my stomach. It was really hard. My father was also violent. You see, i just want my kids to grow up with love, not as me.”

“The most difficult for me is the lack of support. You are always dependent of the money of the department when you don't have document... if they are not paying you you have nothing. But I am okay to be a single mum because at least no one is telling you how you need to do and what you need to do. No trouble. But sometimes I feel alone. In France and I have the feeling that no one understand me. Sometimes I cry , but I don't like to speak about what I have in my mind, i keep it to myself so it's hard to carry it alone. I have no friends but I prefer to stay on my own, I don't really trust people. I am an introvert.”

“Sometimes I am really afraid France state take my children.They are all what I have, sometimes I think before to tell something because I am afraid they remove my children from me. I even prefer to be sending back in my country than to be separated from them. They are the only reason I am alive and I am okay in my mind. I would give up without them. I have many friends even in Marseille that lost their baby because of PMI”.

Résumé :

Le nombre de mères migrantes en situation de prostitution augmente tant à l'échelle locale que national. En 2016, 4 familles étaient accompagnées par le Mouvement du Nid 34 face à 31 mères accompagnées en 2023, ce qui représente un peu moins de la moitié du public accompagné. Fuyant les réseaux de prostitution, accompagnées de leur(s) enfant(s) ou enceintes, elles sont toutes confrontées à la précarité, à l'isolement, et aux traumatismes liés à la prostitution et au parcours migratoire, formant un public particulièrement vulnérable.

Les mères migrantes en situation de prostitution sont à la croisée de plusieurs référentiels de politiques publiques (politiques migratoires, de soutien à la parentalité, de lutte contre la prostitution etc), qui ne sont pas sans effets sur leur accès aux droits, sur leurs conditions de vie et sur l'accompagnement par les professionnels. De par leurs statut de mère et d'étrangère, elles font l'objet d'injonctions paradoxales, souvent au détriment de leur processus de reconstruction en tant que victimes.

Ce travail de recherche se centre sur la mise en lumière de la situation des mères migrantes accompagnées par le Mouvement du Nid Hérault et sur leur prise en compte par les politiques publiques. Il s'agira d'apporter une analyse sur la mise en place d'un projet expérimental à destination des mères accompagnées, à l'aune des enjeux d'intermédiation sociale.

Stage effectué au sein du Mouvement du Nid Hérault

Avec pour tutrice de stage JOUHANNEAUD Alexandra

Mots clés : Prostitution- personnes en situation de prostitution – mères isolées – politiques migratoires - politiques de soutien à la parentalité - étrangères - projet.